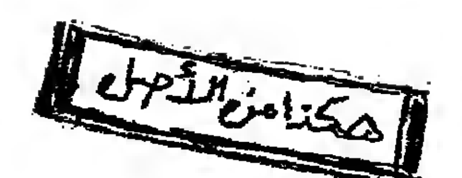


DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE - N° 12996 - 6 F   Fondateur : Hubert Beuve-Méry   Directeur : André Fontaine   - DIMANCHE 9-LUNDI 10 NOVEMBRE 1986

Pretoria et la diplomatie des cimetières

Deux ans après avoir posé la première pierre d'un *mémorial* aux 18 452 soldats sud-africains morts aux côtés des Alliés pendant les deux guerres mondiales, le président Botha revient en France à l'occasion des cérémonies du 11 novembre pour inaugurer cet édifice. A Paris, le gouvernement a changé, mais les problèmes posés par la présence de ce visiteur encombrant restent les mêmes. Quel sorte d'accueil faut-il réserver, au niveau officiel, à un homme d'Etat qui a bien le droit de rendre hommage à ses compatriotes tombés en Europe dans le combat pour la liberté, mais qui incarne lui-même un régime que les mouvements nationalistes africains comparent, en des termes quelque peu outranciers, au « système nazi » ?

M. Pierre Mauroy avait été fort embarrassé en 1984 quand, usant déjà d'un prétexte imparable — le quarantième anniversaire du débarquement allié en France, — M. Botha s'était rendu à Longueval, en Picardie, pour participer à une cérémonie du souvenir au cours d'une tournée qui le conduisit dans plusieurs pays européens et au Vatican, où il fut reçu par le pape Jean-Paul II. Celui qui n'était alors que le premier ministre de la République sud-africaine fut accueilli par M. Jean Lorrain, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, mais aucun ministre ne lui ouvrit sa porte.

A l'époque, M. Jacques Chirac avait déclaré ne pas comprendre l'« ostracisme » de la France envers l'Afrique du Sud. Evoquant « les sacrifices consentis par ce pays au cours de la seconde guerre mondiale », il estimait qu'il méritait qu'on « le traitât avec plus de considération et plus de nuance dans le blâme ». Peut-être le premier ministre se souvenait-il de cette déclaration d'opposant en commentant de façon alambiquée, vendredi, l'attitude de son gouvernement placé à son tour au pied du mur. Il a présenté comme une chose « parfaitement imaginable » que les autorités françaises profitent du passage de M. Botha pour lui dire leurs « préoccupations » au sujet de l'évolution de l'Afrique australe et lui rappeler « les règles les plus élémentaires de la morale ». Mais, a-t-il ajouté, « nos amis africains n'auraient pas compris une telle initiative ».

L'arrivée de M. Botha tombe particulièrement mal, la semaine où s'ouvre la conférence franco-africaine de Lomé. Même si certains présidents francophones ont conscience de la nécessité d'ouvrir un dialogue avec la principale puissance du continent, il leur eût été difficile d'admettre que Paris réservât un accueil allant au-delà de la simple bienséance à celui que l'OUA présente comme l'incarnation du mal absolu.

Finalement, la France recevra le chef du gouvernement sud-africain « avec le plus bas profil possible » mais en tenant compte des « exigences diplomatiques », a déclaré M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme. Aucun membre du gouvernement ne lui réservera d'accueil officiel. Oublieux du passé, le Parti socialiste accuse M. Chirac d'apporter « une caution au régime de l'apartheid ». Des manifestations contre le régime de Pretoria ont déjà eu lieu jeudi à Paris et en province. Mais les morts de la Somme ont droit à la paix, même si l'on peut trouver déplaisante la diplomatie des cimetières menée par un homme qui ne cultivera pas la discrétion, puisqu'il arrivera avec une suite de quelque trois cent cinquante personnes, dont plusieurs ministres...

La polémique sur la tentative d'attentat contre El Al

M. Chirac dément avoir mis en cause les services secrets israéliens

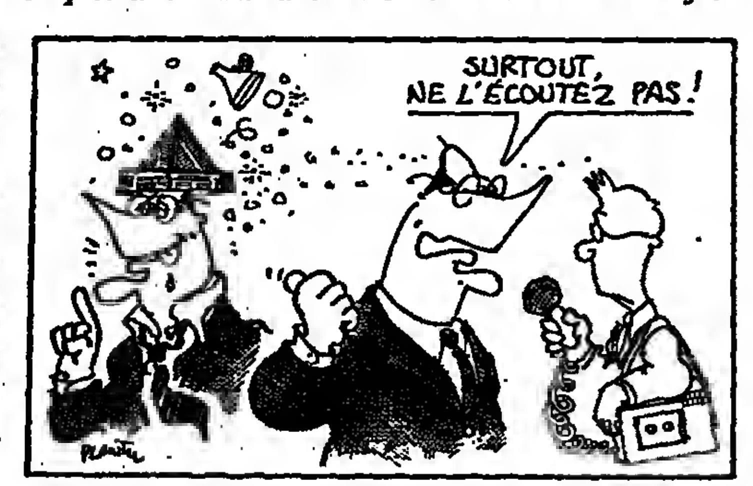
Difficile fin de semaine pour M. Chirac, qui a apporté, vendredi soir 7 novembre, quelques aménagements au démenti global qu'il avait opposé le matin aux propos que lui a prêtés le « Washington Times ». Le premier ministre dément formellement cependant avoir évoqué de quelque façon que ce soit, lors de sa conversation avec le directeur de la rédaction du quotidien américain, une éventuelle responsabilité du Mossad — les services secrets israéliens — dans la tentative d'attentat de Londres.

A Washington, pendant ce temps, M. Arnaud de Borchgrave affirme disposer d'un enregistrement des propos de M. Chirac et menace d'en publier la transcription dès lundi si Matignon continue à mettre en doute sa bonne foi.

L'embarras était grand, vendredi 7 novembre à Matignon, après la publication par le *Washington Times* de propos prêtés à M. Chirac et allant *tous* dans le *même sens* : la banalisation de l'accusation de terrorisme portée contre la Syrie après la tentative d'attentat contre un Boeing d'El Al, à Londres, le 17 avril dernier. Selon l'article publié le même jour par le quotidien et fondé sur un entretien entre le premier ministre et le directeur de la rédaction du *Washington Times*, M. Arnaud de Borchgrave, M. Chirac *aurait* notamment fait état d'une conversation avec le chancelier Kohl et M. Genscher, le ministre des affaires étrangères de la RFA.

JACQUES AMALRIC.

(Lire la suite page 3)



La France et les armes chimiques

Aggiornamento de la doctrine

Pour la première fois dans une programmation militaire soumise au Parlement, le gouvernement français a pris la responsabilité d'annoncer officiellement qu'il ne s'interdirait pas de posséder des armes chimiques dans sa panoplie de riposte à une agression extérieure. Il ne s'agit pas seulement de l'affirmation, maintes fois répétée dans le passé, selon laquelle l'armée française devait être organisée et équipée pour se protéger contre la menace chimique. Un nouveau pas vient d'être franchi par la France : c'est l'affirmation que l'armée française doit recevoir, à l'instar d'autres armées dans le monde, une capacité à déployer des armes chimiques de dissuasion.

La France a signé le protocole de Genève de 1925 qui interdit *« l'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires, et de moyens bactériologiques »*. Elle participe aux travaux d'un groupe, sous l'égide de l'ONU à Genève, qui, au sein de la conférence du comité du désarmement, cherche actuellement à définir les procédures de destruction des stocks et les moyens de vérification, sur place, des installations.

Mais, à l'exemple d'autres pays, la France a assorti sa signature au traité de Genève et sa participation aux négociations internationales en cours de plusieurs réserves, parmi lesquelles le droit dit de riposte, ou de représailles, si un Etat décidait de lancer contre elle une agression chimique. Autrement dit, la France s'interdit d'employer en premier les armes chimiques, mais ne renonce pas à en posséder chez elle.

Depuis un quart de siècle, des organismes extérieurs aux armées françaises, des universitaires ou des industriels et des laboratoires de recherche militaire, notamment le centre d'études du Bouchet, tentent d'évaluer techniquement la menace potentielle et de définir des moyens de protection individuelle ou collective.

JACQUES ISNARD.

(Lire la suite page 8.)

Trente-trois navigateurs solitaires dans la Route du rhum

Le dernier défi des monstres de l'océan

Trente-trois navigateurs solitaires devraient prendre, dimanche 9 novembre à 13 heures, à Saint-Malo, le départ de la troisième Route du rhum à destination de Pointe-à-Pitre. Cette course, remportée en 1982 par Marc Pajot, sera aussi le dernier défi des maxi-catamarans, mis hors course à partir du 1er janvier prochain.

SAINT-MALO
de notre envoyé spécial

Abrités au pied des remparts de Saint-Malo, ils sont trois, parqués dans le bassin Vauban avant leur dernier galop à travers cet océan Atlantique où ils ont si souvent imposé leur loi. Pour *Charente-Maritime, Jet-Services, Royale,* les trois maxi-catamarans (25,90 mètres) et leur petit frère *Tag Heuer* (ex-formule TAG) condamnés, à partir du 1er janvier prochain par la nouvelle limitation de longueur des bateaux à 75 pieds (22,80 mètres), la Route du rhum sera leur dernière course.

Comme pour un ultime hommage, un public nombreux, admiratif et silencieux, a défilé toute la semaine sur les quais et le ponton aménagé, s'arrêtant chaque fois quelques instants pour se remémorer ou pour fixer une dernière image. C'est justement entre Québec et Saint-Malo, en août 1984, que les cinq maxis en compétition avaient livré leur plus belle bataille gagnée par *Royale* avec seize minutes d'avance sur *Charente-Maritime* à une moyenne jamais égalée en course : 14,2 nœuds.

Dinosaures par leur taille, libellules par leur forme, ils détiendront sans doute longtemps encore deux des plus prestigieux records de voile. Celui de la traversée de l'Atlantique entre New-York et Le Cap par *Royale* en sept jours vingt et une heures et cinq minutes (15,07 nœuds de moyenne) et celui de la plus grande distance parcourue en vingt-quatre heures (518,3 milles, soit 21,58 nœuds de moyenne) par *Formule TAG* lors de Québec-Saint-Malo. Dompter en solitaire ces monstres des océans était assurément déraisonnable.

Pour hisser la grand-voile de *Royale* (180 m²), Loïc Caradec, plus proche de Woody Allen que de Rambo, devra se faire aider avant le départ par cinq ou six équipiers. Prendre deux ou trois ris ou envoyer le grand spi de 650 m² pourra réclamer plus d'une heure d'efforts intenses. Par vent de force 8 ou 9, le skipper ne pourra même plus quitter la barre pour maîtriser son catamaran, propulsé seulement par son mât-aile de 32,57 mètres, long comme une aile de Boeing 747, mais il redoute surtout l'avarie qui l'amènerait bien vite à s'épuiser.

S'ils sont aujourd'hui condamnés, après avoir frappé les imaginations et suscité l'intérêt du grand public pour la voile, ce n'est pourtant pas pour des critères sportifs ou pour des raisons de sécurité. On les accuse surtout d'avoir failli tuer l'intérêt des transats en entraînant leurs commanditaires trop loin, avec des budgets de construction, puis de compétition, avoisinant les 10 millions de francs pour trois ou quatre ans.

GÉRARD ALBOUY.

(Lire la suite page 8.)

Dates

RENDEZ-VOUS

Lundi 10 novembre. – *Londres :* réunion des ministres des affaires étrangères à propos des propositions britanniques de sanctions contre Damas. *Tokyo :* visite de la présidente des Philippines au Japon jusqu'au 13.

Mardi 11 novembre. – *Paris :* visite du président sud-africain, M. Botha, au mémorial des soldats morts durant la première guerre mondiale à Longueval.

Mercredi 12 novembre. – Début du voyage de M. François Mitterrand en Afrique. Le sommet franco-africain se tient à Lomé, Togo, du 13 au 15.

Jeudi 13 novembre. – Visite du premier ministre espagnol à Cuba jusqu'au 16.

Vendredi 14 novembre. – *Washington :* visite du premier ministre britannique Mme Thatcher.

Samedi 15 novembre. – *Brasilia :* élection de l'Assemblée constituante.

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur.*

Administrateur général :
Bernard Wouts.
Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.
Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde
PUBLICITE
SA
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

Imprimerie
du « Monde »
7, r. des Italiens
PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux
et publications, no 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Taper *LEMONDE*

ABONNEMENTS
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th Street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th Street, L.I.C., N.Y. 11104.

Les quarante ans de l'UNESCO

« Le dernier réduit de l'accord des esprits »

Pierre Auger a joué un rôle décisif dans la vie de l'UNESCO, depuis ses débuts, en 1946, où il fit partie de la délégation française à la première conférence de l'Organisation, avant d'être le premier membre français de son conseil exécutif. Nommé à la tête du département des sciences de l'UNESCO (1948-1959), il a ensuite dirigé le Centre national d'études spatiales, puis l'Organisation européenne de recherches spatiales. Pierre Auger, qui a été élu en 1977 à l'Institut (Académie des sciences), livre ici ses souvenirs et ses réflexions sur l'UNESCO.

L'ORGANISATION des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture – mieux connue sous son sigle UNESCO – est née il y a quarante ans. C'est le 4 novembre 1946, en effet, que l'acte constitutif de l'Organisation est entré en vigueur, avec sa ratification par un vingtième Etat signataire, la Grèce. Mais l'UNESCO, ou plutôt l'idée de l'UNESCO, avait été lancée un an plus tôt, à San-Francisco même, et sur une initiative française. Sans doute n'a-t-on pas assez souligné le rôle prépondérant que la France a joué non seulement dans la genèse de l'Organisation, mais dans la définition de ses buts, de ses orientations, de sa démarche même.

A San-Francisco donc, où se tenait la conférence des Nations unies, la France proposa de compléter le système de coopération internationale en lui donnant les assises intellectuelles, et en quelque sorte morales, qui lui faisaient encore défaut. Elle suggéra à cet effet de réactiver l'Institut international de coopération intellectuelle – qui avait été créé entre les deux guerres, dans le cadre de la Société des nations, – mais en lui assurant une base plus universelle. Une idée quelque peu analogue s'était déjà fait jour au sein de la conférence des ministres alliés de l'éducation, qui avaient pris l'habitude, dès 1942, de se réunir à Londres. Dans cette ville assiégée par les bombes, ces hommes de gouvernement, pour la plupart en exil, tentaient déjà d'organiser l'effort de reconstruction éducative qu'il leur faudrait mener à bien, sitôt la guerre terminée.

Un premier directeur britannique

Ainsi, c'est à l'invitation conjointe de la France et du Royaume-Uni que fut convoquée à Londres, en 1945, une conférence préparatoire chargée de mettre sur pied l'organisation qui devait devenir l'UNESCO ; quarante-quatre pays y étaient représentés. La première question qui se posait aux délégués était la suivante : fallait-il construire une institution technique, du type des agences spécialisées qui avaient été créées dans le cadre des Nations unies, ou bien une organisation visant des buts plus généraux et somme toute éthiques ? La conférence était saisie de deux projets : le premier, élaboré par la majorité des ministres alliés de l'éducation, optait plutôt pour la première solution ; le second, présenté par la seule France, se déclarait franchement en faveur de la seconde ; le rôle de l'organisation, tel que défini par le président de la délégation française, Léon Blum, serait de *« créer un climat international de confiance et de paix, de créer l'esprit de paix dans le monde »*.

C'est la conception française qui prévalut – dans un élan d'enthousiasme et d'espoir que l'on a peine à imaginer aujourd'hui... Tandis que le représentant américain, le poète Archibald Mc Leish, assignait à la future organisation *« le but le plus vaste qui existe : la compréhension mutuelle entre les hommes pour assurer la paix »*, le premier ministre anglais Clement Attlee définissait son champ d'action – rien de moins que *« tout cet immense domaine que représente le monde des idées... »* – ajoutant cette formule qui devait faire fortune : *« N'est-ce point après tout dans l'esprit des hommes que commencent les guerres ? »*

Il faut, pour comprendre l'idéal qui animait ces hommes, se souvenir que les puissances alliées venaient à peine de triompher du nazisme, d'une idéologie fondée sur la haine. Pour les survivants de la guerre, il s'agissait d'édifier la paix entre les peuples, par le moyen des échanges intellectuels, par le progrès de la connaissance et par l'information réciproque. La guerre qui s'achevait avait montré comment l'éducation, la science, la culture, pouvaient être retournées contre l'intérêt commun de l'humanité ; il fallait donc les orienter vers cette compréhension mutuelle, cette idéologie de démocratie et de progrès, qui constituaient les fondements psychologiques de la paix.

C'est en arguant du rôle joué par la France, tant dans la lutte contre le nazisme que dans l'avancement des cultures, que Léon Blum demanda, avec une solennité toute particulière, que le siège de la future organisation fût fixé à Paris : *« Nous vous demandons cet honneur parce qu'il nous serait infiniment cher, parce que nous ne nous en sentons pas indignes, et parce que nous nous efforcerons par tous les moyens de l'avoir mérité. »*

Si l'une des chances de l'UNESCO, assurément, fut d'avoir son siège dans notre capitale, il en est une autre, que l'on évoque moins fréquemment : c'est celle d'avoir eu comme premier directeur général un scientifique, le Britannique Julian Huxley. C'est d'ailleurs à l'initiative des Britanniques que le « S » – c'est-à-dire la science – fut introduit dans le sigle de l'UNESCO. Les projets soumis à la conférence préparatoire ne faisaient pas explicitement mention de la science parmi les domaines de coopération envisagés. Mais la présidente de la conférence, Ellen Wilkinson, ministre anglais de l'éducation, souligna la nécessité, à l'heure où la bombe atomique venait d'être révélée au monde, de relier les humanités aux sciences et de réfléchir aux conséquences des plus récentes découvertes. La nomination, un an plus tard, de Julian Huxley à la tête de l'UNESCO devait confirmer la vocation scientifique de l'Organisation.

Très tôt, les programmes de coopération scientifiques ont pris leur essor. Dès 1946, un accord fut signé avec le Conseil international des unions scientifiques, qui inaugura la politique de coopération de l'UNESCO avec les grandes organisations internationales non gouvernementales. J'ai moi-même présidé – en tant que directeur du département des sciences de l'UNESCO – à la fondation du Centre européen de recherche nucléaire, qui fut créé à la suite d'une résolution votée par la conférence générale de l'UNESCO en 1950. La création du CERN a suscité, quelques années plus tard, la création d'un organisme analogue pour les pays de l'Est.

Les échanges permanents qui se sont établis entre ces deux centres ont constitué un élément décisif pour le progrès de la recherche sur l'atome. L'UNESCO a également aidé, par la suite, à la création d'un Centre européen de biologie moléculaire, qui a son siège en Allemagne, ainsi qu'à celle du Centre international de physique théorique, installé à Trieste. Très tôt, également, l'Organisation a commencé à « décentraliser » son action, en créant des postes régionaux – dès 1947 au Caire, à Montevideo et New-Delhi – pour favoriser les échanges d'informations scientifiques à travers le monde.

L'action menée dans le domaine de l'éducation a, elle, suscité l'adhésion et la participation active de tous les Etats membres. Les tâches de reconstruction des systèmes éducatifs, démantelés par la guerre, puis le développement de ce qu'on appelait alors l'*« éducation fondamentale »*, ou encore la lutte contre l'analphabétisme ne pouvaient susciter que l'accord général des esprits et des volontés.

Les choses n'ont pas été aussi aisées dans le domaine de la culture, c'est-à-dire celui des idées. Si la science est par nature universelle, la culture, ou plutôt les cultures sont le fait du singulier, du particulier, de l'irréductible. Comment, dans ces conditions, développer la compréhension entre les cultures tout en préservant leur originalité ? Comment favoriser le « dialogue » des cultures sans favoriser pour autant une idéologie particulière, une croyance, une certaine conception du monde ?



ROUIL

Cette difficulté – qui est toujours actuelle – était inscrite dans le projet même de l'UNESCO. Elle a d'ailleurs été mise en lumière dès la première session de la conférence générale – réunie en novembre 1946 à Paris – lorsque Julian Huxley proposa de doter l'Organisation d'une doctrine de référence, d'une sorte de philosophie commune, fondée sur un *« humanisme mondial, scientifique et évolutionniste »*. Cette proposition (qui excluait, entre autres, le matérialisme dialectique) ouvrit une grave crise au sein de la toute nouvelle organisation. Le débat idéologique reprit un an plus tard, lors de la deuxième session de la conférence générale, à Mexico, et ne s'apaisa qu'à l'issue de l'intervention – restée célèbre – du chef de la délégation française, Jacques Maritain.

Ce dernier, reconnaissant que *« dans le babélisme de la pensée moderne, il n'y a plus de bases communes »*, proposait de réaliser l'accord des esprits *« non pas sur une commune pensée spéculative, mais sur une commune pensée pratique, non pas sur l'affirmation d'une même conception du monde, de l'homme et de la connaissance, mais sur l'affirmation d'un même ensemble de convictions dirigeant l'action. » « Cela est peu sans doute,* ajoutait-il, *c'est le dernier réduit de l'accord des esprits. C'est assez cependant pour entreprendre une grande œuvre. »* Il n'est pas douteux que l'idée émise par la délégation française a tracé la démarche qui a été, et qui reste aujourd'hui, celle de l'UNESCO : rapprocher les peuples et les cultures en les incitant à joindre leurs efforts sur des projets communs.

Le but poursuivi par l'UNESCO n'est pas en effet l'unification des idées, des croyances et des idéologies ; c'est même tout le contraire. Il s'agit de permettre aux cultures de mieux se comprendre, par la pratique d'un travail en commun, par la poursuite de buts pratiques communs, qui sont, le plus souvent, le progrès de la connaissance et, par voie de conséquence, l'élévation du niveau de vie des populations. L'un des exemples les plus significatifs de cette démarche est la formule des « projets majeurs », lancée vers le milieu des années 50.

Il s'agit de projets qui visent à résoudre des problèmes de portée mondiale, en faisant appel à la collaboration des différentes nations et de disciplines variées. J'ai participé au lancement de l'un des premiers d'entre eux, qui portait sur les zones arides du globe. L'originalité du projet était de comporter des activités de recherche scientifique, mais aussi d'éducation, pour sensibiliser diverses catégories de spécialistes, ainsi que l'ensemble des populations, aux problèmes des zones arides et aux moyens d'y porter remède.

Il faudrait aussi mentionner le fameux projet « Orient-Occident », qui visait à favoriser l'appréciation mutuelle des valeurs de l'Orient et de l'Occident. Ce projet illustre bien d'ailleurs la démarche de l'UNESCO, qui est de n'exclure aucune culture, de n'écarter aucune philosophie, aucun mode de penser, mais de les mettre en contact, en vue d'une meilleure compréhension réciproque.

Mais il est clair que ce qui fait la raison d'être de l'UNESCO, cette finalité ultime qui est d'ordre essentiellement éthique, fait aussi sa faiblesse. Dès les origines, l'Organisation a été suspectée de parti pris, on dirait aujourd'hui de « politisation ». L'URSS a ignoré l'UNESCO pendant de longues années, craignant sans doute que celle-ci ne devienne l'instrument d'une propagande antimarxiste. Ce n'est d'ailleurs qu'avec l'adhésion de l'URSS, en 1954, puis, à partir de 1960, des nations nouvellement indépendantes, que l'Organisation a réalisé pleinement sa vocation à l'universalité, ce qui n'a pas manqué de rendre sa tâche plus exaltante – mais aussi plus ardue.

L'UNESCO n'est pas une institution du système des Nations unies comme les autres : son but n'est pas tant d'assurer la coopération entre les Etats qu'entre les peuples, et entre leurs communautés éducatives, scientifiques, culturelles, artistiques. Tel était bien le dessein des pères fondateurs, qui avaient voulu contrebalancer le poids des gouvernements, représentés à la conférence générale de l'UNESCO, par la désignation d'un conseil exécutif – un conseil d'administration en somme – composé de personnalités nommées à titre personnel et indépendantes du pouvoir politique. J'ai fait partie du conseil exécutif de l'UNESCO, de 1946 à 1948, en toute indépendance d'esprit et de parole. Aussi ai-je regretté l'amendement qui fut introduit en 1954 à l'initiative des Etats-Unis, et qui a fait des membres du conseil exécutif les représentants des gouvernements.

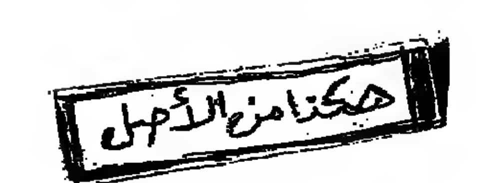
Des relais dans les Etats membres

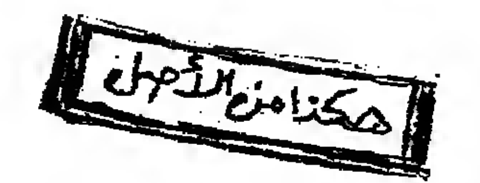
En dépit de tout, l'UNESCO a été, et demeure, un instrument privilégié de coopération pour les communautés intellectuelles et scientifiques. En témoigne, par exemple, la collaboration qu'elle entretient avec les organisations non gouvernementales, les ONG, qui représentent les différentes branches de l'activité intellectuelle.

En témoigne également l'influence exercée par les commissions nationales pour l'UNESCO dans la préparation et l'exécution des programmes de l'Organisation. L'UNESCO est en effet la seule institution du système des Nations unies à disposer, dans ses Etats membres, de relais organisés, rassemblant les forces vives de la vie intellectuelle et artistique nationale. Car il s'agit bien de commissions nationales, et non pas gouvernementales : dès les premières années de son existence, la Commission française pour l'UNESCO a ainsi rassemblé des hommes aux professions de foi les plus variées, puisqu'y siégeaient aussi bien des hommes de gauche, voire d'extrême gauche – comme Aragon, Cassou – qu'un penseur catholique comme Gilson.

L'UNESCO vient d'avoir quarante ans. Que reste-t-il des ambitions de ses pères fondateurs ? La paix universelle est toujours un rêve, pour l'heure, inaccessible. La connaissance réciproque des peuples et des cultures s'est accrue – beaucoup plus, sans doute, que leur compréhension et leur respect mutuels. Le monde reste divisé, déchiré. Mais il est un acquis irremplaçable, inconcevable il y a seulement quarante ans : c'est que l'ensemble des nations de la Terre, des plus petites aux plus grandes, ont appris à collaborer à des buts communs. N'est-ce pas le premier pas vers cette *« solidarité intellectuelle et morale de l'humanité »*, dont l'acte constitutif de l'UNESCO préconisait l'avènement comme unique garant de la paix ?

PIERRE AUGER.





La polémique sur les propos prêtés à M. Chirac par le « Washington Times »

Alors que se poursuit la polémique sur les propos que M. Chirac aurait tenus au directeur de la rédaction du quotidien *Washington Times*, la Syrie a réaffirmé, vendredi 7 novembre, qu'elle ne se laisserait intimider par aucune sanction qui pourrait être décidée à la suite de l'affaire Hindawi. Dans un discours retransmis à la télévision, le président Hafez El Assad — sans évoquer directement cette affaire — a qualifié de *« pari »* perdu d'avance toute forme de pression qui pourrait être exercée à l'encontre de son pays : *« De telles pressions n'auront aucune incidence sur la détermination de notre peuple, pas plus que les menaces militaires (...). Notre peuple déjouera les conspirations impérialo-sionistes. »*

Le chef de l'Etat syrien évoquait, très vraisemblablement, la réunion que les douze ministres des affaires étrangères de la Communauté doivent tenir le 10 novembre à Londres pour décider d'éventuelles sanctions à l'encontre de Damas accusé par les Britanniques d'être directement impliqué dans l'affaire Hindawi. Vendredi, des sources diplomatiques britanniques à Bruxelles se déclaraient *« convaincues »* que l'Europe allait *« agir de concert »* et qu'une décision nette en faveur de sanctions limitées contre la Syrie se dégagerait de la réunion. *« Nous paraissons dans une position beaucoup plus saine que nous ne l'étions la semaine dernière à Luxembourg »*, ont encore confié ces sources. Aucune décision concrète n'avait été acquise à Luxembourg, en dépit du dossier que les Britanniques avaient présenté pour prouver que la Syrie était directement impliquée dans la tentative d'attentat du Jordanien Nezar Hindawi contre un avion d'El Al le 17 avril dernier, à l'aéroport d'Heathrow.

Le Foreign Office a répété vendredi qu'il y avait bien responsabilité syrienne dans cette affaire et que la thèse d'un complot ourdi par les services secrets israéliens (le Mossad) évoquée par le *Washington Times* paraissait sans fondement. *« Nous n'avons absolument aucune preuve de l'existence d'un complot du Mossad »*, a indiqué un porte-parole.

Le sentiment du ministre français des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, est le même : les preuves avancées par le gouvernement de Londres *« ont paru suffisamment convaincantes à la France pour qu'elle manifeste sa solidarité à la Grande-Bretagne »* (lors de la réunion de Luxembourg), a-t-il dit, vendredi, devant la presse anglo-américaine à Paris.

L'affaire n'avait pas encore été évoquée samedi par la presse ouest-allemande, mais à Bonn les milieux officiels démentaient qu'aient été tenus à M. Chirac les propos qui lui sont prêtés par le *Washington Times*. — *(AFP, AP, Reuter.)*

La course d'obstacles du chef du gouvernement

Depuis la déclaration, le 28 octobre à Francfort, de M. François Mitterrand — *« Les arrangements particuliers doivent toujours céder le pas à la solidarité devant le crime »*, — l'enjeu pour M. Jacques Chirac est clair. Le premier ministre disposait de quinze jours, entre les réunions du conseil des ministres européens des affaires étrangères du 27 octobre et du 10 novembre, pour faire la démonstration que sa politique au Proche-Orient ne relève pas d'un intérêt *« particulier »*, mais qu'elle procède d'une conception à long terme, cohérente et par conséquent avouable, du rôle de la France dans cette région.

A la différence de ce qui s'est passé pour la politique de défense, le président de la République, dans cette affaire, ne met pas en avant ses prérogatives constitutionnelles pour imposer ses vues. Comme l'avait rappelé le porte-parole du premier ministre, M. Denis Baudouin, le 30 octobre, les décisions à prendre pour assurer la sécurité des Français, après la vague terroriste du mois de septembre, relevaient de la responsabilité gouvernementale. M. Mitterrand en convient. A M. Chirac de faire ses preuves. La rivalité ici porte non sur les compétences mais sur la compétence.

Une démonstration difficile

Le défi auquel le premier ministre doit ainsi faire face ne le met pas en concurrence seulement avec le titulaire actuel de la fonction à laquelle il aspire. Dès le 26 octobre, M. Valéry Giscard d'Estaing, en prenant position sur la solidarité nécessaire avec la Grande-Bretagne à l'égard de la Syrie, avait indiqué que l'épisode faisait partie des tests décisifs en vue de l'élection présidentielle. M. Raymond Barre, toujours silencieux, se voyait, par tel ou tel de ses amis, rappelé, comme toujours, au souvenir de l'UDF dans ce moment difficile pour le chef du gouvernement.

Confronté aux questions de ses alliés politiques — le 29 octobre, par la voix de M. Jacques Barrot, secrétaire général du CDS, à l'Assemblée nationale, — à la pression des partenaires occidentaux de la France et aux informations obtenues par la presse, M. Chirac s'est efforcé, selon la formule qu'il affectionne, de *« sauter une haie après l'autre »* : démenti sur les ventes d'armes à la Syrie, quasi-confirmation d'une trêve avec le clan Abdallah — sous réserve que celle-ci n'ait donné lieu à aucune tractation directe avec les terroristes et ait été imposée plutôt que négociée, — réaffirmation de la présence de la France au Proche-Orient, du rôle que, à la différence de la Grande-Bretagne, elle ne renonce pas à y jouer et de la politique qui en résulte à l'égard de la Syrie.

Ce dernier point restait sujet à controverse. Etait-il raisonnable de parier sur un régime en difficulté sur le plan économique, politiquement incertain et sujet à des dissensions internes qui affectent son crédit ? La démonstration était difficile à faire. Elle n'en était que plus nécessaire.

Dans un premier temps, des membres du gouvernement ont entrepris d'expliquer que l'appui apporté au président Assad ne pouvait être que bénéfique face au risque de voir ce régime devenir entièrement dépendant des Soviétiques ou basculer dans un marasme qui rendrait la situation encore plus incontrôlable au Proche-Orient.

Dans un second temps, la Grande-Bretagne a été mise en cause, toujours en privé, pour s'être livrée, à l'occasion de cette affaire, à une opération de politique intérieure destinée à injecter dans l'opinion cette dose de nationalisme qui fait tant de bien à l'« image » de Mme Thatcher. Enfin, on opposait la Syrie, facteur de stabilité, au dangereux délire intégriste iranien.

Le premier ministre n'a pas dû juger ces explications suffisantes puisqu'il semble bien qu'il y ait ajouté en privé une information, en s'appuyant sur l'avis des dirigeants allemands : les services secrets israéliens auraient piégé la Syrie dans l'affaire de Londres. Victime d'une machination qui aurait pris appui sur les conflits internes à son régime, le président Assad mériterait donc de ne pas être accablé par les Européens, mais serait, au contraire, en situation d'être sinon soutenu du moins épargné par eux, à charge pour lui de leur en être reconnaissant.

Un choix politique

Le démenti opposé par M. Chirac, le vendredi 7 novembre, aux propos ainsi rapportés par le *Washington Times*, indique que le premier ministre n'entend pas assumer politiquement ce qui semble bien, pourtant, avoir constitué un élément important de sa décision. L'Elysée, en effet, n'a pas été surpris par le contenu de l'article du quotidien américain. On indiquait, d'ailleurs dans l'entourage du chef de l'Etat qu'on avait reconnu dans les propos de M. Chirac rapportés par le *Washington Times* l'opinion exprimée par MM. Kohl et Genscher lors du sommet de Francfort et l'importance que M. Chirac avait donnée à cette opinion dans ses entretiens avec M. Mitterrand. On ajoutait toutefois que le premier ministre avait quelque peu sollicité, dans un certain sens, les propos de ses interlocuteurs ouest-allemands.

L'accusation portée contre Israël et l'appui apporté ainsi à ceux des Etats arabes qui, traditionnellement, imputent à l'Etat hébreux les actes terroristes qu'ils ne peuvent approuver ouvertement constituent un choix politique qui ne peut être escamoté par des considérations sur les circonstances de l'entretien du premier ministre avec un journaliste américain. Bénéficiant, selon un sondage de la SOFRES publié par *la Vie française*, du soutien des Français sur sa politique (48 % contre 40 %) et sur sa future candidature à l'élection présidentielle (il est en tête de tous les présidentiables de la majorité avec 34 % d'opinions favorables), M. Chirac ne peut se permettre de jouer sa crédibilité sur l'existence ou non d'une bande magnétique.

PATRICK JARREAU.

Les preuves britanniques contre la Syrie

LONDRES
de notre correspondant

Lorsque les ministres des affaires étrangères des Douze se réuniront à Londres, lundi 10 novembre, le gouvernement britannique mettra de nouveau à la disposition de ses partenaires l'ensemble des « preuves » réunies contre la Syrie dans l'affaire Hindawi. Une grande partie de ce dossier a déjà été communiquée, à l'exception, semble-t-il, de détails d'au moins un des éléments, dont la divulgation, même restreinte, pourrait être assez embarrassante.

Elle risquerait de lever un tant soit peu le voile sur une source d'informations très particulière : le système très perfectionné d'écoutes de télécommunications internationales, développé et géré conjointement depuis quarante ans par les services secrets américains et britanniques. Le gouvernement de Londres n'est pas seul maître de l'utilisation des données recueillies par cet organisme.

Lorsque le 24 octobre, aussitôt après la fin du procès de Nezar Hindawi, le secrétaire au Foreign Office avait annoncé à la Chambre des communes la rupture des relations diplomatiques avec la Syrie, il avait distingué trois catégories de preuves.

La première concerne les points « incontestables », selon Sir Geoffrey Howe, qui ont été découverts dès l'arrestation d'Hindawi, le 18 avril, au lendemain de l'attentat manqué contre le Boeing d'El Al :

● Hindawi possédait un « passeport des services syriens », d'ordinaire réservé aux fonctionnaires en mission ;

● Ses demandes de visa en Grande-Bretagne avaient été, à deux reprises, appuyées par des notes particulières adressées par le ministère syrien des affaires étrangères ;

● L'ambassadeur de Syrie, M. Loutof Allah Haydar (il l'a lui-même reconnu), a reçu Hindawi, venu lui demander de l'aide, quelques heures seulement après la découverte de la bombe à l'aéroport de Londres-Heathrow.

La deuxième catégorie réunit les preuves fournies durant le procès :

● Hindawi, avant sa tentative, avait séjourné dans un hôtel londonien fréquenté d'habitude par des équipages des Syrian Arab Airlines, parmi lesquels des agents dépendant, en fait, des services de renseignements de l'armée. C'est l'un d'eux qui lui avait remis la bombe et le détonateur ;

● Après la tentative, Hindawi, déjà identifié et recherché par Scotland Yard, a passé la nuit du 17 au 18 avril dans un logement discret qu'ont mis à sa disposition trois diplomates de l'ambassade soupçonnés d'être, eux aussi, des membres des services secrets. Ils devaient être expulsés en mai.

Sir Geoffrey Howe ne l'avait pas rappelé devant le Parlement mais, au cours du procès, l'accusation a affirmé qu'Hindawi avait été *« recruté »* et *« entraîné »* aux techniques du terrorisme par des officiers des forces aériennes syriennes affectés au service des renseignements militaires. Hindawi avait déclaré, avant de revenir sur ses aveux, avoir eu un entretien avec le chef de ces services qu'il avait nommé, le général Mouhamad Al-Khouli.

Un puissant outil d'espionnage

Enfin, troisième catégorie, celle des preuves que Sir Geoffrey Howe qualifie d'« indépendantes » (de l'enquête judiciaire) :

● Hindawi, durant sa détention, a cherché à faire passer un message aux officiels du renseignement à Damas pour réclamer leur assistance, pensant qu'ils pourraient le faire libérer ;

● Les autorités britanniques avaient appris, et c'est là l'élément le plus surprenant, *« plusieurs mois »* avant, que l'ambassade de Syrie se préoccupait de mettre Hindawi en relation avec les services secrets de Damas.

Le secrétaire au Foreign Office n'a pas précisé de quelle manière cette information avait été obtenue mais, dans les milieux gouvernementaux, on a, depuis, laissé entendre que cette *« preuve concluante »* était le résultat d'écoutes. Tout paraît indiquer que des transmissions entre l'ambassade et Damas ont été interceptées par le Government Communications Headquarter (GCHQ).

Cet organisme, dont les principales installations se trouvent à Cheltenham où sont employées plus de cinq mille personnes, pratique en permanence des écoutes systématiques des communications radioélectriques de toutes sortes.

Il fonctionne en étroite collaboration avec les services de la National Security Agency aux Etats-Unis et dispose d'un réseau de satellites ainsi que de bases-relais à Chypre, en Allemagne, en Australie et à Hongkong pour le secteur contrôlé par les Britanniques (les Américains possèdent des centres dans le reste du monde).

C'est le GCHQ qui a recueilli de précieux indices sur les activités répréhensibles de certains diplomates libyens au moment où Londres a rompu avec Tripoli en 1984. C'est encore lui qui, l'an dernier, a permis aux chasseurs de la VIe flotte américaine de détourner sur la Sicile un appareil égyptien transportant un commando palestinien.

La nature de ce puissant outil d'espionnage, d'importance stratégique évidente, est telle qu'il est probable que ni les Britanniques, ni les Américains ne souhaitent en révéler les rouages, même à leurs alliés et même pour la cause de la lutte antiterroriste.

Le gouvernement britannique a peut-être une autre raison de se montrer prudent, voire réservé, malgré son souci de faire partager son point de vue. Comment expliquer, en effet, que, si bien informés préalablement, les services de sécurité aient pu laisser agir Hindawi pendant des semaines ? Celui-ci, bien que repéré, n'a-t-il pas presque réussi son coup puisque la bombe que transportait sa fiancée a été découverte *in extremis* par des agents d'El Al, alors que précédemment rien n'avait été remarqué lors des contrôles dont sont responsables la police et le personnel de surveillance de l'aéroport ?

FRANCIS CORNU.

La visite du premier ministre au chancelier Kohl

Une occasion de s'expliquer...

BONN
de notre correspondant

Le terrorisme sera l'un des principaux sujets de la visite privée que M. Jacques Chirac doit rendre le dimanche 9 novembre au chancelier Helmut Kohl dans sa résidence privée de la banlieue de Ludwigshafen. Le porte-parole du gouvernement ouest-allemand, M. Friedhelm Ost, a rappelé vendredi à ce sujet que Bonn souhaitait l'appui de Paris pour parvenir à une plus grande coopération en matière de lutte antiterroriste au niveau européen.

Cette visite devrait être l'occasion pour le premier ministre français de donner à son hôte des éclaircissements sur la teneur des déclarations qu'il a faites au *Washington Post*. Interrogé sur les propos prêtés à M. Chirac, M. Ost a démenti vendredi que Bonn soit en possession d'informations sur une éventuelle provocation du Mossad dans la tentative d'attentat déjouée le 17 avril dernier contre un appareil d'El Al à Londres. *« Le gouvernement*, a-t-il dit, *n'a jamais eu ce type d'information et n'aurait donc pu les transmettre au gouvernement français. »*

En attendant de se renseigner directement auprès de Paris sur la teneur exacte des propos du premier ministre, un porte-parole du ministère des affaires étrangères a, de son côté, affirmé que, d'une manière générale, *« ce qui était rapporté des conversations entre MM. Chirac et Genscher est une pure invention que le ministère dément avec fermeté »*.

Même si des doutes ont été émis ces dernières semaines à Bonn sur la responsabilité directe du général Assad dans les attentats commis sous couverture syrienne, on insiste au ministère des affaires étrangères sur le fait que M. Genscher n'a pu donner d'informations à ce sujet au premier ministre français.

On se refuse pour le moment à donner des indications sur les décisions qui seraient prises par les ministres européens des affaires étrangères qui se réunissent le 10 novembre, à Londres, pour examiner les résultats de la démarche effectuée par les ambassadeurs accrédités à Damas en vue d'obtenir des éclaircissements des autorités syriennes. Bien que le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Stavenhagen, ait qualifié dernièrement de « sérieuses » les preuves présentées par Londres pour étayer ses accusations contre la Syrie, le gouvernement ouest-allemand a conservé, jusqu'à présent, sa liberté de manœuvre.

Dans les milieux proches du gouvernement, le sentiment prévalant généralement que, en l'absence d'éléments permettant de conclure à une responsabilité directe du président Assad, il serait plus improductif que productif de couper toute relation avec la Syrie et de se priver ainsi de leviers politiques pour tenter d'intervenir efficacement contre le terrorisme. L'autre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Moellemann, avait souligné, fin octobre, qu'il serait pour le moins curieux de couper tous les ponts avec la Syrie au moment où les Européens souhaitent aborder la question du terrorisme dans le cadre du dialogue euro-arabe.

Le gouvernement s'est cependant réservé la possibilité de changer d'avis en fonction de la tournure du procès qui doit commencer le 17 novembre, à Berlin-Ouest, contre deux ressortissants jordaniens inculpés pour un attentat à la bombe commis le 29 mars dernier contre les locaux de la société germano-arabe de Berlin-Ouest.

HENRI DE BRESSON.

Matignon dément avoir mis en cause les services secrets israéliens

(Suite de la première page.)

Au cours de cette réunion, les deux hommes auraient affirmé que l'affaire de Londres serait due non pas aux agissements terroristes du régime syrien, mais à une opération montée par les services secrets israéliens (Mossad) et des opposants au président Assad.

C'est bien sûr ce dernier point qui gêne le plus M. Chirac. C'est pourquoi le premier ministre n'a pas voulu en rester au démenti aussi lapidaire qu'ambigu qu'il avait fait publier dès vendredi matin et selon lequel *« l'interprétation donnée à ses propos par M. de Borchgrave est dénuée de tout fondement »*. Profitant d'une réunion de presse consacrée au sommet franco-africain qui doit se tenir à Lomé du 13 au 15 novembre, M. Chirac est revenu sur l'affaire dans la soirée, estimant cette fois-ci que l'article de M. de Borchgrave va *« très au-delà de mes propos »*. Faisant allusion à un épisode un peu semblable intervenu au mois d'août dernier après une rencontre du même type avec le journaliste israélien M. Ben Porat (1), M. Chirac a paru reconnaître qu'il avait quelques problèmes de communication en matière de politique étrangère, déclarant : *« Ce sont des choses qui arrivent. J'ai déjà été victime de ce phénomène, Je m'efforcerai de ne plus l'être et de choisir mes interlocuteurs avec plus de discernement. »* Il devait confier un peu plus tard qu'il avait confondu, en acceptant la demande d'entretien, le *Washington Times* avec le prestigieux *Washington Post*.

Evoquant plus en détail l'article du *Washington Times*, M. Chirac n'a formellement démenti que l'implication des services israéliens dans la tentative d'attentat de Londres. *« Ni de près ni de loin, ni les Allemands ni les Français n'ont imaginé une chose pareille*, a-t-il dit. *C'est absurde. »* Il a également précisé qu'en réponse à une question concernant le Mossad posée par M. de Borchgrave, il lui avait simplement répondu : *« Je n'accuse personne. »*

Pour le reste, M. Chirac n'a pas paru regretter outre mesure les propos qui lui sont prêtés et qui visent pour l'essentiel à préserver de bonnes relations avec la Syrie, quitte à mettre en doute les « preuves » britanniques considérées pourtant par d'autres responsables français comme tout à fait valables. Le premier ministre a reconnu en particulier avoir évoqué avec M. Arnaud de Borchgrave l'attitude adoptée par plusieurs pays européens lors de la réunion des ministres des affaires étrangères des Douze, à Luxembourg le 27 octobre, et qui n'avait pas permis d'aboutir à une position commune à l'égard de la Syrie.

M. Chirac se trouvait ce jour-là à Francfort, en compagnie de M. Mitterrand, pour participer à un sommet franco-allemand. *« Nous n'avons été informés des discussions de Luxembourg que par bribes, par morceaux*, a expliqué le premier ministre. *Nous nous sommes alors concertés avec les dirigeants allemands sur la base d'informations dont nous avons été obligés de constater qu'elles étaient partielles. J'ai donc indiqué à votre confrère du* Washington Times *que nous n'avions pas du tout été en mesure d'apprécier, d'une part, la réalité des éléments de preuve apportés par la Grande-Bretagne et d'autre part que nous ne souhaitions pas nous prononcer, comme cela, sur une opération dont nous n'avions aucune idée de l'origine, de la nature, sur un dossier que nous ne connaissions pas. Vu le climat qui règne actuellement entre l'Europe et le Moyen-Orient, nous ne pouvions pas du tout nous prononcer dans ces conditions (...) J'ai même ajouté que j'étais par nature méfiant dans les affaires de ce genre et que je souhaitais prendre le temps de voir les choses. »*

Ces explications de M. Chirac ne contredisent pas fondamentalement les propos qui lui sont prêtés par le directeur de la rédaction du *Washington Times*. Ils sont simplement formulés d'une manière infiniment plus diplomatique. Mais tous ceux qui ont eu l'occasion de discuter avec M. Chirac en privé savent parfaitement qu'il lui arrive assez facilement d'abandonner les précautions du langage diplomatique...

« Je vous fais confiance... »

La solution du vrai problème auquel fait face aujourd'hui M. Chirac dans cette affaire ne dépend pas de lui, mais de M. Arnaud de Borchgrave. Ce dernier affirme, en effet, disposer de l'enregistrement des propos du premier ministre (qui parlait en français) et menace d'en publier la transcription intégrale, lundi prochain, si M. Chirac s'obstine à le démentir. Selon le journaliste américain, qui ne cite jamais M. Chirac directement dans son article, les propos tenus par le premier ministre sont rapportés *« pratiquement textuellement »*. *« A la huitième minute de la rencontre*, a expliqué M. de Borchgrave, *M. Chirac m'a dit : « Je peux vous parler très franchement, mais je ne désire pas être cité directement. Ou bien vous continuez à me citer directement, mais, dans ce cas-là, je n'aurai pas de choses très intéressantes à vous dire. »* Et, M. de Borchgrave ayant choisi la première solution, le premier ministre lui a répondu : *« Je vous fais confiance; vous rapporterez mes propos de façon impartiale. »*

Cette version des faits n'a pas été contredite formellement par M. Chirac, qui a déclaré, vendredi soir, qu'il avait refusé de donner une interview et que sa conversation avec M. de Borchgrave devait être *« off the record »*. Cette expression signifie, en principe, que les propos rapportés ne peuvent pas être attribués, mais M. Chirac a laissé entendre que tout ce qu'il avait demandé au journaliste américain, c'était de n'être pas cité directement. Le premier ministre a reconnu, d'autre part, que M. de Borchgrave disposait bien d'un magnétophone. *« Mais j'ai cru qu'il l'avait arrêté »*, a-t-il dit.

C'est dire combien la cassette dont affirme disposer M. de Borchgrave risque de peser lourd, même si M. Chirac s'est déclaré indifférent à l'éventuelle publication de son contenu.

Au-delà de ces péripéties, c'est en effet la crédibilité du premier ministre qui pourrait se trouver en jeu ainsi que celle de sa politique proche-orientale. Même si M. Chirac avait quelques raisons de réagir avec humeur aux leçons de morales prodiguées par Washington en matière de lutte antiterroriste, nombreux sont ceux qui ne comprendraient pas qu'il ait pu, même en se réfugiant derrière MM. Kohl et Genscher, contribuer à accréditer sans preuve l'idée que les services secrets israéliens auraient envisagé de tuer plusieurs centaines de passagers d'un appareil d'El Al.

JACQUES AMALRIC.

(1) M. Chirac avait reçu le 8 août dernier, à la demande de l'ambassadeur israélien en France, M. Ben Porat avec lequel il eut une longue conversation. M. Ben Porat publia ensuite dans *Yediot Akaronot* les propos du premier ministre qui visaient à relativiser sa responsabilité dans l'affaire du contrat nucléaire franco-irakien. M. Chirac émettait également des réserves sur la création d'un Etat palestinien. Matignon fit savoir alors que M. Chirac n'avait pas accordé d'interview à M. Ben Porat, mais qu'il s'était entretenu avec lui pour qu'il puisse enrichir le manuscrit d'un ouvrage écrit avec M. Dan Uri, consacré aux relations nucléaires franco-irakiennes et publié depuis aux Editions Balland sous le titre *l'Opération Babylone*. Jamais, cependant, M. Chirac n'a démenti la teneur des propos rapportés.

Amériques

HAITI

Le gouvernement et les partis politiques face à la méfiance de la population

Un soldat a été tué par balle et un civil blessé, vendredi 7 novembre, à Port-au-Prince, au cours d'incidents à l'issue d'une manifestation pacifique qui a réuni plusieurs dizaines de milliers de personnes en faveur des droits de l'homme et contre le duvaliérisme. A cette persistance du mécontentement populaire s'ajoute la faiblesse des organisations politiques face à un gouvernement en proie à des critiques toujours très vives.

PORT-AU-PRINCE
de notre envoyé spécial

A un an de l'élection présidentielle en Haïti, plus de cinquante partis politiques ont vu le jour et près de deux cents candidats à la présidence se sont déjà déclarés ! Un trop-plein qui cache mal le vide d'une opposition peu structurée et, en autre, guère représentative. « *Leur principal but*, dit un diplomate, *c'est d'occuper le fauteuil présidentiel, et, pour cela, ils accusent le Conseil national de gouvernement (CNG) d'illégitimité.* «

Les critiques de la nouvelle classe politique, alliée au mécontentement populaire (*le Monde* du 5 novembre), exaspèrent le ministre de l'économie et des finances, M. Leslie Delatour.

« *Lorsque la foudre s'abat sur un bateau, lorsque le capitaine disparait et que le navire fait eau de toutes parts, ce n'est pas le moment de s'interroger sur la valeur des galans de celui qui a pris la relève*, dit le ministre, *et nous n'avons pas attendu pour mettre fin* d *des problèmes de despotisme et de corruption dans les ministères. L'ambitian elairement effichée* du CNG, *e'est de transmettre* d *un gouvernement dèmocratiquement élu un pays assaini.* «

Les difficiles rapports actuels entre le pouvoir et ceux qui pourraient lui succéder « *Illustrent un raidissement entre ceux qui ont pris des risques en combattant la dictature et qui réagissent mal aujourd'hui aux critiques, et ceux qui se sentent parfais frustrés de n'avoir pas eu de responsabilités* », estiment le ministre de l'éducation nationale, M. Ronny Desroches.

Ce dernier se dit pourtant favorable à un dialogue avec les partis, « *mais sans se faire d'illusions* «. « *Il ne faut pas se tromper*, dit-il, *sur ce qui s'est passé le 7 février. Ce fut une révolution populaire, mais le rôle de l'armée dans le départ de l'ancien président a été important — on peut difficilement l'oublier.* «

Les membres du cabinet estiment aussi que la poursuite d'officiers liés à l'ancien régime est impossible. « *La solidarité de corps joue* d *plein*, disent-ils. *La disparition des macoutes comme force de milice du pouvoir a conduit l'armée à assurer pratiquement seule le maintien de l'ordre. Il est aberrant de vouloir déclencher une chasse aux sorcières dans ces conditions.* «

Ils répètent qu'il faut d'abord que les partis politiques se structurent et s'organisent. « *Quand ils auront acquis une représentativité, il sera alors possible d'ouvrir le dialogue. Pour l'instant, le calendrier électoral est clair, et il sera respecté.* «

M. Jean-Claude Bajeux, président du Centre œcuménique des droits de l'hnmme, estime cependant que, « *dans la situation balbutiante du processus de transition, le gouvernement ne joue pas le jeu. Même si les partis politiques sont faibles — ce qui est compréhensible après trente ans de dictature, — il faut les prendre tels qu'ils sont et les aider à se dévelapper. Or, actuellement, le CNG et les militaires sont incapables de comprendre cette nécessité ; et l'isolement du palais présidentiel devient ehaque jour plus évident* «.

Un dialogue de sourds

Dans ce qui apparaît de plus en plus comme un dialogue de sourds, l'Eglise, qui a joué un rôle décisif dans la chute de la dictature, continue son travail de « conscientisation «, « *de manière moins voyante*, dit Mgr Roméo, nonce apostolique, *parce qu'une allumette se remarque plus dans la nuit que sous le soleil, mais il faut absolument réussir à casser ce rapport infernal qui éloigne le peuple du pouvoir et le pouvoir du peuple, sinon nous irons, une fois encore, vers une nouvelle dictature* ».

Le président du MIDH (Mouvement pour l'instauration de la démocrate en Haïti), M. Marc Bazin, explique les difficultés des principaux partis politiqnes par l'« *absence d'adversaires* ». « *De plus*, ajoute-t-il, *le CNG doit partir dans plus d'un an, et l'attente de la population, elle, bute sur des problèmes concrets et immédiats ; notre tâche est donc difficile. Cela dit, nous parviendrons* d *des alliances et à des regroupements pour faciliter la clarté du choix que proposent les partis. Pour nous, au centre, il faudra éviter d'être écrasés par les extrêmes à gauche et la remontée d'une droite agissante.* «

Lors d'un colloque organisé fin octobre par l'IHRED (Institut haïtien de recherche et du développement), onze partis et plusieurs spécialistes ont signé un accord pour la mise en place d'une commission électorale permanente et indépendante, qui serait chargée de l'organisation des élections.

Mais les partis signataires (de tendance centriste) se plaignent de n'avoir pas, une fois encore, été reçus par le gouvernement à l'issue de leurs travaux. Les partis de gauche ont, eux, refusé, en s'abstenant, de faire partie d'une structure qui pourrait les empêcher de peser sur l'action du gouvernement.

La plupart des partis politiques ont nussi dénoncé le manvais déroulement des élections à l'Assemblée constituante du 19 octobre. « *C'est encore une occasion manquée*, dit M. Marc Bazin, *et le gouvernement se comporte comme si tout ce qui s'était passé était normal.* «

Cette élection est, pour beaucoup, une erreur collective. Du CNG, d'abord, qui a fixé comme premier scrutin cette élection de quarante et un membres d'une assemblée dont la durée de vie n'est que de deux mois. Avec une impréparation complète et sans consulter les partis; ceux-ci n'ont pas voulu non plus se risquer dans une cansnltatinn dnnt ils connaissaient le peu d'impact populaire.

« *C'est un premier faux pas dans la transition* «, disent les différents leaders; et certains, comme M. Leslie Manigat en réclament l'annulation et demandent que l'élection présidentielle prévue le 7 novembre *1987 soit fixée à une date plus rapprochée.*

Deux pouvoirs réels

Ces pressions nnt, pnnr le moment, peu du chances d'aboutir. Le CNG a évité une grave crise à la mi-juin, lors de la grève nationale. Et il a réussi à organiser la rentrée scolaire avec seulement une semaine de retard ; le projet de budget vient tout juste d'être établi. Le CNG est donc à peu près assuré d'aller au terme de son mandat, et personne actuellement, dans quelque milieu que ce soit, ne le soupçonne de vouloir rester an pouvoir au-delà du 7 février 1988, date fixée pour l'installation du futur président.

En revanche, on imagine mal comment, dans un tel délai, une véritahle élection présiduntinlle pourra avoir lieu, et surtout quels pourraient être les candidats disposant d'un réel soutien, « *d'autant que la population est méfiante* «, dit M. Jean Dominique, directeur de Radio-Haïti Inter. « *Pour les élections à l'Assemblée constituante, on a parlé d'abstentions ; en créole, on dit qu'elles ont été « tulpées «, une expression qui signifie « détourner la tête ironiquement «. Dans ce pays où l'on se rendait auparavant aux urnes en rang oignons, la corde au cou, cela a une signification. Pour l'instant, il y a deux pouvoirs réels en Haïti : le CNG et l'Eglise ; entre les deux, c'est une paussière d'étoiles* «, ajoute-t-il.

« *Nous craignons toujours ceux qui dansent devant la bande* «, disent les paysans haïtiens, qui ont vécu pendant des dizaines d'années avec les macoutes issus de leurs rangs. Anjourd'hui, cette méfiance, de plus en plus généralisée, tant à l'égard du CNG que des partis politiques, est l'un des défis les plus difficiles à relever pour que la transitinn démncratique se réalise normalement.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

Europe

GRÈCE

Athènes s'insurge contre les « passeurs » turcs

Le gnuvernement n protesté auprès de la Turquie après des incidents sur la rivière Evros, qui sépare les deux pays en Thrace.

Selon Athènes, le gouvernement turc encourage le passage elandestin de fugitifs iraniens en Grèce, ce qui provoque des heurts entre garde-frontière grecs et soldats turcs.

Ces incidents ont abouti récemment à des échanges de coups de feu. Les fugitifs iraniens, dont une quarantaine se trouvent déjà dans des centres de regroupement grecs, ont déclaré qu'ils payaient à des « passeurs « turcs environ 3 000 dollars par personne pour ntteindre la Grèce et, à partir de là, d'autres pays occidentaux.

Selon les services grecs, il y aurait environ cinq mille candidats au passage en Grèce, concentrés surtout dans la ville d'Adrinople (Edirne, dans la partie européenne de la Turquie. — *(Corresp.)*

● **Interruption des négociations sur La Voix de l'Amérique.** — Lae négneiatinna gréen-américaines sur le statut des stations émettrices de La Voix de l'Amérique, *installée en Grèce, ont été interrompues* le 5 novembre et la délégation américaine est repartie eux Etats-Unis. Les raisons de cette interruption n'ont pas été précisées, mais, selon certaines informations, la partiu eméricaine aureit natammunt réclamé, semble-t-il, un accord de quinze ans, alors que la partie grecque préférerait un accord de cinq ane renouvelable. — *(Corresp.)*

Le président de l'Assemblée nationale de Chypre en visite à Paris

M. Vassos Lyssaridès, président de l'Assemblée nationale ehypriote et secrétaire général du Parti socialiste de Chypre, était en visite à Paris vendredi 7 novembre, invité pnr le groupe d'amitié franco-ehypriote dn Sénat.

Cette visite intervient alnrs qu'une certaine inquiétude se manifeste à Nicosie devant le rapprochement entre le gouvernement de M. Chirac et celui de M. Turgut Ozal à Ankara. « *La normalisation des rapports entre la Turquie et les poys d'Europe occidentale ne doit pas s'effectuer au détriment des droits légitimes du peuple chypriote*, nous a déclaré M. Lyssaridès. *Les Européens, et notamment la France, devraient faire comprendre au gouvernement turc qu'il doit mettre fin* d *l'occupation militaire du nord de l'Ile* «.

Les raisons économiques justifiant le resserrement des liens avec la Turquie sont balayées par M. Lyssaridès : « *Il ne faut pas s'illusionner sur les potentialités du marché turc : des pays comme la RFA et la Libye font aujaurd'hui l'amère expérience d'avoir faurni des marchandises à un pays insolvable...* «.

Par ailleurs, M. Lyssaridès s'est montré pessimiste quant à un éventuel succès de la mission du secrétaire général de l'ONU, M. Perez de Cuellar, qui depuis le début de son mandat s'efforce de rapprocher les pnints de vue de Nicnsie et d'Ankara.

Le président de l'Assemblée nationale s'est enfin déclaré « *très satisfait* « des entretiens qu'il n eus nvec MM. François Mitterrand, Alain Poher et Jecques Chaban-Delmas, qui ont, selon lui, manifesté une solidarité sans faille au gouvernement de Nicosie.

L. R.

Asie

En visite en Chine

Le premier ministre japonais tente d'apaiser les récentes tensions entre Tokyo et Pékin

TOKYO
de notre correspondant

Quand M. Nakasone se rendit en Chine en mars 1984, le climat des relations sino-japonaises était serein. Il l'est moins pour la visite à Pékin qu'il entreprend ce samedi 8 novembre : les relations entre la Chine et le Japon sont « *secouées de petites vagues* «, écrit l'*Asahi*. La raison afficielle dn vnyagu éclair de M. Nakasone (il ne restera en Chine que deux journées) est l'inauguration du Centre d'échange de jeunes construit par les Japonais. Mais ce sera surtout l'occasion, pour le premier ministre, d'essayer de stabiliser les rapports entre les deux pays. Un réchauffement qui paraît d'autant plus s'imposer que la visite de M. Gorbatchev à Tokyo, prévue pour janvier, pourrait bien ne pas se concrétiser : c'est du moins ce qu'a laissé entendre, jeudi, dans une interview à l'*Asahi*, l'ambassadeur soviétique à Tokyo qui a déclaré que le climat pour une telle visite ne lui semblait « *guère favorable* ».

M. Nakasone veillera surtout nu cours de ses entretiens à ne pas « *raviver le courroux* « chinois, mais, affirme-t-on au ministère des affaires étrangères, il ne va pas en Chine pour s'excuser.

Il ne manquera cependant pas de dire à ses hôtes qu'il n'a pas vouln offenser la Chine en faisant, en août 1985, une visite officielle an sanctuaire de Yasukuni où reposent entre autres les cendres de dirigeants japonais pendus pour crime de guerre et tentera d'expliquer pourquoi son ministère de l'éducation fait réécrire l'histoire véhiculée par les manuels scolaires en gommant certains événements qui ne sont pas à l'honneur de l'armée impériale, comme le massacre de Nankin en décembre 1937, qui fit 340000 morts selon les Chinois et 100000 selon les Occidentaux, mais dont les historiens japonais travaillant pour le gouvernement affirment aujourd'hui que ce n'est en rien « *un fait établi* «. Le premier ministre devra, en outre, assurer les Chinois que le récent et vibrant éloge de Tchiang Kaï-chek par le lobby pro-taïwanais de son parti, ne reflète pas la position officielle de ce dernier.

Ces « civilités » terminées, on passera aux problèmes de fond. Plusieurs facteurs contribuent à la tension soudaine dans les relations sino-japnnaises depuis un an — la première crise grave entre Pékin et Tnkyo depuis la restauration des relations diplomatiques entre les deux pays en 1972.

La visite de M. Nakasone à Yasukuni n ulcéré les Chinois (une bonne partie des 2 400 000 millions morts qui y sont honorés sont tombés an cours d'opératinns en Chine). C'était la première fois qu'un premier ministre ngissait de la sorte, semhlant faire fi de ce qui nvait été la base de la réconciliation sino-japonaise: les regrets exprimés par le Japon, pour ce qu'il avait fait en Chine. L'incident intervenait, en outre, à un manvais moment : le commerce entre les deux pays enregistrait un déséquilibre croissant en fnveur du Japon et certains produits nippons semblaient défectueux. Aussi l'affaire engendra-t-elle une véritable campagne antijaponaise avec manifestations et journaux muraux (qui n'étaient pas réapparus depuis le « printemps « de Pékin en 1979), traitant, entre autres, M. Nakasone d'« *œnf pourri puant* «. On peut douter de la spontanéité de telles « démonstrations populaires ». Celles-ci doivent tout d'abord être replacées dans le contexte de lottes internes: dénoncer « *l'hégémonisme et l'impérialisme japonais* « revenait à critiquer indirectement la politique d'ouverture de l'équipe dirigeante actuelle. Mais ces manifestations pouvaient aussi avoir *été utilisées par le pouvoir* pour exalter le nationalisme, alors que le ciment maoïste s'effritait.

Les Japonais n'ignorent pas les ambiguïtés de la campagne dont ils sont l'nbjet depuis un an. Ils paraissent convaincus que l'orientation « moderniste « donnée par l'équipe dirigeante est irréversible et souhaitent, en conséquence, ne pas donner des arguments à ceux qui critiquent cette politique.

Sur le plan économique, le problème qui tient le plus à cœur aux Chinois est le déficit croissant de leur balance commerciale avec le Japon (6 milliards de dollars en 1985), résultat de leur ambition de multiplier par quatre la production industrielle d'ici à l'an 2000. Ils demandent aux Japonais une augmentation de leur aide et surtout de leurs investissements.

Le premier partenaire économique

Le Japon est le premier partenaire économique de la Chine. Deux cent cinquante sociétés sont représentées sur le continent et elles sont engagées dans cent cinquante-deux projets de joint ventures. Mais les hommes d'affaires japonais hésitent à procéder à de nouveaux transferts de technologie — ce que demandent les Chinois — devant la réticence de ceux-ci à comprendre qu'une technologie a aussi an prix. Selon une enquête récente du ministère japonais des affaires étrangères, 44 % des joint ventures nippo-chinoises sont déficitaires. L'augmentation des importations dépend, de son côté, d'une amélioration des moyens de communication. En 1983, le Japon a accordé un prêt de 2,3 milliards de dollars à la Chine pour développer son infrastructure en matière de communication (ports et voies ferrées). Dans le cas des investissements, les Japonais demandent aux Chinois de signer au plus vite un accord de garantie.

Sur le plan politique, M. Nakasone veut consolider la position japonaise en Asie du Nord face à Moscou. Dans l'immédiat, les Japonais ne semblent guère préoccupés par la perpective d'un rapprochement sino-soviétique. M. Nakasone plaidera, enfin, comme il l'a prnmis à M. Chon Doo-whan, président de la Corée du Sud, en faveur d'une participation chinoise aux Jeux olympiques de Séoul, en 1988.

PHILIPPE PONS.

Le conflit cambodgien

Le nouvel optimisme du prince Sihanouk

Le prince Sihanouk se montre de nouveau optimiste. Faisant preuve d'une verve qu'on ne lui connaissait plus depuis qnelques mois, amaigri, mais en « *pleine santé* », le chef de la résistance cambodgienne s'est même dit « *beaucoup plus optimiste que les années précédentes* « en ce qui concerne l'évolution du conflit cambodgien. « *Je ne démissionnerai pas... Il se passe quelque chose... nous sommes à un tournant* », a-t-il répété à quelques journalistes qu'il a reçus, vendredi 7 novembre à Paris, à l'occasion d'un long séjnur en France au conrs duquel il sera l'hôte, en décembre, de MM. Mitterrand et Jacques Chirac.

Pourquoi ce changement de ton ? Bien sûr, il y a eu le récent vote de l'ONU, très favorable à la résistance (*le Monde* du 23 octobre). Mais il a deux autres raisons d'être satisfait. D'abord, les Soviétiques ont, pour la première fois, accepté de discuter du Cambodge avec les Chinois (*le Monde* daté 19-20 octobre). « *Mes amis chinois m'ont dit que les Russes n'ont pas changé de position sur le fond, mais e'est un signe* «, dit-il. D'autre part, — une « *coïncidence* « qu'il souligne, — les Vietnamiens l'ont contacté, par l'intermédiaire de l'Autriche, pour proposer une réunion à Vienne des trois factions de la résistance (« *cette fois, ils acceptent les Khmers rouges, mais sans Pol Pot* «, explique-t-il) avec les antnrités prn-vietnaminennes de Phnom-Penh.

Après consultation avec ses alliés, les Khmers rouges et M. Son Sann, le prince a refusé cette formule. « *Nous sommes prêts* d *discuter avec les Vietnamiens, d'Etat agressé à Etat agresseur. Que leurs valets de Phnom-Penh fassent partie de leur délégation, au deuxième rang, ne nous gène pas* «, a-t-il ajouté. C'est le message qu'il a retourné à Hanoï par le même canal, sans se faire d'illusions sur la réponse. Les Vietnamiens rejetteront cette contre-proposition, ce qui fait l'affaire des Khmers rouges, qui sont pour la guerre à outrance, a-t-il dit en substance.

Des « signes de faiblesse »

Le prince Sihanouk n'en accueille pas moins ces deux initiatives, de Moscou et de Hanoï, comme des « *signes de faiblesse* » en relation avec l'évolution de la situation sur le terrain. *Après les revers subis* en 1985, la résistance s'est renforcée. « *Voilà le nouveau tournant* », dit-il. « *Accueillis en libérateurs en 1979, pour avoir sauvé le Cambodge de Pal Pot* «, les Vietnamiens sont aujourd'hui détestés en raison de leur politique de « *vietnamisation physique* ».

M. Sihanouk donne des exemples. *Des « unités entières » de* miliciens cambodgiens tentent de rallier la résistance. « *Même les Khmers rouges sont bien accueillis dans des villages, et le souvenir de leurs crimes s'estompe* «... En outre, ajoute-t-il, son propre mouvement militaire, commandé par son fils, le prince Norodom Ranaridh, l'ANS (Armée nationale sihanoukiste), récupère de nombreux « *transfuges* « des deux autres mouvements de la coalition, le Front de M. Son Sann et les Khmers rouges. « *Ils viennent à Sihanouk* », dit-il.

Le prince Sihnnnnk a dooe retrouvé le moral. « *Quelque ehose bouge* «, reprend-il. Il en vient même à dire : « *Les Vietnamiens sont fiehus. Ils peuvent rester encore quelques années au Cambodge, mais ils ont définitivement perdu le cœur des Cambodgiens.* « En d'autres termes, ils ne pourront jamais mettre en place, à Phnom-Penh, une administration qui leur sera fidèle. Un « *tournant* « qui nura constitué l'essentiel de plus de trois heures d'un entretien qui devait être, à l'origine, consacré à la présentation du troisième tome de ses Mémoires.

Fr. D. et J.-C. P.

BIBLIOGRAPHIE

« Prisonnier des Khmers rouges »

Sihanouk chez des fous dangereux qui lui vouent une haine sans faille, mais ne peuvent s'en débarrasser — leurs protecteurs chinois ne le leur pardonneraient pas, — qui ne manquent aucune occasinn de l'humilier, de se venger, qui l'isolent complètement du reste du monde. Sihanouk qui, tout de suite, sent, à son retour à Phnom-Penh, fin 1975, à quel point il est prisonnier de la démesure et qui refuse de cautionner une expérience qu'il condamne. Le voilà donc enfermé — enterré pour le reste du monde — pendant près de trois ans. « *La victoire des Khmers rouges*, disait-il, vendredi, à Paris, *e'est la mort du Cambodge.* »

Ce troisième tome des mémoires du prince Sihanouk est donc consacré à son séjour au Cambodge sous les Khmers rouges (1975-1978), à partir de notes qu'il s'est empressé de prundre, avec l'aide de son épouse, dès son arrivée à Pékin, début 1979. Reclus, pendant cette période, dans son ancien palais de Phnom-Penh, entre les mains de gardes hostiles, épié, insulté, il en sait assez pour saisir le drame épouvantable qui se déroule dans son pays sous la férule de deux couples, les Pol Pot et les Ieng Sary. Mais il ignnre encore que cinq de ses enfants et quatorze de ses petits enfants « *disparaissent* », sans parler d'autres membres de la famille royale dont on n'a jamais, depuis, retrouvé la trace.

« *Mnn témalgnage*, dit aujourd'hui le prince, *est le plus objectif et le moins virulent sur les Khmers rouges. Ils seront contents : ce sont des monstres qui tirent satisfaction de ce qu'ils font et moins vous les ignorez, plus ils sont orgueilleux* «. « *C'est une contributian à l'écriture de l'histoire* «, ajoute-t-il. Mais quelle histoire ! Cet homme qui dit « *faire de la corde raide* « — « *et je ne suis jamais tombé jusqu'ici* «, précise-t-il, à juste titre, — est sorti d'un cauchemar en quittant sa patrie, dans un avion chinois, peu de temps avant que les troupes vietnamiennes pénètrent dans Phnom-Penh.

Son témoignage de captif, sur une période toujours mal connue, est essentiel à plus d'un titre. C'est surtout celni d'nn persnnnage qui demeure, nux yeux du paysan khmer, un demi-dieu dont personne — ni les Khmers rouges, ni les Vietnamiens, pnur mentinnner les acteurs les plus récents de la tragédie cambodgienne — n'a su se défaire.

★ *Prisonnier des Khmers rouges*, de Norodom Sihanouk, nvec le concours de Simonne Lacouture. Hachette. 433 pages, 120 F.

Après son tête-à-tête avec M. Mitterrand

M. Michel Rocard défie le PS

ISTRES
de notre envoyé spécial

M. Michel Rocard, qui terminait dans les Bouches-du-Rhône, le vendredi 7 novembre, une tournée de trois jours dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a, une nouvelle fois, brouillé les cartes en franchissant une étape supplémentaire dans l'affirmation de sa volonté d'être en toute hypothèse candidat à la présidence de la République en 1988.

L'ancien ministre, qui s'exprimait à Istres lors d'un banquet républicain de plusieurs centaines de couverts, a jugé qu'il est *« de plus en plus probable »* que l'élection présidentielle aura lieu à la date prévue, 1988. Il a ensuite rappelé que les candidats seront enregistrés comme tels et donc *« en place »* lorsqu'ils auront, quatre mois avant l'échéance, satisfait aux conditions légales en déposant devant le Conseil constitutionnel une liste de cinq cents élus parrainant leur candidature. *« C'est à ce moment-là,* a ajouté M. Rocard, *qu'ils recevront ou ne recevront pas le soutien, voire l'investiture, des formations politiques diverses. »*

Cette remarque d'apparence anodine constitue en réalité un véritable défi public lancé au PS, puisque M. Rocard laisse aujourd'hui entendre qu'il déposera sa candidature dans les formes légales avant même que les socialistes n'aient choisi leur candidat. Une telle montée en pression s'inscrit à l'évidence dans la tactique choisie par M. Rocard : ne laisser aucun doute à l'opinion sur sa détermination. Un proche de l'ancien ministre n'affirmait-il pas à Istres qu'une telle déclaration assure *« cinq points de plus dans les sondages »* ?

En fait, M. Rocard, au lendemain de son tête-à-tête avec le chef de l'Etat, sait qu'il est l'un des éléments du choix du président. Ce dernier s'interroge. M. Rocard veut donc peser de tout son poids, créer une situation telle que le président renonce et que les socialistes n'aient d'autre solution que de se rallier à son panache blanc.

Jusqu'à présent, M. Rocard s'employait, au prix d'un périlleux numéro de « trapèze », à ménager les susceptibilités socialistes. Il est cette fois allé très loin dans l'autre sens, c'est-à-dire dans l'affirmation de son autonomie à l'égard du PS.

On voit mal comment dirigeants et militants socialistes pourraient ne pas réagir à ces « petites phrases ». Car tout se passe comme si le maire de Conflans-Saint-Honorine avait voulu corriger l'effet de quelques-unes de ses déclarations précédentes, qui semblaient laisser la porte ouverte à un retrait de sa candidature face à celle du président sortant.

Même au cas où M. Mitterrand ne se représenterait pas, l'attitude de M. Rocard pourrait avoir pour conséquence extrême et paradoxale de laisser à l'intérieur du parti le champ libre à un autre candidat. En déposant sa candidature avant même que le PS n'ait décidé quoi que ce soit, l'ancien ministre devrait logiquement trouver au bout de sa route l'exclusion de son parti et un candidat soutenu officiellement par le PS, à moins que les dirigeants socialistes ne mettent, ce qui serait délicat, les statuts et la morale militante dans leur poche pour éviter à la gauche une division qui pourrait être suicidaire.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

L'UDF ne veut qu'un seul candidat pour 1988

M. Jean Lecanuet est formel : le 31 janvier prochain au Zénith, où se tiendra la convention nationale de l'UDF, il ne sera *question ni du nom* ni même des modalités du choix du candidat à l'élection présidentielle que l'UDF soutiendra. Cette journée sera consacrée à une réflexion et à des propositions autour de trois thèmes : emploi et solidarité, liberté et société française, Europe et défense. Elle sera aussi l'occasion pour l'UDF de marquer *« sa force et sa résolution »*, de manifester *« son soutien très ferme à la politique engagée par le gouvernement »* et d'affirmer *« la solidarité dans le domaine social »*. Telles sont les conclusions tirées par M. Lecanuet des discussions de conseil national de l'UDF réuni jeudi après-midi 6 novembre.

La convention de janvier marquera le premier temps de la démarche qu'entend suivre l'UDF pour l'échéance de 1988. Elle doit lui permettre de fixer ses grandes orientations dans *« un esprit d'affirmation de ses différences avec le RPR mais avec le souci de ne rien dire qui puisse altérer l'unité de la majorité gouvernementale »*, a précisé M. Lecanuet. Dans un second temps, l'UDF se prononcera à la fin de l'année prochaine sur le soutien à un candidat et un seul. Ce dernier sera celui qui *« incarnera le mieux nos idées »* — c'est-à-dire les grandes voix de l'action d'un président de la République pour un septennat — et celui qui *« aura, de part les dispositions de l'opinion, les plus grandes chances de l'emporter »*, a ajouté le président de l'UDF.

Ecartant l'hypothèse d'un troisième candidat évoqué *« ici ou là dans les coins »* — qui dit-il serait *« écrasé »*, — le président de l'UDF a réaffirmé que la présence de deux candidats, un RPR et un UDF, correspond au désir du pays qui n'aime pas le choix *« imposé »*.

Le congrès du CDS

MM. Barre et Chirac courtisent les centristes

METZ
de notre envoyée spéciale

Le CDS entend tenir le rôle de *« sentinelle de la rigueur »*, confie son président, M. Pierre Méhaignerie. Il le peut d'autant mieux que M. Barre, son candidat favori à l'élection présidentielle, ne sera guère concerné le moment venu par le bilan de l'action gouvernementale globale depuis le 16 mars, qu'il soutient... mais sans plus.

Le CDS, dont le congrès s'est ouvert vendredi après-midi 7 novembre en présence de plus de deux mille participants dans le parc des expositions de Metz, ne pourra être que conforté en ce sens par le message que lui a adressé M. Raymond Barre. Faisant part au CDS et à ses dirigeants de ses *« sentiments d'estime et d'amitié »*, l'ancien premier ministre constate que le CDS *« participe avec loyauté et efficacité à la majorité parlementaire et au gouvernement »*. Il ajoute que *« son rôle y est d'autant plus important qu'il lui revient d'apporter à la politique de liberté et de responsabilité nécessaire à l'avenir de notre pays la dimension sociale et humaine (...), d'être aussi le ferment de la politique européenne de la France. Nous en connaissons les difficultés extérieures autant qu'intérieures et nous mesurons à la fois l'ampleur de ce qui a été fait et l'urgence de nos progrès à accomplir, tout particulièrement en ce qui concerne la création d'un grand marché intérieur de la Communauté, et la sécurité et la défense de l'Europe occidentale. »*

Le député du Rhône fixe une fonction supplémentaire au parti de M. Méhaignerie : celle d'apporter aux Français un message qui leur permettrait de retrouver *« l'esprit d'initiative et de responsabilité, le sens de la générosité, l'ouverture sur le monde »*. Car, explique M. Barre, la France *« a besoin aujourd'hui et aura besoin demain* [non pas] *d'idéologies sommaires et inadaptées, ni de promesses à court terme aussi variées qu'illusoires, mais d'une mobilisation générale des volontés et des efforts pour rattraper notre retard sur nos concurrents, pour assurer la compétitivité de notre économie, pour créer des emplois dont nos jeunes ont besoin, pour apporter aux moins favorisés des Français le concours de la solidarité nationale »*.

Quant à ses relations avec le CDS, M. Barre déclare attacher *« beaucoup de prix à ce que se maintiennent, dans le respect mutuel de nos démarches respectives, les liens de confiance »* noués depuis 1976.

Autre message, celui de M. Jacques Chirac qui, adressant un *« salut amical »* aux congressites, observe que le CDS *« prend une part essentielle jour après jour à l'action que nous menons en commun »*, action de *« réalisation des engagements »* figurant dans la plate-forme commune RPR-UDF, et rendue possible par le soutien *« sans faille »* de la majorité parlementaire. Une fois de plus, M. Chirac réaffirme que c'est de cette majorité solidaire que le gouvernement tire *« sa légitimité »* et que c'est elle qui *« partagera le succès de ce qu'ensemble nous réalisons »*.

Puis le premier ministre assure que les centristes apportent à cette majorité leur *« sensibilité propre »*, *« une dimension sociale sans laquelle la transformation de la France ne serait pas un progrès »* et *« une vision de l'avenir qui donne toute sa place à l'homme »*. Pour satisfaire encore un peu plus les congressistes, M. Chirac leur confirme que, dans quelques jours à l'Assemblée nationale et au début du mois de décembre au Sénat, sera examinée la ratification de l'axe unique européen, dont les débats confirmeront, dit-il, que la France et l'Europe ont un destin commun.

Quant à l'avenir, s'il souligne *« que les nécessités de l'heure commandent de mettre l'accent sur ce qui unit et qui d'ailleurs constitue l'essentiel »*, il juge *« sain que chacun puisse, dans le respect de ses partenaires naturels et par des propositions concrètes, enrichir la réflexion et l'action des réformes de tous »*.

ANNE CHAUSSEBOURG.

Quand l'ancien premier ministre invite la communauté française de Tunisie

TUNIS
de notre correspondant

Le président Bourguiba a reçu successivement vendredi 7 novembre à Carthage M. Raymond Barre, puis M. Roland Dumas, actuellement en visite en Tunisie. Tous deux se sont aussi entretenus — séparément — avec le premier ministre, M. Rachid Sfar.

Le président de la commission des affaires étrangères à l'Assemblée nationale est l'hôte de M. Hedi Mabrouk, chef de la diplomatie tunisienne, et M. Raymond Barre a été invité à donner une série de conférences par la Banque internationale arabe de Tunisie qui célèbre son dixième anniversaire.

M. Barre a mis à profit son séjour pour convier — par voie de presse — les ressortissants français résidant en Tunisie à venir s'entretenir avec lui, et près d'un millier d'entre eux, répondant à son invite, se pressaient jeudi soir dans les salons trop exigus d'un grand hôtel de la capitale.

Même si cette rencontre se plaçait manifestement dans la perspective de l'élection présidentielle de 1988, M. Barre ne s'y est, à aucun moment, référé explicitement. Le message était cependant clair lorsqu'il a comparé la situation sociale, économique et financière qu'il avait laissée en 1981 à celle prévalant aujourd'hui et estimé que Paris pourrait faire davantage pour aider à résoudre dans de meilleures conditions les problèmes (essentiellement à caractère financier) auxquels est confrontée la colonie française. Simple suggestion ou promesse électorale avant la lettre ? M. Barre s'est prononcé pour la promulgation d'une loi qui prévoirait le règlement des indemnisations dues aux Français de l'étranger directement par l'Etat, à charge pour celui-ci de négocier ensuite avec les gouvernements concernés pour récupérer les fonds avancés.

S'il n'a pas obligatoirement convaincu tout son auditoire, l'ancien premier ministre, à l'évidence, a su gagner sa sympathie.

MICHEL DEURÉ.

La campagne américaine de M. Léotard

Dix jours de marathon et cinq minutes avec M. Reagan...

WASHINGTON
de notre envoyé spécial

Version diplomatique, c'est un voyage *« exceptionnellement long »* que M. François Léotard a achevé le jeudi 6 novembre. Dix jours. Même si, à l'ambassade de France à Washington, on note *« une certaine frénésie »* des ministres de M. Chirac à découvrir l'Amérique, aucun des onze membres du gouvernement à avoir défilé depuis le 1er septembre dans la capitale fédérale n'avait encore séjourné aussi longtemps outre-Atlantique.

Point de départ de ce voyage : l'anniversaire de rattrapage de *« Miss Liberty »* à New-York, beaucoup plus sobrement célébré que lors de la mémorable soirée du 4 juillet dernier, en présence de MM. Reagan et Mitterrand. Point d'arrivée : la réception, le jeudi matin 6 novembre à la Maison Blanche, des participants américains au prochain colloque international prévu à Paris les 25 et 26 de ce mois sur l'initiative du secteur privé dans le domaine des nouvelles solidarités. Un rendez-vous pour lequel l'équipe du président Reagan s'est activement impliquée et qui, au détour, et dans l'embrasure d'une porte, a permis à M. Léotard d'avoir une poignée de main, gravée sur la pellicule, et quelques mots de courtoisie, avec le président américain. Cinq minutes que son visiteur n'aurait pas voulu rater, pour rien, en Amérique, et qui auront nécessité finalement, pour joindre ces deux rendez-vous, la perte de beaucoup de quarts d'heure...

Au terme de ces dix jours, M. Léotard, lui, considérait cependant ne pas avoir perdu son temps. Exception faite bien sûr des quinzes minutes de retard accusées sur sa performance de l'année dernière au cours du marathon de New-York disputé dimanche. Mais l'on ose croire que ceux qui font l'opinion sur la côte est des Etats-Unis ne se seront pas uniquement arrêtés à cette méforme de l'athlète de Fréjus.

En débarquant le 27 octobre à New-York, M. Léotard avait certes dans le dos son sac de sport mais également deux valises : celle du ministre de la culture tout court et celle du secrétaire général du Parti républicain. Le ministre de la culture affirme avoir beaucoup écouté et beaucoup appris. Impression qui devrait donc le conforter encore davantage dans sa conviction d'occuper *« un ministère passionnant »*. Le développement des relations culturelles internationales fait partie de ses priorités. En réalité, M. Léotard a semblé mû surtout par un seul objectif : faire oublier M. JackLang, entreprise apparemment plus commode pour lui de ce côté-là de l'Atlantique que de l'autre. Tandis que son prédécesseur s'était risqué à dénoncer *« l'impérialisme américain »* dans les arts et la culture, M. Léotard s'est sans aucun doute montré plus libéral et, partant, plus en phase avec les aspirations culturelles de ses interlocuteurs. Réfractaire à *« toute guerre de religion »*, concédant que les Etats-Unis étaient certes *« une grande puissance culturelle »*, il a répété que, sous son égide, la France n'aurait point à rougir, qu'il se ferait un devoir de dialoguer d'égal à égal en vertu du principe primordial à ses yeux qu'*« il ne peut y avoir de culture dominante et de culture dominées »*.

Parallèlement et parfois simultanément, M. Léotard a tenu à se présenter comme le premier des nouveaux libéraux français, en *« matraquant »*, selon ses termes, ce triple message : *« Nous, jeunes libéraux, nous avons une attitude plus forte en matière de défense ; en matière de politique étrangère, nous avons la volonté de considérer qu'il existe un monde libre, et nous avons donc une attitude moins naïve vis à vis de l'Union soviétique ; et nous sommes plus audacieux sur le terrain économique »*.

Label à l'exportation

Ce triple message est-il passé ? Cette entreprise-là était encore plus ardu, sachant, comme le confirmait un diplomate local, que, question notoriété, M. Léotard partait *« du degré zéro »*. Pourtant, bien avant le 16 mars, sa jeune bande libérale, sous le patronage du patron de *l'Express*, M. Jimmy Goldsmith, a cherché son label à l'exportation vers les Etats-Unis. Récemment encore, MM. Madelin et Longuet s'y trouvaient. Mais les mots *« libéral »* et *« républicain »* sur les cartes de visite ne suffisent apparemment pas à obtenir tous les visas auprès de l'exécutif américain.

Dommage, constate en substance M. Léotard, car, s'ils prenaient la peine, républicains et démocrates découvriraient qu'ils n'ont, au sein de cette nouvelle vague libérale, que des amis. Sans vouloir faire preuve d'*« américanolâtrie »*, ni non plus prétendre être allé à la *« Mecque du libéralisme »*, M. Léotard concède que *« les valeurs fortes du peuple américain l'intéressent »*. Mais, funeste erreur, les politiciens américains ne connaissent bien, d'après ce qu'il a pu comprendre, que les cinq premiers de la classe française : MM. Mitterrand, Giscard, Barre, Rocard et Chirac, et en restent à une version sommaire de la majorité : les strates gaullistes, chiraquiennes et giscardiennes.

Donner à penser que les cinq premiers pourraient être six, que les *« léotardiens »* existent et qu'on peut les rencontrer, M. Léotard n'a donc point ménagé ses efforts au cours de ce voyage pour mettre tous ses interlocuteurs sur la bonne voie. A plusieurs reprises, il s'est défendu de vouloir rééditer le coup de l'appel de Rome de Georges Pompidou, de parler de l'élection présidentielle.

Mais M. Léotard y pense. Il admet que si M. Giscard d'Estaing (hypothèse de moins en moins probable selon lui) décidait de se présenter comme le candidat de l'UDF, il ne pourrait *« aller contre »* mais que M. Barre garde une version *« si tragique »* des institutions que sa candidature ne peut que le faire réfléchir sur la sienne.

Au cours de ce séjour marqué par le basculement complet des deux Chambres américaines dans le camp démocrate, M. Léotard semble, lui, avoir acquis l'intime conviction que *« ce qui se fait là-bas peut se faire ici »*, que la cohabitation en France peut être *« une chance et pas forcément un chemin de croix »* ; qu'*« au président Jupiter »* voulu par M. Barre peut se substituer *« un président garant et arbitre »* et que le citoyen français souhaite *« cette banalisation de l'alternance »*. Bref, une interprétation tout à fait giscardienne de l'expérience de la cohabitation. L'ancien président parla de réconciliation ; lui, M. Léotard, prône l'apaisement. Le langage est identique, ce n'est plus qu'une question de style. *« Comment ferez-vous pour vos distinguer, au premier tour, de M. Chirac ? »*, lui fut-il posé comme question au cours d'un déjeuner privé. La réponse ne fut pas rapportée. Mais elle devrait maintenant apparaître de plus en plus nettement : reprendre le vieux fonds de commerce libéral giscardien et monter la nouvelle enseigne Léotard. Ces dix jours aux Etats-Unis ont confirmé que les travaux de façade avaient largement débuté.

D. C.

Les avis du Conseil d'Etat doivent rester secrets rappellent deux anciens vice-présidents

La polémique qui s'est instaurée à l'occasion de l'avis rendu par le Conseil d'Etat sur le projet de réforme de code de la nationalité a provoqué une réelle émotion au sein de la Haute Assemblée.

M. Albin Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice, dans la lettre qu'il a adressée à M. Pierre Nicolay, vice-président du Conseil d'Etat, le 5 novembre, souligne qu'il déplore la fuite qui s'est produite au profit de la presse qui a publié le texte de l'avis qui devait demeurer secret, et il demande qu'une enquête soit conduite pour déterminer les origines de cette fuite.

M. Nicolay a rapidement pu répondre à son ministre de tutelle pour lui dire qu'il était aussi ému que lui de cet incident et pour l'assurer, après une première enquête, qu'il était exclu que cette fuite ait sa source au sein même du Conseil d'Etat. La certitude ou plutôt la conviction du vice-président de Conseil d'Etat a pour effet de transférer la responsabilités d'une telle fuite sur les seules personnes « extérieures » au Conseil qui assistent aux délibérations de l'Assemblée de Palais-Royal, c'est à dire les représentants des ministres concernés par les affaires en discussion.

Ces soupçons à peine voilés sont formulés dans une lettre que nous a adressée M. Marc-Henry Barbet, vice-président honoraire du Conseil d'Etat, qui a occupé ces fonctions en 1981 et 1982 avant d'être remplacé, à sa retraite, par M. Nicolay.

M. Bernard Chenot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, qui fut vice-président du Conseil d'Etat de 1971 à 1978, nous a indiqué qu'il *« partageait totalement l'émotion exprimée par M. Barbet, car le Conseil d'Etat ne peut jouer son rôle que si ses avis ne sont pas publiés... »* Mais il a ajouté : *« Je n'ai aucun élément pour accuser qui que ce soit d'être à l'origine de ces fuites. »* MM. Chenot et Barbet sont les deux seuls anciens vice-présidents en vie.

Nous publions ci-dessous la lettre de M. Barbet, qui apporte des compléments à l'article paru dans *le Monde* du 7 novembre sur ce problème.

ANDRE PASSERON.

« C'est au gouvernement seul que sont remis les textes... »

« Aux termes de l'article 39 de la Constitution, « les projets de loi sont délibérés en conseil des ministres après avis du Conseil d'Etat... » En l'absence de toute réserve, ces avis, que le gouvernement n'est jamais tenu de suivre, doivent porter sur l'ensemble des problèmes soulevés, incluant les problèmes de forme ou de droit, mais sans s'y limiter. Il ne s'agit en la matière à aucun titre d'une innovation constitutionnelle, mais de la pratique générale suivie depuis la création du Conseil d'Etat.

» Celui-ci cependant, et par tradition, s'abstient, en l'absence d'impératifs juridiques ou moraux, de mettre en cause ce qui peut être regardé comme une option fondamentale de la politique du gouvernement. Cette appréciation relève des élus de la nation. Les personnes qui ont pris soin de lire l'avis du Conseil d'Etat tel qu'il a été publié — à tort — dans la presse ont pu s'aviser que cette borne n'a pas été franchie en l'espèce. Ils ont pu s'aviser en même temps que ses termes sont fort éloignés de ce qui a été dit.

» Le second point concerne la « politisation » qui aurait, paraît-il, été constatée par certains. Elle résulterait, d'une part, du retour dans le sein du Conseil de membres de cabinets ministériels « politisés » et, d'autre part, de la nomination d'« assez nombreux » conseillers au tour l'extérieur ignorant les traditions de l'assemblée et animés de modes de raisonnement politiques. Ces indications appellent à coup sûr un complément nécessaire pour rétablir les faits dans leur exacte dimension.

» Le retour des membres des cabinets ministériels se fait presque exclusivement dans le grade de maître des requêtes, c'est-à-dire dans un grade dont les titulaires ne sont pas appelés en cas normal à participer aux décisions. Quant au rôle joué par les conseillers nommés au tour de l'extérieur, en admettant, ce qui n'est pas exact, qu'ils puissent rester soumis à des influences liées à leur accès dans le corps, ce rôle est nécessairement limité par leur nombre restreint. A titre d'exemple, il faut préciser que le nombre des conseillers nommés au tour de l'extérieur depuis 1981 ne doit pas excéder 10 % de l'effectif appelé à siéger dans une affaire.

» Il n'en reste pas moins que les fuites constatées dans les délibérations du Conseil d'Etat ne peuvent être trop déplorées. Il faut penser toutefois que, si les délibérations des sections et de l'assemblée générale sont secrètes, et secrètes à ce point que le Conseil ne se reconnaît pas le droit de rectifier les analyses erronées qui peuvent en être données à l'occasion par le gouvernement, ces délibérations se déroulent en présence de représentants des ministres, qui y participent et assistent aux votes. Cela permet au gouvernement d'être tenu à tout instant au courant des décisions prises. C'est au gouvernement seul que sont remis les textes des avis. Lorsque ces textes sont publiés dans la presse, il faut être assuré que la fuite qui en est l'origine provient de membres du Conseil d'Etat et non pas d'agents du gouvernement, avant d'être en droit de « rappeler le Conseil d'Etat à l'ordre ».

» Ces indications pourraient être utiles pour que vos lecteurs puissent juger de la polémique qui s'est engagée. »

Politique

La discussion budgétaire à l'Assemblée nationale

M. Pierre Joxe met M. Charles Pasqua en accusation

L'Assemblée nationale a adopté, le vendredi 7 novembre, les crédits du ministère de l'intérieur. D'un montant de 57 461,2 millions de francs, ils sont en progression de 4,3 % sur l'an dernier et représentent 4,96 % du budget de l'Etat. Les députés du RPR et de l'UDF les ont approuvés ; ceux du PS et du PC les ont repoussés ; ceux du FN se sont abstenus. Sur la nécessité d'asseoir la décentralisation, de donner enfin sa place à la sécurité civile, chacun est tombé d'accord, comme sur l'obligation de moderniser les moyens d'action techniques de la police. En revanche, sur la façon d'utiliser les forces de l'ordre, la divergence est totale entre la droite et la gauche. M. Pierre Joxe l'a dit vivement à son successeur, profitant de l'occasion pour répondre aux accusations portées, en d'autres occasions, par M. Charles Pasqua contre son prédécesseur.

M. Charles Pasqua aime surprendre ! L'amoureux de la petite phrase assassine, le spécialiste du jugement à l'emporte-pièce, le pourfendeur sans nuance de tous les opposants dès que se présentent micros et caméras, revêt avec un plaisir paradoxal l'habit du ministre calme, responsable et pondéré, dès qu'il entre dans un hémicycle parlementaire. La présentation de son budget devant les députés – un long catalogue dépassionné de son action depuis sept mois – aurait presque fait oublier le croisé de l'antisocialisme d'avant le 16 mars, si son accent chantant n'avait rappelé que c'était le même homme qui, pendant cinq ans, s'était enflammé à la tribune du Sénat. Et si M. Pierre Joxe n'était venu lui rappeler quelques-uns de ses propos. L'ancien ministre de l'intérieur socialiste avait, en effet, fort mal pris les accusations portées contre lui par le nouveau titulaire de la charge.

L'accusé Joxe se transforma donc en accusateur virulent. L'ancien ministre traita son successeur de *« falsificateur »*, ce terme n'étant retenu que pour ne pas en prononcer un autre, *« trop offensant »*. Non, il n'y avait pas avant le 16 mars de surveillance policière des partis politiques, et M. Pierre Joxe peut en apporter la preuve. Leurs archives, Gaston Defferre et lui, *« pour la première fois »*, les ont laissées aux services compétents du ministère. Les statistiques officielles prouvent bien que, contrairement à ce qu'avait dit M. Pasqua, il y a bien eu baisse de la délinquance et de la criminalité à Paris en 1985. C'est la droite, et non la gauche, qui a changé tous les hauts fonctionnaires du ministère.

Plus grave, le comportement du nouveau ministre *« le prive de toute autorité morale pour exiger le respect de la loi »*, puisqu'il a annoncé qu' *« il couvrirait* a priori *le non-respect des règles et de la loi par ses subordonnés »*, puisqu'il a *« humilié »* le préfet de police en le traitant *« avec désinvolture »*. La rétrogradation de hauts fonctionnaires *« sans autre motif que partisan »* ne les a pas *« diminués »* eux *« car leurs collègues connaissent leur valeur »*, mais elle a dévalué le ministre qui y a procédé et qui a ainsi *« signé sa carrière politique »*. Sans parler de ce *« gardien de CRS qui se croyait couvert car vous le lui avez dit. Mais qui est en prison ? Pas vous, lui »*.

Touché, M. Pasqua répondit que les Français avait jugé le bilan de l'action de M. Joxe et que celui-ci avait *« raté sa vocation »*. *« Vous auriez du être procureur d'Etat dans une démocratie populaire »*, lança-t-il. Mais M. Pasqua ne se priva pas du plaisir de rappeler les nominations politiques de ses prédécesseurs : *« les conseillers généraux socialistes devenus préfets »* et Mme Bahissou, inculpée dans l'affaire du Carrefour du développement et nommée sous-préfet par la gauche.

Des zones de consensus

Ce vif échange détonna complètement dans la discussion du budget du ministère de l'intérieur. Car pour le reste s'il y eut une dose de contestation, il y eut aussi consensus. Car MM. Pasqua et Joxe se retrouvèrent d'accord pour constater que le premier mettait scrupuleusement en application la loi programme que le second avait fait voter. Il est vrai que, si tous deux se trouvent d'accord sur la nécessité d'augmenter les moyens matériels de la police, ils divergent totalement sur la façon de diriger les forces de l'ordre. Le nouveau ministre sait qu'il est en parfaite harmonie avec sa majorité. M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF, lui a dit qu'il formait avec M. Robert Pandraud un couple *« efficace, courrageux, raisonnable »*. M. Emmanuel Aubert, (RPR, Alpes-Maritimes) lui a confirmé qu'il réussissait parce que, contrairement à ses prédécesseurs socialistes, il menait une politique en parfaite conformité avec l'action du gouvernement, et en particulier avec celle du ministre de la justice.

Consensus toujours, ou presque, sur la nécessité de ne pas reculer sur la décentralisation voulue par les socialistes. M. Pasqua l'avait sévèrement critiquée, mais la pression de ses amis, qui en profitent, fut trop forte pour qu'il mette son projet de retour en arrière en application. Le nouveau ministre délégué aux collectivités locales, M. Yves Galland, se contentera donc de *« corriger les excès »*, et M. Pasqua renforcera le rôle des préfets *« représentants de l'Etat »*. Car, en dehors de M. Jean-Claude Martinez (FN, Hérault), qui dénigra la décentralisation, tous les autres orateurs s'en félicitèrent. Tous, de M. Pascal Clément (UDF, Loire), rapporteur de la commission des lois à M. Bernard Derosier (PS, Nord) en passant par M. André Rossi (UDF, Aisne) rapporteur de la commission des finances, par M. Jean-Jacques Barthes (PC, Pas-de-Calais) et par M. Léonce Deprez (app. UDF, Pas-de-Calais), ne s'inquiétèrent que d'une chose : l'accroissement de la fiscalité locale et la dépendance financière des collectivités locales par rapport à l'Etat. Mais réformer cette situation est, pour tout ministre de l'intérieur, aussi compliqué que mettre fin à la délinquance.

THIERRY BRÉHIER.





Le gouvernement et les pieds-noirs

M. Santini au supplice

Pauvre M. André Santini ! L'été dernier, il espérait avoir une promotion. Il se voyait déjà troquant son strapontin de secrétaire d'Etat aux rapatriés pour un fauteuil de ministre délégué. En tant que représentant du Parti social-démocrate (PSD) au sein de l'équipe gouvernementale – et jaloux de la place faite au parti radical – il ne doutait pas de bénéficier, à l'occasion du remaniement technique prévu au mois d'août, d'un rééquilibrage politique en faveur de sa formation. N'avait-il pas reçu certaines assurances du premier ministre ?

C'est le président de la République qui avait empêché la réalisation de ce souhait. M. François Mitterrand n'avait pas du tout apprécié, dans l'affaire de l'ONASEC (l'Office national chargé de la réinsertion des rapatriés musulmans, dont la gestion a été contestée après le 16 mars), l'attitude polémique de M. Santini à l'encontre de son prédécesseur socialiste, M. Raymond Courrière. Et le chef de l'Etat l'avait alors dit très directement à M. Jacques Chirac : pas question d'avaliser le moindre avancement gouvernemental au profit du maire d'Issy-les-Moulineaux ! Sans doute ce veto présidentiel explique-t-il en partie l'hommage tardif, en forme d'excuses, rendu par M. Santini à M. Courrière, vendredi soir 7 novembre au Palais-Bourbon. Du haut de la tribune, le secrétaire d'Etat a tenu à dire, en effet, que, tout bien pesé, ni l'*« honnêteté »* ni la *« personne »* de son prédécesseur n'avaient été, dans son esprit, *« jamais mises en cause »*...

Espérance déçue

M. Santini espérait aussi, et surtout, se trouver en mesure de tenir, au cours de la discussion de son projet de budget, devant l'Assemblée nationale, dans la nuit de vendredi à samedi, les milles promesses qu'il avait faites aux pieds-noirs dès son entrée en fonctions. Il souhaitait, en particulier, pouvoir confirmer l'adoption prochaine d'une ultime loi d'indemnisation. Espérance déçue. Il n'a pas pu démentir les informations annonçant l'abandon de ce projet (*le Monde* du 6 novembre). Et pour cause : le ministre de l'économie et des finances n'est pas revenu sur sa décision malgré les vives réactions constatées ces trois derniers jours parmi les associations de rapatriés. M. Edouard Balladur, qui était auprès de M. Santini, vendredi soir, à l'Assemblée nationale, a même ostensiblement opiné du chef quand l'orateur de l'UDF, M. Willy Diméglio (Hérault) a souligné que, par le temps de rigueur actuels, *« c'est sûrement* [financièrement parlant] *le moment le moins favorable pour clore ce dossier »*...

Certes, un comité interministériel est convoqué lundi 10 novembre à l'Hôtel Matignon, mais pour ce qui concerne la promesse d'indemnisation définitive faite aux pieds-noirs l'affaire est entendue. M. Santini ne paraît se faire, au demeurant, aucune illusion, même si le gouvernement s'emploie à camoufler ce recul derrière une série d'autres mesures ponctuelles.

A la tribune, le secrétaire d'Etat aux rapatriés faisait d'ailleurs peine à voir et à entendre, obligé de défendre, sans conviction, un budget en diminution globale de 17,6 % par rapport à l'année dernière. En dix minutes, M. Santini avait terminé son discours-corvée.

« Comprenne qui pourra »

Si les deux orateurs du RPR, MM. Claude Barate (Pyrénées-Orientales) et Jean-Paul Séguela (Haute-Garonne) se sont montrés charitables avec lui, préférant faire comme si de rien n'était, l'occasion d'ironiser était trop belle, en revanche, pour que les socialistes la laissent passer. En leur nom, M. Gérard Bapt (Haute-Garonne) n'a pas manqué de mettre M. Santini au supplice du rappel de ses engagements tonitruants du printemps dernier, à l'époque où le secrétaire d'Etat soulignait que *« les promesses rendent les fous joyeux... »*.

Mais c'est le porte-parole de l'UDF, M. Diméglio, membre du bureau politique du Parti républicain, député de l'Hérault, et lui-même pied-noir, qui a le plus douloureusement tourné le couteau dans la plaie : *« Qu'attendaient les rapatriés ? Ils espéraient voir dans le budget 1987 une confirmation chiffrée des engagements du gouvernement. Que voient-ils ? Rien. (...) Et pourquoi rendre un arbitrage lundi... juste après le débat budgétaire ? Comprenne qui pourra. Moi, j'avoue humblement que je ne comprends pas, et que mon bon sens est pris en défaut. Ces subtilités ne font qu'accroître l'exaspération, le dépit et la rancœur de toute la communauté rapatriée. »* Très applaudi sur les bancs du Front national, M. Diméglio a indiqué, en conclusion, qu'il s'abstiendrait au moment du vote.

La fin du débat aura lieu... le jeudi 13 novembre. Par un opportun aménagement de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, le gouvernement s'est octroyé un sursis pour essayer d'élaborer la recette qui pourrait lui permettre de « ficeler » un « paquet » de mesures de compensation susceptibles d'atténuer la colère prévisible des pieds-noirs. Le temps aussi de préparer les explications à fournir aux principaux intéressés.

Sauf imprévisible revirement, qui verrait, par exemple, le premier ministre braver les impératifs draconiens de son ministre des finances, M. Santini risque de boire le calice jusqu'à la lie, puni d'avoir fait trop de zèle dans l'application de la « cinquième directive », inscrite le 9 avril dernier, pour répondre à l'attente de ces chers rapatriés, dans le discours de politique générale de M. Chirac...

ALAIN ROLLAT.

En voyage en Asie

M. Le Pen a été reçu par Mme Aquino mais pas par M. Nakasone

TOKYO
de notre correspondant

M. Le Pen, président du Front national, achève au Japon une tournée asiatique qui l'a mené auparavant à Hongkong, à Manille et à Séoul. *« Il s'agissait de nous faire mieux connaître des autorités politiques* de ces *pays* et de *nous informer »* nous a-t-il dit. En ce qui concerne les Philippines, où il a été reçu par la présidente Aquino, le vice-président Laurel et M. Enrile, ministre de la défense, ainsi que par le cardinal Sin, M. Le Pen a souligné *« la manière élégante dont* ce *pays avait su se dégager d'un régime autoritaire »*. A propos de la politique de Mme Aquino à l'égard des communistes, il a estimé : *« On comprend que portée par un tel unanimisme populaire, Mme Aquino soit tentée par une solution idéale quoique peut-être peu réaliste. »* L'un des rares hommes politiques français à être venu aux Philippines depuis la « révolution » de février, M. Le Pen juge que ce pays *« mérite une aide sélective de la part* de *la France »* et a ajouté qu'il avait invité Mme Aquino à venir parler devant le Parlement européen.

Au Japon, M. Le Pen a rencontré des membres du Parti libéral démocrate dont M. Takeshita, ancien ministre des finances, actuellement secrétaire général du PLD et considéré comme l'un des futurs premiers ministres. Il a été reçu également par M. Michio Watanabe, ancien ministre des affaires étrangères. *« Je ne connais pas l'extrême droite japonaise »* nous a dit M. Le Pen, précisant qu'il a cherché, plutôt, à nouer des liens avec la majorité (il existe en fait au sein du PLD un lobby de droite puissant) mais aussi avec les sociaux-démocrates.

Contact étroit avec les « moonistes »

M. Le Pen a cependant été en contact étroit, au cours de son voyage au Japon, avec l'Union internationale pour la victoire sur le communisme (*Kokusai kyosho rengo*), organisation créée en 1968 par le « révérend » Moon, fondateur de la secte du même nom. M. Le Pen était notamment accompagné par deux membres de cette organisation lors de son entretien avec M. Watanabe. Cette organisation qui revendique 7,5 millions de membres (chiffre très exagéré) est très active parmi les étudiants et collabore aux différents mouvements nationalistes. M. Le Pen a accordé un long entretien à son organe *Sekai nippo (le Quotidien du monde*.

Le président du Front national avait demandé un entretien avec M. Nakasone, mais le ministère nippon des affaires étrangères a jugé, semble-t-il, que cette rencontre était inopportune.

Ph. P.

Des crédits sans doctrine

A s'en tenir à la seule logique des chiffres, le budget de la police discuté vendredi devant les députés est un bon budget. M. Pierre Joxe, ancien ministre de l'intérieur, en est lui-même convenu qui, au milieu d'une charge sans aménité contre M. Charles Pasqua, s'est félicité, puis *« réjoui »*, de quelques-unes des mesures prises par son successeur.

Ce dernier n'avait, il est vrai, pas beaucoup d'espace pour manifester son initiative. Gêné par le cadre contraignant de la loi pluriannuelle de modernisation de la police votée l'année dernière grâce, à une exception près, aux seules voix du parti socialiste, M. Charles Pasqua n'a pu que continuer le financement de mesures décidées par son prédécesseur, marquant son empreinte en ajoutant, de-ci de-là, quelques millions supplémentaires.

La gauche avait donné la préférence à des revendications de la base policière ; la droite a choisi de faire plaisir aux commissaires. Grâce au budget 1987, deux de leurs plus anciens vœux sont exaucés : le financement des logements de fonction et le remboursement de leurs frais de déménagement. Cette année, dix commissaires auront même droit à un cadeau supplémentaire sous forme d'un nouvel indice de fin de carrière. Ce n'est pas beaucoup, mais c'est un symbole apprécié dans le corps.

L'argent est donc là. Et la doctrine ? M. Pasqua est resté silencieux. Manque de temps ou manque d'idées, il n'a pas su, depuis qu'il habite place Beauvau, expliquer sa conception de la police, ni dépasser les rudes propos qu'il tenait au début de son règne. M. Pierre Joxe, dans un sévère réquisitoire, les lui a d'ailleurs cruellement rappelés. Cela n'aurait qu'une valeur polémique si cette absence de doctrine gouvernementale n'avait pour conséquence de casser l'élan de la modernisation lancée l'année dernière. Obligé d'appliquer un programme contre lequel ses partisans, alors dans l'opposition, avaient voté, le gouvernement paie, mais ne soutient pas. La modernisation en est ralentie d'autant. A terme, des dizaines de millions de francs risquent d'être gaspillés.

Les espérances dans la micro-informatique pour décharger les unités des tâches de gestion répétitives et mettre plus de policiers sur la voie publique risquent, par exemple, d'être rapidement déçues faute d'un suivi et d'une volonté de dépasser la traditionnelle résistance à l'innovation que la police, plus que toute autre administration, manifeste. Le programme informatique semble avoir pris un retard sensible dans plusieurs endroits, notamment à Paris, où tous les commissariats de la rive gauche auraient dû être équipés à la fin de l'année. Le rendez-vous ne sera apparemment pas tenu. Dans certains commissariats, les micro-ordinateurs, sous-employés, se couvrant déjà de poussière.

La même remarque vaut pour la formation des policiers, profondément améliorée depuis quelques années. C'est ainsi que des instructeurs de tir formés à grands frais se retrouvent affectés, une fois leur formation terminée, à des tâches paperassières.

M. Pasqua, à plusieurs occasions, a montré qu'il n'était pas le dernier à savoir utiliser la police pour faire de la politique ; il lui reste à prouver qu'il sait aussi définir une politique de la police qui ne soit pas seulement l'augmentation des moyens et des effectifs.

GEORGES MARION.

● **L'anniversaire de la mort de de Gaulle.** – La commémoration du seizième anniversaire de la mort du général de Gaulle sera marquée dimanche 9 novembre par le dépôt d'une gerbe au nom du président de la République sur la tombe du cimetière de Colombey-les-Deux-Eglises par le général Forray, chef d'état-major particulier de M. Mitterrand. Les compagnons de la Libération effectueront ce pèlerinage le même jour ainsi que les membres du Club Vingt, qui regroupe les anciens membres de l'Union des jeunes pour le progrès, mouvement de jeunes gaullistes des années 60. Les groupes parlementaires du RPR se rendront à Colombey le mardi 18 novembre en compagnie de M. Jacques Chirac.

Deuxième reconstitution, rue de Mogador

Certitudes et invraisemblances

Quatre mois après la première, le juge d'instruction, M. Michel Legrand, a procédé, vendredi 7 novembre, à une deuxième reconstitution de l'affaire de la rue de Mogador.

Trois témoins, MM. Pierre Chabot, Max Dantes et Claude Amon, ont fait leur récit des derniers moments de la course-*poursuite du CRS Gilles Burgos et de sa* victime, Loïc Lefèvre.

Si les deux premiers témoignages semblent tout à fait concordants et crédibles, celui de M. Claude Amon présente des invraisemblances.

Le policier, lui, a décidé de revenir à la version donnée au cours de la première reconstitution. Il affirme, cette fois, avoir tiré à 9 mètres et non plus à 4, comme il l'avait affirmé au juge au mois d'octobre. Ses avocats ont présenté une nouvelle demande de mise en liberté.

Frigorifié, le CRS Gilles Burgos ! Venu de Marseille à Paris le 31 octobre pour être interrogé par le juge d'instruction, il avait été incarcéré le jour même, comme par surprise. Et il a dû revenir rue de Mogador ce vendredi 7 novembre, à 20 h 30, dans une veste d'été dont le col relevé ne le protège guère. Dissimulé par un cordon de CRS – ses collègues, – il suit de loin les mouvements des témoins qui l'accusent. Il n'est plus – est-ce l'hiver, la prison, l'angoisse ? – le policier, carré dans son uniforme, qui faisait, il y a quatre mois jour pour jour, claquer à répétition son fusil dans la nuit. Il ressemble à un jeune homme perdu. Il n'y a *plus de badauds*, de prostituées venus l'injurier. La police a bien fait les choses et le bouclage du quartier est serré. Pour compliquer la tâche des journalistes, une énorme *batterie de projecteurs, destinés à* éblouir les caméras indiscrètes, a été disposée dans la rue de la Victoire. D'un balcon, on peut tout de même voir et tenter de comprendre l'un des *derniers actes de cette instruction* à rebondissements, menée au pas de charge.

Le témoin « négligé » (*le Monde* du 1er novembre) est là : M. Pierre Chabot, vingt-huit ans, *sous*-officier et membre de Légitime défense dont le témoignage, révélé une semaine plus tôt, accable Gilles Burgos. Il est venu discrètement, en Vespa et en veste de cuir. Une casquette sur la tête, les mains jointes derrière le dos, il se tient très droit, répétant ce qu'il a dit une quinzaine de jours plus tôt dans le cabinet du juge d'instruction. Sur un certain nombre de points, il est formel.

Gilles Burgos poursuivait Loïc Lefèvre de très près. Tenant son fusil contre lui, canon en l'air, il a tenté de le déséquilibrer d'un coup de crosse. N'y parvenant pas, il a fait basculer son arme et a tiré d'une courte distance (pas plus de 5 mètres). Pierre Chabot continue d'affirmer que trois prostituées se trouvaient en point fixe rue Mogador, juste avant le croisement de la rue de la Victoire. Mais il est moins catégorique lorsqu'il décrit le geste de l'une d'elles vers le policier. Il ne dit plus qu'il l'a vu jeter un objet qui pourrait être une bombe lacrymogène, dans sa direction, mais seulement qu'il pense l'avoir vu faire un geste de ce genre. C'est une nuance importante.

Enregistrée par les caméras-vidéo de la police, cette scène est jouée par des femmes policiers, comme la course-poursuite l'est par des gardiens de la paix, Gilles Burgos ayant une nouvelle fois refusé de simuler les attitudes qu'on lui prête et qu'il affirme n'avoir pas eues. Alors que les deux témoins n'ont eu aucun moyen de se concerter Max Dantes, à peu de chose près, déclare avoir vécu la même scène : il confirme le geste raté pour déséquilibrer, la présence des prostituées et la courte distance entre poursuivant et poursuivi. Ni l'un ni l'autre – *ils sont* catégoriques – n'ont vu Loïc Lefèvre se retourner ni faire un geste équivoque qui aurait pu être interprété comme une menace. Mais ni l'un *ni l'autre n'ont vu exactement* le moment où Loïc Lefèvre est mort.

Un schéma invraisemblable

La surprise est venue de M. Claude Amon. Ce dernier, qui avait été entendu au lendemain de la première reconstitution, affirmait avoir *distinctement* vu les moments qui ont précédé le tir et le tir lui-même. Il affirmait que Loïc Lefèvre étant de dos par rapport *au* policier et ne l'ayant pas menacé, la distance de tir ne pouvait excéder 2 ou 3 mètres. Très curieusement, en « plaçant » les doublures des policiers et de sa victime, il a tenté d'imposer un schéma invraisemblable.

Selon cette version, en effet, Loïc Lefèvre se serait trouvé à la hauteur d'une portière de voiture qui n'aurait pas manqué de présenter des impacts de balles : impacts qui n'ont pas été relevés. Me Garaud et Cador, les avocats de Gilles Burgos, tireront argument de cette impossibilité pour mettre en cause la solidité de ce témoignage. Leur satisfaction, à cet égard, était d'ailleurs éloquente.

Mais Gilles Burgos est-il plus crédible pour autant ? A l'inverse des observations concordantes de MM. Chabot et Dantes, il continue d'affirmer qu'il n'a jamais tenté de déséquilibrer Loïc Lefèvre, qu'aucune prostituée ne se trouvait sur son passage. On a mesuré soigneusement la distance à laquelle il prétend avoir tiré : 9 mètres cette fois, et non plus 4 mètres, comme il l'avait récemment concédé. Mais lui aussi place à ce moment Loïc Lefèvre contre une portière de voiture : l'invraisemblance majeure du témoignage de Claude Amon se retrouve ainsi étrangement dans celui de Gilles *Burgos. Jette-t-elle* le même doute sur l'ensemble de ses déclarations ?

Lente, minutieuse, cette deuxième reconstitution n'a pas levé toutes les ambiguïtés de l'affaire de la rue de Mogador. D'autant qu'il reste une lacune de taille : aucune des prostituées présentes sur les lieux et témoins directs n'a déposé. Celles (une douzaine) qui ont été entendues n'ont *« rien vu »*, disent-elles. *« C'est dommage, on n'a jamais pu choper les bonnes »*, ironise un enquêteur. Dommage peut-être, *mais logique : il est vrai que, au* moment des faits, on s'efforçait davantage de les chasser à coups de crosse que de recueillir leur témoignage.

AGATHE LOGEART.

Au tribunal de Paris

Georges Ibrahim Abdallah : l'instruction touche à sa fin

Georges Ibrahim **Abdallah, inculpé depuis le 4 juillet 1985 de complicité dans l'assassinat de Robert Charles Ray, attaché militaire adjoint à l'ambassade des Etats-Unis à Paris, et dans celui de Yacov Barsimentov, deuxième conseiller à l'ambassade d'Israël à Paris, a été entendu de nouveau, vendredi 7 novembre, par M. Gilles Boulouque, le juge d'instruction au tribunal de Paris chargé du dossier.**

Cet acte de procédure, qui avait pour objet la signification à l'inculpé d'un certain nombre de rapports d'expertise, pourrait être le dernier avant la clôture du dossier. Ces expertises avaient été ordonnées afin de rechercher si les revendications par les Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL) dans divers attentats, orales ou écrites, pouvaient être attribuées à Georges Ibrahim Abdallah, chef présumé en Europe de cette organisation.

Les experts avaient eu ainsi, d'une part, à comparer la voix de l'inculpé avec celle des inconnus qui s'adressèrent aux agences de presse par téléphone et, d'autre part, à examiner si les textes écrits confirmant ces revendications pouvaient être de sa main ou correspondre à sa façon de s'exprimer (analyse thématique).

Selon Me Jacques Vergès, défenseur de Georges Ibrahim Abdallah, les conclusions des experts n'apportent aucune charge nouvelle contre son client, et l'avocat a assuré ne pas avoir l'intention d'y apporter, dans *les huit jours*, les observations que le code de procédure pénale lui donne la faculté de présenter.

C'est dans ces conditions que le juge d'instruction pourrait considérer assez rapidement que son information est terminée et communiquer le dossier au procureur de la République pour que ce dernier lui fasse parvenir les réquisitions qu'il a à prendre, réquisitions après lesquelles M. Boulouque aura à rendre une ordonnance soit de non-lieu, soit de transmission des pièces en vue d'un renvoi devant la chambre d'accusation (*le Monde* du 5 novembre).

Parmi les éléments d'appréciation à sa disposition, outre la saisie dans l'appartement loué à Paris par Abdallah, 18, rue Lacroix, du pistolet de marque tchécoslovaque qui fut utilisé pour l'assassinat de Robert-Charles Ray comme pour celui du Yakov Barsimentov, le magistrat semble avoir attaché une certaine importance à des pièces provenant du dossier initialement ouvert à Lyon pour association de malfaiteurs et dont Me Georges Kiejman, avocat de la partie civile américaine, avait demandé la production.

Il s'agit notamment d'un plan de la ville de Strasbourg, où fut victime, le 26 mars 1984, d'une tentative d'assassinat M. Robert Onan-Home, le consul général des Etats-Unis dans cette ville. Ce plan avait été retrouvé à Belgrade au mois de juillet 1984 dans une voiture de marque française achetée à Lyon par Abdallah et sa compatriote Jacqueline Esber. Une croix y marquait l'emplacement du domicile de la victime.

Rappelons que si aucun élément ne permet de retenir la présence d'Abdallah sur les lieux des deux crimes, dont il se trouve inculpé de complicité, en revanche, certains témoignages font apparaître que Jacqueline Esber pourrait avoir été elle-même l'auteur des coups de feu contre Yacov Barsimentov.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

A la Cour de cassation

La cotisation à l'ordre des médecins n'est pas une atteinte à la liberté de conscience

Les praticiens qui désapprouvent les prises de position officielles de l'ordre des médecins ne sont pas dispensés de payer leur cotisation à cet organisme : ce principe se déduit de l'arrêt *rendu, vendredi 7 novembre, par* la Cour de cassation statuant en assemblée plénière sur le pourvoi formé par l'ordre contre un jugement du tribunal d'instance de Chambéry en date du 28 mai 1985.

Le jugement approuvait l'attitude de trente médecins de l'Isère qui refusaient de payer leur cotisation à un ordre prenant publiquement des positions contraires à leurs opinions en matière d'éthique professionnelle. L'ordre des médecins s'était notamment exprimé sur l'avortement et la contraception d'une manière qui heurtait les convictions des médecins de l'Isère.

Aussi, les magistrats de Chambéry s'appuyaient sur la convention européenne des droits de l'homme et sur le pacte international de New York pour soutenir que le paiement de la cotisation constituait *« une contrainte et une atteinte à la liberté de pensée et d'expression »*.

Cette décision favorable aux médecins « contestataires » ne faisait que reprendre les arguments déjà invoqués par le tribunal d'instance de Grenoble, dans un jugement visant les mêmes médecins rendu le 11 juillet 1983 et qui fut annulé le 27 novembre 1984 par la première chambre civile de la Cour de cassation. Le 10 octobre dernier, c'est donc l'assemblée plénière de la Cour de cassation, présidée par Mme Simone Rozès, qui avait examiné le pourvoi formé par l'ordre des médecins (*le Monde* du 14 octobre).

Dans leur arrêt, les magistrats rappellent que l'ordre *« regroupe obligatoirement tous les médecins habilités à exercer leur art en France, lesquels doivent verser au conseil départemental de l'ordre une cotisation obligatoire »* et déclarent en se conformant aux réquisitions de l'avocat général Pierre Gauthier : *« Les médecins sont tenus quelles que soient les prises de position de l'ordre, qu'il n'appartient pas aux tribunaux judiciaires d'apprécier, de payer la cotisation. »* Les juges ajoutent que, selon leur interprétation des conventions internationales, le recouvrement des cotisations *« ne peut, en aucun cas, constituer une atteinte aux convictions personnelles ou à la liberté de pensée et de conscience des médecins »*.

Considérant qu'il convient *« de mettre fin au conflit »*, la Cour de cassation n'a pas pris le risque de renvoyer l'affaire devant un autre tribunal. Statuant elle-même, la haute juridiction a condamné les médecins de l'Isère à payer leur cotisation, *majorée des intérêts* au taux légal, à partir de la date de délivrance de l'assignation devant le tribunal d'instance de Grenoble.

MARC PORTEY.

ENVIRONNEMENT

Fuite de mercure dans le Rhin

Une *« petite quantité de liquide contenant du mercure »* s'est échappée d'un bassin de rétention du complexe chimique Sandoz à Muttenz près de Bâle et s'est déversée dans le Rhin, ont signalé, vendredi 7 novembre, des représentants du groupe suisse. Ces derniers précisent que la concentration de mercure dans les eaux du fleuve est inférieure à 2 milligrammes par litre. Cet incident est une conséquence de l'incendie qui s'était déclaré, le 1er novembre, dans un entrepôt de l'usine chimique. Il intervient au moment où une partie de la presse et de l'opinion ouest-allemandes s'alarment de la pollution chimique du Rhin et reprochent aux autorités d'avoir réagi tardivement et sous-estimé ce qu'ils nomment le *« Tchernobyl du Rhin »*.

Le président de la confédération helvétique, M. Alphons Egli, a, pour sa part, déclaré qu'il allait tout mettre en œuvre pour *« combler certaines lacunes dans les mécanismes d'alerte et d'information transfrontalières »* dans une lettre adressée aux ministres français, ouest-allemand et néerlandais de l'environnement. – (*AFP, AP.*)

Société

L'évaluation des techniques médicales

Mme Barzach annonce la création d'un « comité des sages »

Mme Michèle Barzach, ministre délégué chargé de la santé et de la famille, a annnneé vendredi 7 novembre à Lyon la création d'un « comité des sages » chargé de définir *« un outil d'évaluation technique et économique dans le domaine de la santé »* en vue d'établir une politique à l'horizon de l'an 2000.

« Curieusement, a déclaré Mme Barzach, qui parlait devant le trente-deuxième congrès de la Fédération nationale des infirmiers libéraux, *il n'y a pas de moyens d'évaluation dans le domaine de la santé, ni d'évaluation technique ni d'évaluation économique. Comment imaginer continuer une politique de santé sans avoir des moyens de repère, sans savoir quels sont les points d'appui, les nécessités que les professionnels sont prêts à privilégier. »* « *Il ne faut pas*, a ajouté Mme Barzach, *que nous tombions dans une évaluation trop technique ni dans une évaluation qui ne soit qu'économique et qui nuise à une dimension de progrès, d'ouverture, d'innovation technologique. C'est cet équilibre difficile à trouver, précaire certainement, qu'il faut que nous arrivions à mettre en place dans une structure d'évaluation qui soit un outil de la vraie construction de la palitique de santé de demain. »*

Les déclarations du ministre délégué à la santé signifient-elles que la Fondation pour l'évaluation des pratiques et techniques médicales, créée le 18 décembre 1985 par M. Edmond Hervé, alors secrétaire d'Etat chargé de la santé (*le Monde* du 20 décembre 1985) et dont la responsabilité avait été confiée au professeur Emile Papiernik, n'aboutira pas ? A l'époque, l'ensemble de la communauté médicale française, y compris le conseil national de l'ordre des médecins, avait accueilli favurablemeut l'initiative de M. Hervé. Seul un syndicat de médecins, la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), semblait réservé. Dès lors, on voit mal pourquoi Mme Barzach enterre une idée qui avait, entre autres mérites, démontré tout son intérêt dans les pays (Etats-Unis, Suède, Danemark) où une telle fondation avait vu le jour.

F. N.

La France et les armes chimiques

(Suite de la première page.)

Cependant, officiellement, on ne prodmit pas d'armes chimiques en France et on se contente de former, à Caen, des instructeurs spécialisés, qui sont ensuite chargés de familiariser les unités combattantes aux effets d'une guerre chimique.

En réalité, le terme mêmc d'« arme » chimique est ambign. La technologie moderne en la matière fait appel à la combinaison de deux éléments toxiques, en général solides ou liquides et jamais stockés à l'état de gaz. Ces éléments peuvent être fabriqués séparément et entreposés dans des endroits différents. Ils ne deviennent une arme opérationnelle que lorsqu'ils sont réunis en un produit binaire, stable et dispersé, pour produire des effets de guerre sur le terrain contre les forces adverses. Tant qu'un pays n'a pas rassemblé en une arme ces composés binaires, il peut prétendre ne pas disposer de moyens chimiques.

Selon des estimations de source occidentale, les armées soviétiques auraient actuellement 30 % de leurs munitiuns en Eurnpe porteuses d'agents chimiques (essentiellement basées en République démocratique allemauae), et les Etats-Uuis auraient stocké sur leur propre sol euviron 38 000 tuuues d'ageuts chimiques, qui deviendront des mnnitiuus produites eu séria en 1987.

Pour sa part, le gouvernement français, après avoir constaté l'existence de ces armes, vient d'annoncer, dans le texte de loi de la toute récente programmation militaire 1987-1991, qu'*« il ne saurait renoncer définitivement à des catégories d'armement que d'autres nations estiment avoir le droit de posséder, ni accepter de voir ses forces de défense paralysées par cet ogresseur si celui-ci prenait l'initiative d'utiliser ces armes chimiques. La France devra disposer d'une capacité dissuasive appropriée. »*

Cette déclaration, la première du gendre en France de source gouvernementale, peut signifier un changement de doctrine quant à l'emploi éventuel de telles armes chimiques en cas de conflit.

En avril 1985, en effet, le ministre de la défeuse de l'épuqne, M. Charles Hernu, avait indiqué que la France ne s'interdirait pas de riposter avec ses moyens nucléaires à une attaque venue du pacte de Varsovie qui utiliserait des armes chimiques. Les armes préstratégiques, et, en particulier l'arme à neutrons si la France décidait de la produire en série pouvaient constituer la réplique à une agression chimique de grande ampleur. Approuvés, aujourd'hui par le chef de l'Etat et le premier ministre qui a avalisé l'actuelle programmation militaire, le ministre de la défense, M. André Giraud, semble prêt à nuancer ces propos en ouvrant la perspective d'uue riposte avec des muyens chimiques. Cet aggiornamento de la doctrine, s'il se confirmait, pourrait aussi avoir valeur de signal pour inciter l'Union soviétique à accepter à Genève le contrôle de ses installations.

JACQUES ISNARD.

● M. François Noblia « Patxi », le directeur de l'entreprise de meubles Sokoa, et un ressortissant espagnol, M. Jose Luis Arrieta Zubimenta, ont été inculpés, vendredi 7 novembre à Bayonne, de « détention d'engins explosifs, de détention d'armes et de munitions de première et quatrième catégories, de participation à association de malfaiteurs », a annoncé le juge d'instruction chargé de l'enquête, M. Jean-Pierre Nahon.

● L'attentat devant le magasin Tati, rue de Rennes, à Paris, le 17 septembre, a fait une septième victime : M. René Bastong, hospitalisé à l'hôpital du Val-de-Grâce, à Paris, est décédé, jeudi 6 novembre dans l'après-midi. Le bilan de l'attentat est actuellement de sept morts et de cinquante et un blessés.

Sports

VOILE : la Route du rhum

Le dernier défi des monstres de l'océan

(Suite de la première page.)

En accaparant victoires et places d'hunneur, le triu de pointe (*Charente-Maritime, Fleury-Michon*, et *Royale*) a découragé la concurrence et les sponsors plus modestes.

Certains, qui ont voulu aller plus loin et surenchérir, l'ont chèrement payé. Ainsi, *Charles Heidsiek*, l'hydrofoil géant (25,90 mètres de long et autant de large) d'Alain Gabbay avec voile gonflable et mât articulé qui devait filer à plus de 30 nœuds au-dessus des flots, u'a jamais pu décoller et a entraîné son commanditaire dans son naufrage. Construit pour près de 10 millions de francs, il u'a pas trouvé preneur à sa mise à prix à 650 000 francs lors d'une récente vente aux enchères.

Le dématage entraînant la dislocation de *Fleury-Michon* au départ de la dernière étape de la Course de l'Europe en 1985, puis l'accident, l'hiver dernier, de *Jet-Services* provoquant la mort de l'un des équipiers suivi d'un sauvetage dramatique, sont venus sonner le glas des maxi-catamarans. Cette mêma Course de l'Europe a, en effet, coïncidé avec la révélation de deux trimarans de dimensiuus plus modestes : le foiler *Ker Cadelac* (22 mètres) de François Boucher et le petit *Apricot* (18,28 mètres) du Britannique Tony Bullimore, classés respectivement 2e et 3e dnvant *Fleury-Michon, Royale* et *Jet-Services*.

A la suite de cette course, les deux seuls grands multicoques construits en 1986 ont été des trimarans : *Fleury-Michon VIII* pour Philippe Poupon et *Poulain* pour Olivier de Kersauson auquel la Route du rhum servira surtout de galop d'essai avant un tour du monde en solitaire sans escale programmé en 1987. Philippe Poupon, actuel leader du championnat du monde des skippers et favori de beaucoup pour la Route du rhum, ne cache pas qu'il a été influencé par les performances de *Ker-Cadelac* et *Apricot*. Il a même confié la conception de son nouveau trimaran au Britannique Nigel Irons, l'architecte d'*Apricot*.

Grâce aux matériaux composites et aux foils qui diminuent encore leur tirant d'eau à grande vitesse, les trimarans vont-ils détrôner les catamarans qui, depuis la Route du rhum 1982, ont monopolisé toutes les victoires en courses océaniques, à l'exception de la Transat anglaise en solitaire gagnée par Yvon Fauconnier en 1984 ? C'est ce que pense Eric Tabarly pour lequel les catamarans ont été *« une mode »* lancée par Marc Pajot, qui disposait alors, avec ELF-Aquitaine, du plus gros budget pour construire *« le bateau le plus grand et le plus moderne »*. Mais ce n'est pas l'avis de Loïc Caradec ou de Philippe Fracque, le coskipper de *Royale* pour lesquels les options de Philippe Poupon et d'Olivier de Kersauson sont avant tout *« des choix de circonstances liés aux caractéristiques de la Route du rhum et aux problèmes de sécurité pour la navigation en solitaire »*.

La Route du rhum, qui devrait, théoriquement dans un premier temps avantager les trimarans plus à l'aise au près serré dans la brise, puis ensuite les catamarans irrésistibles au portant lorsqu'ils toucheront les alizés, offrent un parcours idéal pour trancher le débat.

Pourtant, quel que soit le résultat, une grande page d'histoire de la voile sera tournée à Pointe-à-Pitre avec la fin des maxi-catamarans. *Charente-Maritime* sera amputé pour être ramené à 22,80 mètres. *Jet-Services* sera vendu et remplacé par un nouveau catamaran entrant dans les nouvelles normes. Quant à *Royale*, son avenir est plus incertain. Loïc Caradec, Philippe Facque et leur commanditaire ont annoncé, vendredi 7 novembre à Saint-Malo, qu'ils renoncent en 1987 à toute compétition et prennent une année sabbatique pour réfléchir à leur avenir et à celui des nouvelles courses au grand large.

GÉRARD ALBOUY.

● AUTOMOBILISME : les organisateurs italiens menacés de sanctions. – L'appel de Peugeot après l'exclusion de ses voitures au dernier rallye de San-Remo ayant été accepté par la commission sportive de la Fédération automobile italienne, M. Jean-Maria Balestre, président de la Fédération internationale de sport automobile (FISA) a déclaré, vendredi 7 novembre à Montpellier, que les organisateurs italiens allaient *« payer très cher »* les erreurs commises au cours d'un rallye *« qui s'est déroulé de manière farfelue »*. Tous les organisateurs italiens seront convoqués au mois de décembre devant le comité directeur de la FISA qui, selon son président, *« est la première à avoir subi un préjudice moral, avant même les constructeurs comme Peugeot et Lancia »*.

● BOXE : Tiozzo confirme. – L'espoir français des poids moyens Christophe Tiozzo n'a pas manqué le premier rendez-vous important de sa carrière en battant, vendredi 7 novembre à Paris, José Rosemain, numéro deux français de la catégorie, par jet de l'éponge à la cinquième reprise.

CYCLISME

Jeannie Longo la femme de l'heure

Déjà détentrice du record du muude de l'heure en altitnde (44,770 km le 20 septembre à Colorado-Springs) et au niveau de la mer (43,587 km le 30 septembre à Milan), Jeannie Longo est devenue la championne absolue de la spécialité en battant un troisième record du monde de l'heure, sur piste couverte cette fois, vendredi 7 novembre à Grenoble. Elle a, en effet, parcouru 44,718 km, soit près de 2 500 mètres de plus que la Suissesse Barbara Ganz, qui avait réalisé la meilleure performance mondiale l'an passé à Zurich avec 42,319 km.

Longtemps dans les temps de sa performance de Colorado-Springs, Jeannie Longo a amélioré au passage les records mondiaux du 10 km (13 min 29 s 39/100) et du 20 km (26 min 58 s 15/100). Invaincue depuis le Tour du Colorado, qu'elle a remporté au mois d'août, la Française a ainsi battu son huitième record du monde en l'espace de sept semaines. Une série sans équivalent dans l'histoire du cyclisme.

J. A.



THÉATRE

« L'Echange » de Paul Claudel, à Chaillot

Trois ans avant d'aimer

Paul Claudel écrit « l'Echange » à l'âge de vingt-cinq ans. Quelques années plus tard, après avoir vécu une violente passion, il en donne une deuxième version. C'est pourtant la première que Vitez a choisi de monter au Théâtre national de Chaillot.

« C'est de l'argent qu'il nous faut, c'est un matériel héréditaire, c'est de l'usage pétri avec de l'éternité, c'est de l'intelligence solidifiée, c'est la sanctification du fruit, c'est l'art pour l'accueillir et le distribuer au service de la bénédiction. »

Ainsi Paul Claudel, âgé de soixante-quinze ans, célèbre-t-il l'argent, mais il le tenait déjà dans la même estime à vingt-cinq ans, lorsqu'il écrivait la première version de *l'Echange*. Pour Claudel, l'argent c'est aussi *« le témoignage du travail et la garantie de la liberté »*, c'est *« le symbole de la parole de Dieu »*, il a *« un rôle dynamique, à la manière d'un cours d'eau »*.

L'argent, la célébratinn de l'argent, c'est l'un des propos essentiels de *l'Echange*, il y est personnifié par un homme d'affaires américain, Thomas Pollock Nageoire. Claudel, avec son financier, « tient » bien son sujet, il montre l'intelligence et l'esprit d'aventure de Nageoire. La qualité de la pièce est là, presque avant tout, mais, dans la présentation d'Antoine Vitez à Chaillot, le rôle est tenu par un comédien, Andrzej Seweryn, qui joue cela sans conviction, comme s'il accomplissait gentiment, par devoir ou par politesse, une tâche qui lui reste extérieure.

Le deuxième point fort de *l'Echange*, c'est l'attention portée par Claudel à deux minorités ethniques auxquelles il est alors sensible, les Indiens et les Gypsies. Son personnage de Louis Laine a une moitié de sang indien, et celui de Léchy Elbernon se dit Gypsie, et l'est sans doute. Tous deux racontent longuement des légendes, poèmes, de leur naissance, qui sont très beaux.

Quand Claudel écrit cette première version de *L'Echange*, il n'est pas heureux, il est même de mauvaise humeur, il s'ennuie comme un rat mort dans son emploi de vice-consul, à New-York, puis à Boston, à recopier des documents sans attrait. C'est par réaction d'humeur contre l'Amérique, pour une part, qu'il faufile dans sa pièce ces « morceaux choisis » indiens et gypsies, qu'il recopie dans les livres d'un remarquable ethnologue, Charles Leland, *The Gypsies* et *The Algonquin Legends*. Nous devons au professeur Pierre Brunel d'avoir retrouvé cette source de Claudel, et d'avoir traduit du même coup, dans son étude sur *l'Echange*, nombre d'autres légendes passionnantes relevées par Charles Leland. Au théâtre de Chaillot, Vitez a très bien dirigé, lorsqu'ils disent ces textes « peau-rouge » et « gitan », les deux interprètes de Laine et de Lechy, Jean-Yves Dubois et Claude Degliame.

Nettement moins heureuse est l'humeur de chien de Claudel lorsqu'il s'en prend, dans *l'Echange*, d'une part à la personne d'une actrice, d'autre part au phénomène de la passion amoureuse. Parce que les actrices, l'amour, Claudel n'a alors pas la moindre idée de ce que cela peut être.

Snn persnnnage de Lechy, l'actrice de théâtre, est tout à fait caricaturé, sauf lorsqu'elle récite ses textes gypsies. Non seulement Claudel, à vingt-cinq ans, ne connaissait pas les actrices, mais il en avait des idées toutes faites, il les tenait pour des femmes superficielles, et de mauvaise vie.

A ce propos, il a eu une réaction pas banale, avant de partir pour New-York. Il s'était lié d'amitié avec un homme qui s'intéressait au théâtre, Maurice Pottecher. Celui-ci invita Claudel à déjeuner. Claudel lui répondit par lettre : *« Je pense, sauf erreur, que tu as arrangé, pour le moment, ta vie avec une personne fort charmante et à qui je te prie de faire mes compliments pour l'intelligence et le nerf avec lesquels elle a joué* la Dame de la mer. *Ceci ne me regarde pas, mais me défend d'aller chez toi. »*

Paul Claudel, à vingt-cinq ans, ne connaissait pas plus les femmes, dans leur ensemble. Il n'en connaissait en fait qu'une seule, sa sœur Camille, qu'il aimait beaucoup, qu'il admirait, qui a été déterminante dans sa vocation d'écrivain, mais dont il dit aussi qu'elle *« exerça sur ses jeunes années un ascendant souvent cruel »*.

La malédiction majeure

Mise à part Camille, avec qui Claudel ne pouvait vivre aucun amour proprement « passionnel », ni bien sûr charnel, puisqu'ils étaient frère et sœur, l'auteur de *l'Echange* ignorait tout des femmes. C'est pourquoi les personnages de Marthe et de Lechy Elbernon sont apparus, après coup, à Claudel, à juste titre, gauches, outrés, manqués. Et c'est pourquoi l'amour, dans quoi Claudel voyait, à l'époque, la malédiction majeure, reste si « théorique », dans cette pièce.

Trois ans après avoir terminé *l'Echange*, Paul Claudel rencontre, à Foutchéou (il y est consul de deuxième classe), dans un dîner d'affaires, une jeune femme, Rose Vetch. Son nom de jeune fille est Rosalie Rylska. Elle a vingt-huit ans. Elle a quatre enfants déjà ; elle est l'épouse d'un homme d'affaires qui ne se débrouille pas bien.

C'est un an plus tard, sur le paquebot *Ernest-Simons*, en retournant à Foutchéou, que Claudel, pour la première fois, tombe amoureux. De Rose Vetch. Un amour fou, et même dément.

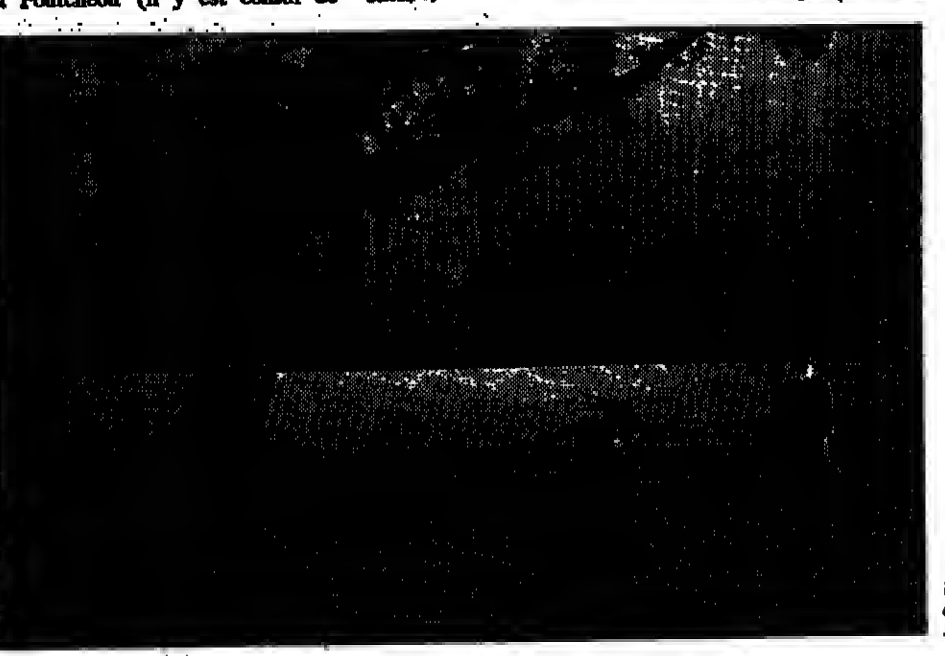
Quatre années durant, Claudel, amoureux comme on ne l'est presque jamais, va perdre le sens des mesures. Il laisse apparaître publiquement son union avec Rose Vetch, une femme mariée, ce qui, dans ce temps-là, suscite un scandale. Mieux : il emploie sa position pour « aider » les contacts, les contrats, du mari, qui essaie de monter des affaires de prospection de mines et d'exploitation de main-d'œuvre. Le Quai d'Orsay, averti, signe un décret qui envoie Claudel en poste à Hongkong – ce qui constitue une promotion (nous sommes en 1902). Claudel refuse de quitter Foutchéou et annonce sa démission si l'envoi à Hongkong o'est pas annulé. Le Quai envoie alors deux inspecteurs à Foutchéou, et c'est l'intervention *in extremis* de Philippe Berthelot, diplomate qui estime Claudel, et qui jouit d'un grand prestige, qui évite à Claudel un « blâme » qui eût à coup sûr handicapé sa carrière.

Nos deux amoureux décident d'un commun accord que Rose va prendre un bateau pour l'Europe (sans son mari), et que Claudel va aller la rejoindre là-bas, car son congé approche. Le 1er août 1904, Rose quitte la Chine. Et c'est fini : elle n'envoie à Claudel, qui la bombarde de télégrammes, plus la moindre nouvelle. Elle attend pourtant un enfant de Claudel.

Accouru en Europe, Claudel apprend, par personnes interposées, que Rose a « refait sa vie » avec un autre homme, un certain Lintner. D'avril à juin 1905, en compagnie de Vecht, l'époux en titre, Claudel parcourt la Belgique, la Hollande, à la recherche de Rose. C'est une lettre très ferme de Lintner qui met fin à cette course folle. Et c'est seulement treize ans plus tard que Claudel apprendra la date de naissance de sa fille, Louise, le 22 janvier 1905.

Une plage et un arbre

Voilà. L'amour, Paul Claudel sait à présent ce que c'est, et il va pouvoir écrire – ce dont il se doutait – que les « discours » de sa Marthe de *l'Echange « sont bien longs et bien déclamatoires et même un peu ridicules »*.



Un décor de Yannis Kokkos

Quant aux actrices, Claudel les approchera au fur et à mesure des mises en scène de ses pièces, en particulier *l'Annonce faite à Marie*. Il connaîtra Eve Francis, plus tard Ludmilla Pitoeff. Il aura pour elles une immense estime. Il découvrira que sa Lechy Elbernon est pour le moins simplifiée.

Toutes ces expériences, privées ou professionnelles, conduiront Paul Claudel à réécrire très profondément *l'Echange*. Cette seconde version est supérieure à la première, sauf pour ce qui regarde l'argent, les Indiens et les Gypsies, car Claudel n'avait, là, rien à reprendre. Mais Antoine Vitez a préféré la première version, celle de 1895, et c'est celle-là qu'il met en scène.

Claudel a choisi, pour décor de *l'Echange*, « une plage ». Cette plage, réalisée par Yannis Kokkos à Chaillot, est un grand plancher qui se relève sur ses bords comme les pistes des vélodromes. Sur le devant, un arbre immense. Des éclairages très colorés, orange, bleu, rouge, donnent à ce décor, plusieurs fois, une intense beauté.

La mise en scène d'un poème à quatre persnnnages enmme *l'Echange*, c'est surtout la direction du jeu des acteurs.

« La question des voix est très importante pour moi », disait Claudel, qui précisait, à propos de *l'Echange* : *« Mon idée dramatique, c'était ces quatre voix que j'entendais chanter ensemble. »* Et le metteur en scène Lugné-Poe, qui a travaillé avec Claudel, a expliqué que, par « voix », Claudel ne visait pas seulement la « façon de dire », mais, en premier lieu, le *timbre* lui-même, l'accord des différents sons des timbres, seul capable de faire partager *« ce qu'il avait à dire »*.

Dominique Reymond, qui joue Marthe, a une curieuse voix de nez et d'amygdales, un peu canard, sauf au dernier acte nù son timbre s'éclaircit. Jean-Yves Dubois navigue entre des voix différentes ; il joue Louis Laine très picaresque, presque comme no mélodrame. Andrzej Seweryn a une voix neutre, pas désagréable mais sans couleur. Seule des quatre interprètes, Claude Degliame a une vraie grande belle voix telle que le voulait Claudel, elle joue une remarquable Lechy Elbernon, elle parvient à atténuer les incongruités de cette première version.

Cette présentation de *l'Echange* est bien sûr une très grande soirée, parce que, de toute manière, Claudel c'est immense, et toute mise en scène de Vitez ce n'est pas rien non plus. Mais il a fallu biaiser et se promener pour écrire le compte rendu de ce spectacle, car ce n'est sans doute pas l'un des sommets de Vitez.

Qui saurait être aussi sévère, d'ailleurs, que Claudel, qui était rarement content, qui grognait : *« Ce brave Lugné-Poe a une voix de tonnerre, et le Pierre de Craon qu'on m'a donné a une voix de chantre »*, ou qui écrivait carrément à Jouvet, qui venait de mettre eo scèoe *l'Annonce* : *« Il ne serait pas complètement honnête de ma part de vous dissimuler que la représentation de l'Athénée ne m'a satisfait à aucun degré et à aucun point de vue. »*

Il est vrai que Paul Claudel, le plus grand dramaturge français de ce siècle, o'était pas tendre non plus pour lui-même : *« Une maladresse native, une nature à la fois impatiente et lourde, l'horreur des transitions et de tous les artifices indispensables au discours, me font considérer que je ne serai jamais un écrivain. »*

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre national de Chaillot, 20 h 30.

CINÉMA

« Cours privé », de Pierre Granier-Deferre

La femme-piège



Elizabeth Bourgine

Elizabeth Bourgine est enfin mise à sa vraie place. Pierre Granier-Deferre lui donne ici le grand rôle qu'elle méritait depuis son prix Romy-Schneider.

Jeanne Kern (Elizabeth Bourgine) est prof d'histoire dans un cours privé de Neuilly dirigé par Bruno Ketti (Michel Aumont). Elle est jeune, vive, alerte, belle à damner on ne sait trop qui. Bruno tourne autour d'elle comme un gros chat fasciné. Comment ne pas la remarquer ? Elle porte une mini-jupe à la limite de la décence. Ce n'est pas une allumeuse, pourtant, elle ne prête pas attention aux hommes.
uand elle rend visite à ses parents bijoutiers, sa jupe retrouve sa longueur normale. Etrange Jeanne, guettée puis atteinte par le scandale.

Bruno Ketti reçoit des lettres anonymes, l'informant que sa prof a des relations coupables avec ses élèves féminines. Après les lettres, vient une phnto représentant dans un salon bourgeois ce qu'il faut bien appeler une partouze. Une jolie fille nue, dont le visage a été découpé, caresse une autre fille nue. *« C'est Jeanne »*, prétend le « corbeau ».

Jeanne ne s'affole pas, elle traite l'affaire par le mépris. La photo agrandie est envoyée aux autres professeurs, an pareots d'élèves, aux élèves... Le prof de maths, Xavier Delue, pose la bonne questioo : *« Qui envoie les photos et pourquoi ? »*

Jeanne reste silencieuse. Une première piste se présente : Zannn (Emmanuelle Seigner), dont les yeux bleus la provoquaieot, qo'elle a giflée un jour sans que personne l'ait vu faire, et qui a disparu. Deuxième piste... Là, vous verrez bico. Mais, si le film révèle de curieuses situations, il n'en donne jamais la clef. Il se veut, il est un dédale d'ambiguïtés, où tout le monde risque de se perdre, à tous les sens du mot.

Pour la troisième et heureuse fois, Pierre Granier-Deferre signe l'adaptation (écrite avec l'auteur et Christopher Franck) d'une œuvre littéraire, une nouvelle : *Portrait craché*, de Jean-Marc Roberts. Elizabeth Bourgine est enfin mise à sa vraie place : le grand rôle tiré de l'intérieur qoe lui valait son prix Romy-Schneider. Sensualité et reteoue effrayée, elle est une femme-piège. Elle s'implique si bien dans son personnage que le spectateur s'identifie à Michel Aumont (formidable interprète) et à ses désirs, et aussi à l'amitié trouble de Xavier Deluc. Quant aux spectatrices, c'est une antre histnire... A son corps défendant (et il faut prendre l'expression ao pied de la lettre), Jeanne est un piège pour elles, pour toutes, pour tous.

Il y a dans le film un suicide manqué, un autre qui ressemble à ou meurtre et, à la fin, un plan surprenant, d'une indiscrétion soigneusement calculée, un regard de gourmandise charnelle dont on ne sait quelle porte il va ouvrir, celle du paradis ou celle de l'enfer.

JACQUES SICLIER.

MUSIQUE

Festival de Lille

En quête du continent américain

Lille accueille le continent Nord américain avec un enthousiasme communicatif. Dans ce concert tonitruant, la musique dite sérieuse, l'un des piliers du festival fait un peu pâle figure.

Le Festival de Lille vit cette année à l'heure de l'Amérique ; les vitrines mexicaines, américaines et canadiennes ont fleuri avec uoe spontanéité qui dit assez la popularité de ce thème, et tout un public nouveau s'est intéressé aux multiples manifestations, plus variées que jamais : jazz, danse, blues, gospel, comédies musicales, country music, bal transatlantique, forment un programme un peu flou vu de l'extérieur, mais dont cheque facette excite la curiosité.

Trois belles expositions à l'hospice Comtesse s'attachent au Mexique. Humberto Spindnla présente ses étonnantes architectures de papier de Chine, dressées comme des rétables. A côté, c'est, au contraire, la permanence de la plus ancienne tradition indienne qui revit dans les tissages et les broderies des vêtements venus de toutes les régions du Mexique, Indiens également, les masques du Guerrero, encore utilisés pour les carnavals et les fêtes, forment un impressionnant bestiaire où l'animal et l'humain, l'Indien et l'Espagnol se mélangent. Une antre expositinn, au palais Rihour, est consacrée aux Indiens d'Amérique du Nord, cette fnis avec les photos d'Edward Curtis, images grandioses d'une civilisation disparue, dont on e peine à croire qo'elles datent seulement du début du siècle.

Dans ce concert américain, la musique dite « sérieuse », un des piliers habituels du Festival de Lille, fait figure un peu pâle, car elle n'a produit aucun chef-d'œuvre à la taille de ce continent. On a donc saupoudré des pages de Barber, Copland, Carter, Gottschalk, ou d'émigrés tels que Schoenberg ou Krenek, au milieu d'œuvres classiques européennes, sans vraiment convaincre. Peut-être aurait-il fallu consacrer ooe place plus importante à un compositeur aussi spécifique que Charles Ives, représeoté par la seule *Holiday Symphony*. Uo Gershwin méritait sans doute davantage qu'un récital de piano, aussi brillant fût-il.

La musique canadienne devait être illustrée par la Société de musique contemporaine du Québec. La mort brutale de son chef, Serge Garant, personnalité majeure de ce mouvement dynamique et compositeor de grand talent, nous eo a privés. Uo jeune ensemble français, intitulé curieusemeot Erwartung et dirigé par Pierre Desgranpes (homonyme de qui vnus savez), a du moins honoré la mémoire de Claude Vivier, le jeune Canadien tragiquement décédé il y a trois ans, avec deux partitions habiles, colorées et entraînantes, uo peu superficielles, entourées par deux œuvres vocables de Murray Schafer dans de très vibrantes interprétations d'Irène Jarsky.

Si la *Musique pour le matin du monde* déçoit par son accompagnemeot de sons électroniques assez peu différenciés et développés, en revanche, *Arcana* rassemble dix pièces courtes, pleines de charme, une œuvre qui devrait inciter à découvrir plus avant Murray Schafer, un des penseurs les plus originaux de la musique d'aujourd'hui.

JACQUES LONCHAMPT.

ROCK

Elvis Costello à l'Olympia et aux Folies-Bergère

Le roi

Citnyen de Sa Gracieuse Majesté, Declan Patrick Aloysius MacManus est un roi. A tout seigneur, tout honneur, il s'est sacré lui-même en lieu et place de son avant-dernier album : *King of America*. Et personne n'aura l'aplomb de lui en contester le droit. Elvis Costello, puisque c'est de lui qu'il s'agit, donne deux concerts avec son groupe, les Attractions, le samedi 8 et le dimanche 9 novembre à l'Olympia. Puis il jouera en solo le lundi 10 aux Folies-Bergère.

Mine de rien, il en faut de l'audace pour oser abandonner sa formation, et en découdre seul face au public. Qui, aujourd'hui, se sent d'aller voir un homme chanter avec sa guitare et qui prendrait un tel risque ? On se souvient pourtant, à l'occasion d'une tournée mondiale effectuée, il y a deux ans en solitaire, l'avoir entendu tel quel, tenant pendant plus de deux heures le public en haleine. On avait redécouvert la force mélodique de ses compositions dans un total dépouillement.

Au cours de sa carrière, déjà longue de dix ans et onze albums, il est allé partout mais jamais n'importe où. En pleine période punk, son premier album (*My Aim Is True*) était pop : le « No Future » de l'époque n'entrait pas dans ses projets d'avenir. Il façonnait la new-wave avec le second (*This Year's Model*), puis faisait soul (*Get Happy!*), country and western (*Almost Blue*), baroque (*Imperial Bedroom*), folklorique (*King of America*), tâtait du jazz et du gospel, sans compter ses productions annexas (*Specials, Squeeze, Robert Wyatt, Pogues*, etc.) ni ses myriades de 45 tours, souvent inédits sur format 33 tours. Et à chaque fois qu'il investit un terrain nouveau, plus vrai que nature, il touche à l'os. C'est systématiquement différent et pourtant toujours du Costello, immédiatement identifiable car hors pair, il démontre à tous les suiveurs de modes, qu'une bonne, une vraie chanson s'adapte à n'importe quel style. Les arrangements s'en chargent. Dans ce domaine aussi, l'artiste fait des miracles.

Elvis Costello compte parmi les plus grands auteurs-compositeurs, à hauteur des Lennon, Dylan, Ray Davies et consorts. L'histoire du rock, si histoire il doit y avoir, le révélera. En attendant, se souciant de la postérité comme d'une guigne, huit mois après la sortie de *King of America*, dont il ne nous a pas laissé le temps de digérer toute la richesse, le roi Elvis nous livre son nouvel opus (*Blood and Chocolate*). En fin de contrat chez RCA en France, ce disque n'est disponible qu'en importation.

ALAIN WAIS.

★ Cc samedi 8 et le dimanche 9 novembre à 20 h 30, à l'Olympia avec les Attractinos. Le luodi 10 novembre à 20 h 30, aux Folies-Bergère en solo.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

L'ECHANGE, Chaillot (47-27-81-15), 20 h 30.
LA PATIENCE, La Tempête (43-28-36-36), 21 h.
L'IDIOT, Mouffetard (43-31-11-99), 20 h 30.
PURGATOIRE DANTE, Gennevilliers, salle Gagarine (47-90-35-07), 20 h 30.
ISAAC GAGMAN, Vanves, salle Clouet (46-45-46-47), 20 h 30.
DOUBLE MIXTE, Michodière (47-42-95-22), 20 h 30.
ATTENTION A LA MARCHE, Pavillons-sous-Bois, salle des Arts (43-79-43-46), 20 h 30.
HOSANNAH, Créteil, maison des Arts (48-99-94-50), 20 h 30.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), sam. 20 h 30 : Cendrillon.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), sam., dim. à 14 h 30, le Bourgeois gentilhomme ; dim. à 20 h 30 : le Songe d'une nuit d'été ; sam. (dern.) à 20 h 30 : Bérénice.
CHAILLOT (47-27-81-15), théâtre Gémier : relâche du 8 au 26 novembre ; Grand Théâtre : sam. 20 h 30 ; dim. à 15 h : l'Echange.
PETIT ODÉON (43-25-70-32), sam., dim., 18 h 30 : Ezéchiel, le livre de ma mère et autres textes., d'A. Cohen.
TEP (43-64-80-80), sam., 20 h 30 ; dim. à 15 h : Poussière pourpre, de Sean O'Casey. Cinéma : sam. à 14 h 30, dim. à 20 h : la Boutique du coin, d'E. Lubitsch (v.o.) : Le ciel peut attendre, d'E. Lubitsch (v.o.).
BEAUBOURG (42-77-12-33) : Débats-rencontres : sam. de 14 h 30 à 19 h : Négocier l'entité paysagère ; 16 h : Ecritures contemporaines et publiques : dim. à 16 h 30 : La crosse en l'air ; Cinéma-vidéo : Vidéo-information : 13 h, Rencontre avec Francis Ponge, de A. Taieb ; 16 h : l'Empire de Noisiel, de E. K. Granger ; 19 h : Autour du mur, de P. Blossier ; Vidéo-musique (mar.) : 13 h : Sun Ra and his mythe, de F. Cassenti ; 16 h : Cendrillon, de Rossini ; 19 h : Turandot, de Puccini ; Cinéma du musée : sam., dim. à 15 h : Masters of Modern Sculpture : Beyond Cubism de Blackwood ; Reinhard Mucha, de M. Kreyssing : 18 h : De la peinture au cinéma dans les années 20 : Hommage à la Fédération Jean-Vigo. Voir rubrique cinéma ; Concerts/spectacles : sam. à 20 h 30 ; dim. à 16 h : Compagnie Susan Buirge : Parcelle de ciel.
THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), sam., 20 h, dim. à 15 h : l'Opéra de quat'sous, de B. Brecht, mise en scène Giorgio Strehler.
THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77), sam., 20 h 45, dim. à 14 h 30 : Don Carlos ; sam. à 18 h 30, dim. à 20 h 30 : Nass El Ghiwane (Maroc).
CARRÉ SILVIA-MONFORT (45-31-28-34), sam. à 20 h 30, dim. 16 h : la Tour de Nesle, d'Alexandre Dumas.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17) sam., 20 h 30 : le Banquet.
ANTOINE (42-08-77-71), sam., 20 h 30, dim. 15 h 30, sam. 17 h et 21 h : Lily et Lily.
ARTS-HEBERTOT (43-87-23-23), sam. 20 h 30, 2e épisode : Ariane ou l'Age d'or.
ASTELLE-THÉATRE (42-38-35-53) sam. 20 h 30 : Entre chien et loup ; dim. 15 h : Instrumental clown.
ATELIER (46-06-49-24), sam. 18 h, 21 h, dim. 15 h 30 : Adriana Monti.
ATHÉNÉE (47-42-67-27), sam., 17 h : Elvire Jouvet 40 (dern.) ; Salle Ch.-Bérard sam., 20 h 30 : Prometheus.
BASTILLE (43-57-42-14) sam., 21 h : les Elégies de Duino (dern.) ; dim. 16 h 30 : le Malheur indifférent-Histoire d'enfant.
BATACLAN (47-00-30-12), sam., 21 h, dim. 17 h 30 : William.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 21 h, sam. 18 h et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Nègre.
CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), 21 h : Lola Pélican dite Rosalie Charité ou la Femme aux mille seins.
CARTOUCHERIE, Aquarium (43-74-72-74) sam., 20 h 30, dim. 16 h : Héloïse et Abélard « Jours tranquilles en Champagne » ; La Tempête (43-28-36-36) sam., 20 h 30, dim. 16 h : Des aveugles ; Salle II sam., 21 h, dim. 16 h 30 : la Patience.
CC SUISSE (42-71-44-50) sam., 20 h 30, dim. 17 h : Mars.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Clérambard.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) sam., 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE-ITALIENNE (43-21-22-22) sam., 20 h 30, dim. 15 h 30 : Orlando Furioso.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), sam. 17 h 30, 21 h, dim. 15 h 30 : Poil de Carotte.
DAUNOU (42-61-69-14) sam., 20 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?
DÉCHARGEURS (42-36-00-02) sam., 20 h, dim. 17 h : Baby Sitting.
DIX HEURES (42-64-35-90) sam., 20 h 30, dim. 16 h : les Chaussures de Madame Gilles.
18-THÉÂTRE (42-26-47-47) sam., 20 h 30, dim. 16 h : Petit'pièces intérieures.
EDOUARD VII (47-42-57-49), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Clients.
ESPACE GAITÉ (43-27-95-94) sam., 20 h 30 : Microb'images ; sam., 20 h 30, dim. 18 h : Identité minute.
ESPACE MARAIS (42-71-10-19) sam., 20 h 30, dim. 16 h 30 : Stefano.
ESSAION (42-78-46-42), sam. 17 h, 20 h 30, dim. 17 h : Aux armes citoyens (dern.).
FONTAINE (48-74-74-40), sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : le Système Ribadier.
GALERIE 55 (43-26-63-51) sam., 19 h : Duet for One ; 21 h : Happy Days.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61) sam., 19 h : Un drôle de petit vieillard ; sam., 21 h : les Gouttes.
GRAND EDGAR (43-20-90-09) sam., 20 h 15 : la Drague ; 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.
JARDIN D'HIVER (42-62-59-49), sam., 21 h : les Voisins.
HOTEL LUTETIA (45-44-38-10) sam., dim., 20 h 30 : Fin de tournage.
HUCHETTE (43-26-38-99), sam., dim., 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : On ne meurt pas au 34.
ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), sam., 20 h 30 et 22 h, dim. 15 h et 17 h 30 : En vers et contre tout.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99), sam., 21 h, dim. 15 h : la Valse du hasard.
LIBRAIRIE-THÉATRE MARAIS PLUS (42-72-73-52) sam., 20 h 45 : Rodéo.
LUCERNAIRE (45-44-57-34) I : 21 h 15 : Façades II ; II : 19 h 45 : Arlequin serviteur de deux maîtres ; 22 h 15 : Ainsi soit Je.
MADELEINE (42-65-07-09), 21 h, sam. 16 h 30, 21 h, dim. 15 h : le Silence éclaté.
MARAIS (42-78-03-53) sam., 20 h 30 : la Comédie sans titre.
MARIGNY (42-56-04-41) sam., 21 h, dim. 14 h 30, 18 h 30 : les Brumes de Manchester ; Petite salle (42-25-20-74) sam., 21 h, dim 15 h et 18 h : l'Homme gris.
MARIE-STUART (45-08-17-80) sam., 20 h : Nora ; 22 h : Julie (à partir du 30).
MATHURINS (42-65-90-00) sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30 : les Petits Oiseaux.
MICHEL (42-65-35-02) sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.
MICHODIÈRE (47-42-95-22) 20 h 30, dim. 15 h, sam. 18 h 30 et 21 h : Double Mixte (à partir du 7).
MOGADOR (42-85-28-80) sam., 20 h 30, dim. 15 h : l'Avare.
MODERNE (48-74-10-75) sam., 21 h, dim. 16 h : l'Entretien de M. Descartes avec M. Pascal le jeune.
MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : la Maison du lac.
NOUVEAU TH. MOUFFETARD (43-31-11-99) sam., 20 h 30, dim. 15 h 30 : l'Idiot.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?
ŒUVRE (48-74-42-52) sam., 20 h 45, dim. 15 h : Léopold le bien-aimé.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), Grande Salle sam., 20 h 30 : F. Chopel ; 22 h 15 : M. Sergent ; Petite salle sam., 21 h : Un amour de punk.
PETIT THÉÂTRE PARIS-CENTRE (45-27-13-88) 21 h, sam. 18 h 30, 21 h : Un amour.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : l'Amuse-gueule.
PLAINE (42-50-15-65) sam., 20 h 30, dim. 17 h : Un bain de ménage – Mon Isménie.
POCHE (45-48-92-97) sam., 21 h, dim. 15 h : Amédée ou comment s'en débarrasser.
PORTE DE GENTILLY (45-50-20-20), sam., 20 h 30 : Qui a peur de Virginia Woolf ?
PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53) sam., 20 h 30 : B 29.
POTINIÈRE (42-61-44-16), sam. 18 h, 21 h, dim. 15 h : Chat en poche.
RENAISSANCE (42-08-18-50) sam. 21 h : la Maison des Jeanne et de la culture.
ROSEAU-THÉATRE (42-72-23-41) sam., 19 h, les jours impairs : J'ai tout mon temps, où êtes-vous ? ; sam., 20 h 45 : Histoire de Maheu, le boucher.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47) sam., 18 h 30 : les Mystères de Paris ; sam., 20 h 45, dim. 15 h : Faisons un rêve.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) sam., 21 h : le Cocktail de Sergio.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10) sam. 18 h, 21 h, dim. 15 h 30 : Tel quel.
TAI THÉATRE D'ESSAI (42-78-20-79), I : sam., 20 h 30, dim. 15 h : Antigone ; 20 h 30, sam. 22 h, dim. 17 h : l'Ecume des jours ; II : sam., 20 h 30, dim. 17 h : Huis clos.
THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02) sam., 20 h 15 : les Babas cadres ; + sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.
TH. 14 J.-M. SERREAU (45-45-49-77), sam., dim., 20 h 30 : Evénements regrettables.
THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88), sam. 20 h 30 : Antigone ; sam. 18 h 30 : Père Ubu et Daruma.
THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle dim., à 15 h : Théâtre de foire ; Petite salle sam., 20 h 30, dim. 15 h : Pour un oui, pour un non.
TINTAMARRE (48-87-33-82) sam., 20 h 15 : A Star is beur ; 21 h 30 : les Chiens de pluie ; 22 h 30 : H. pour hommes.
TOURTOUR (48-87-82-48) sam., 20 h 30 : le Petit Prince.
TRISTAN BERNARD (45-22-08-40) sam., 21 h : American Buffalo.
VARIÉTÉS (42-33-09-92), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Tombeur.

Samedi 8 - Dimanche 9 novembre

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)
SAMEDI 8 NOVEMBRE

15 h, Hommage à la Cinémathèque des armées : Pendant la seconde guerre mondiale : 1941-1944 ; 19 h, hommage à Keisuke Kinoshita : Une femme (v.o. s.-t. anglais) ; 21 h, hommage à Gaumont, quatre-vingt-dix ans de cinéma : Tih Minh, de L. Feuillade (l'Evocation, Sous le voile, la Branche de salut).

DIMANCHE 9 NOVEMBRE

Cycle les grandes restaurations de la Cinémathèque française : 15 h, Jean Chouan, de Luitz-Morat (la Bataille des cœurs, Sur le pont de Pymil) ; 17 h, Ménilmontant, de R. Guissart ; 19 h, hommage à Keisuke Kinoshita : Serment rompu (v.o. s.-t. anglais) ; 21 h, hommage à Gaumont, quatre-vingt-dix ans de cinéma : Tih Minh, de L. Feuillade (Mercredi 13, le Document 29, Justice).

CENTRE GEORGES-POMPIDOU
Salle Garance
(42-78-37-29 (MAR)

Samedi 8 novembre : 14 h 30, Aventures fantastiques, de Karel Zeman ; 17 h 30, Joseph Killian, de Pavel Juracek et Jan Schmidt ; les Diamants de la nuit, de Jan Nemec ; 20 h 30, les Innocents charmeurs, d'Andrzej Wajda. – Dimanche 9 novembre : 14 h 30, Tante Tao, de Shi Xiaohua ; 17 h 30, Octobre, de S.M. Eisenstein ; 20 h 30, l'Assoiffé, de Guru Dutt.

BEAUBOURG (42-78-35-57)
SAMEDI 8 NOVEMBRE

Jazz et cinéma : 15 h, Orchestra Wives, d'A. Mayo (v.o.) ; 17 h, A bout de souffle, de J.-L. Godard ; 19 h, Shadows, de J. Cassavetes ; 21 h, Cabin in the Sky, de V. Minnelli (v.o.).

DIMANCHE 9 NOVEMBRE

Jazz et cinéma : 15 h, New Orleans, de A. Lubin (v.f.) ; 17 h, Ascenseur pour l'échafaud, de L. Malle ; 19 h, The Connection, de S. Clarke (v.o. s.-t. français) ; 21 h, A song is born, de H. Hawks (v.o. s.-t. français).

Les exclusivités

L'AFFAIRE CHELSEA DEARDON (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Vf : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).
AFTER HOURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).
AIDS (TROP JEUNE POUR MOURIR) (Fr.) : Mercury, 8e (45-62-96-82) ; Maxéville, 9e (47-70-72-80).
AJANTRIK (Ind., vo) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33).
ALIENS, LE RETOUR (A., *) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
ANGEL II, LA VENGEANCE (A., Vf) Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).
L'AMOUR SORCIER (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).
L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
ATLANTIS INTERCEPTOR (It., v.f.) : Paris-Ciné, 10e (47-70-21-71).
AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-47-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; V.f..
LES AVENTURES DE JACK BURTON (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).
BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
BLACK MIC-MAC (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA BRULURE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).
LE CHIEN (Fr.) (*) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
CLIN D'ŒIL SUR UN ADIEU (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; St-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).
LE CLOCHARD DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
COBRA (*) (A., vo), Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC-Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – Vf : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LE COMPLEXE DU KANGOUROU (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) ; Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
DE L'ARGENTINE (All., v.o.) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LE DIABLE AU CORPS (*) (It., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE DIAMANT DU NIL (A., v.f.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).
DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
EN DIRECT DE L'ESPACE (A., v.f.) : La Géode (42-45-66-00).
LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).
LES FRÈRES PETARD (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-53-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
GENESIS (Ind. v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-25-19-90) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).
HIGHLANDER (Brit., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).
L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
HOUSE (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).
JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
JE HAIS LES ACTEURS (Fr) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
KARATÉ KID, LE MOMENT DE VÉRITÉ (2) (A., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).
MAX MON AMOUR (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Galaxie, 13e (45-80-18-02) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
MÉLO (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
LES MINIPOUSS (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46) : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
MISSION (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-70-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
MONA LISA (*) (Brit., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).
MON AMI IVAN LAPCHINE (Sov., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80)
MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).
NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).
NUIT D'IVRESSE (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
NUIT DE NOCES CHEZ LES FANTOMES (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).
OTELLO (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).
LE PALTOQUET (Fr.) : Quintette, 5e (46-33-79-38).
PÉKIN CENTRAL (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
PICASSO (Fr.) : Vendôme-Opéra, 2e (47-42-97-52).
QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43 (h. sp.), 9e (47-70-63-40).
LE RAYON VERT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
RECHERCHE SUSAN DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71).
ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LE SACRIFICE (Franco-suédois, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).
SHANGHAI SURPRISE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).
SOLEIL DE NUIT (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).
STOP MAKING SENSE (A., v.o.) ; Escurial Panorama (h.sp.), 13e (47-07-28-04).
STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) (h.sp.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
TAROT (All., v.o.), Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
THE ACTRESS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Mac-Mahon, 17e (43-80-24-81).
THÉRÈSE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).
TOP GUN (A. v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).
TWIST AGAIN A MOSCOU (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
WELCOME IN VIENNA (Aut., v.o.) : Forum Arc-en-ciel, 1er (42-97-53-74) ; St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Elysée Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LES FILMS NOUVEAUX

COURS PRIVE film français de Pierre Granier-Deferre, Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01).
DESCENTE AUX ENFERS, film français de Francis Girod, Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (43-59-92-82) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).
PERVOLA, film hollandais de Orlow Seunke (v.o.), Cluny Palace, 5e (43-25-19-90).
TOKYO BLUES, Film japonais de Haruki Kadokawa (v.o.), St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

AVANT-PREMIERE

HUIT MILLIONS DE FAÇONS DE MOURIR, film américain de Hall Ashby (v.o.), Club de l'Etoile, sam. 20 h et 22 h, 17e (43-80-42-05).

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 9 NOVEMBRE

« Pontoise, musée Pissarro : Pierre Chapuis », 15 heures.
« Musée Tavet : Jean Legros et Jeanne Coppel », 16 h 30, visite libre.
« Tombes célèbres du cimetière du Père-Lachaise », 15 heures, entrée principale (P.Y. Jaslet).
« La place Vendôme à l'époque de Mme de Pompadour. Les hôtels de Chaban, de Durfort et de la Grande-Chancellerie. L'histoire de la Force Saint-Ovide », 15 heures, sortie métro Tuileries (I. Hauller).
« Moulins et vieux village de Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Les Flâneries).
« Hôtels et jardins du Marais », 15 heures et 17 heures, grille Carnavalet (C.A. Messer).
« La halle Saint-Pierre », 15 heures, 1, rue Ronsard (Musée en herbe).
« Le Musée de l'assistance publique », 15 heures, 47, quai de la Tournelle (G.S. Barbier).
« Le Musée national de la céramique à Sèvres », 10 h 30, entrée du musée (Académia).
« L'Opéra », 15 heures, haut des marches (AITC).
« Jardins secrets, curiosités, ateliers d'artistes de Montparnasse », 15 heures, métro Vavin (M. Ragueneau).
« Saint-Denis, nécropole des rois de France », 14 h 30, parvis de la basilique (Lutèce visites).
« L'hôtel du Châtelet », 15 heures, 127, rue de Grenelle.
« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures, 11 h 30, 14 heures et 15 h 30, entrée principale (V. de Langlade).
« Les salons de l'hôtel Rochechouart » (ministère de l'éducation nationale), 15 heures, 110, rue de Grenelle.
« Au temps de la marine à voile » : déjeuner-conférence avec auditions musicales.

LUNDI 10 NOVEMBRE

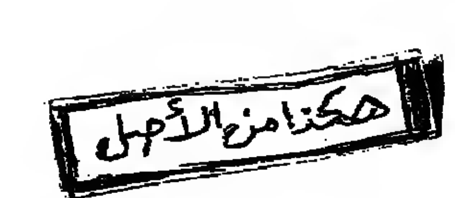
« Musée Picasso », 11 h, 5, rue Thorigny, caisse (Approche de l'art).
« L'Opéra et ses souterrains », 13 h 30, sur les marches, et « Les passages couverts du Palais-Royal aux grands boulevards », 16 h, devant le Grand Véfour (Paris Passion).
« Une heure dans le Marais », 10 h, 11 h 30, 14 h 30, 16 h, métro Saint-Paul (M. Ch. Lasnier).
« Le mobilier de Marie-Antoinette », 14 h 30, métro Louvre (I. Hauller).
« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).
« De la place des Vosges aux hôtels Rohan-Soubise », 14 h 30, métro Pont-Marie (Flâneries).
« Les appartements royaux au Louvre », 14 h 30, porche église Saint-Germain-l'Auxerrois (C.-A. Messer).
« Cités d'artistes et jardins secrets de Montmartre », 11 h, métro Abbesses.
« Exposition au Grand Palais : François Boucher », 15 h 45, haut des marches (M. Ragueneau).
« Hôtels du Marais (nord), place des Vosges », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau (G. Botteau).
« Exposition Boucher », 13 h, entrée Grand Palais (Paris et son histoire).
« Les Templiers et le quartier du Temple », 14 h 30, métro Temple (M. Pohyer).

CONFÉRENCES

DIMANCHE 9 NOVEMBRE

60, boulevard Latour-Maubourg, 14 h 30 : « le bouddhisme et la Thaïlande » ; 16 h 30 : « la Thaïlande » ; 18 h 30 : « Israël, le pays de la Bible » (M. Brumfeld).

Salle de l'Espace du CNES, 2, place Maurice-Quentin, 15 heures : « la mission du spirituel dans l'art » (avec projection de diapositives).



Communication

TF 1 reprend les activités de sa filiale informatique

TF 1 et la Société de gestion et d'informatique du groupe Publicis (SGIP) viennent de conclure, en le réaménageant, un nouvel accord d'une durée de deux ans pour l'exploitation des activités télématiques de la première chaîne de télévision. Cette convention, indique-t-on à TF 1 et à Publicis, est en discussion depuis que TFO 1, filiale informatique de TF 1, a été mise, en juillet dernier, en liquidation judiciaire à l'amiable. Elle est destinée à résorber une partie du passif de la filiale informatique de TF 1. Celle-ci a, en effet, enregistré près de 9 millions de francs de pertes depuis sa création en 1984 (*le Monde* du 4 novembre).

Des accords entre TFO 1 et la SGIP existaient antérieurement, puisque le centre serveur de cette dernière hébergeait le service télématique de TFO 1 (code TVINFO, sur le kiosque). Ils devaient être revus, dans la mesure où la première chaîne a repris les activités télématiques de sa filiale et où elle a décidé de les développer par elle-même. TF 1 projette, en effet, de faire essentiellement de son service télématique un complément d'antenne. Parmi les secteurs déjà couverts figurent le « Mini-journal », les jeux et les sondages en direct pendant les émissions. Un projet de messagerie destinée aux enfants de huit à douze ans est à l'étude, qui porterait sur les programmes « jeunesse ».

La convention qui vient d'être conclue a entraîné la réduction du nombre de services extérieurs qu'hébergeait TFO 1. C'est, par exemple, le cas de Radio-France qui a repris son autonomie.

A. Rd.

A Radio-Monte-Carlo

Nouvelles nominations après un incident

De nouvelles nominations viennent d'intervenir à la tête de la rédaction de Radio-Monte-Carlo. Roland Marcy, responsable de l'information sur RMC-Côte d'Azur depuis 1983, a été nommé rédacteur en chef; Jean-Louis Dunoyer et Jean-Louis Filc (qui présentaient RMC-Midi) ont été nommés rédacteurs en chef chargés respectivement du week-end et du matin.

Ces nominations ont lieu après un incident survenu ces derniers jours dans la station monégasque. L'annonce d'une intervention du directeur général, M. Pierrick Borvo, visant à dénoncer les conventions collectives a provoqué la colère du personnel. Reçus par M. Borvo, les syndicats CGC, CFDT et FO ont exprimé leur désaccord notamment sur la suppression de la clause interdisant toute mutation d'un journaliste sans son accord. La direction a aussitôt renoncé à son projet. Seul le règlement du travail pourra faire l'objet de discussions, lors des prochaines négociations salariales.

La réaction des syndicats témoigne cependant de leur inquiétude sur l'avenir de la station et de leur ignorance quant au projet de privatisation la concernant.

A. Co.

● **Les journalistes CFDT de l'AFP dénoncent des pressions.** – La section CFDT des journalistes de l'Agence France-Presse (AFP) s'est élevée le 7 novembre contre la nomination au poste d'adjoint au chef du service politique de Jean-Claude Boksenbaum, délégué du personnel suppléant de Force ouvrière. Cette nomination, estime la CFDT en s'appuyant sur une déclaration de M. Georges Herbouze, directeur adjoint de l'information de l'AFP – *« l'équilibre entre la CGT et FO a été parfaitement respecté »,* – aurait été décidée *« en fonction de critères extra-professionnels »* qui enfreignent la convention nationale des journalistes. La CFDT proteste aussi contre *« le diktat du ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, qui a récusé l'accréditation de Pierre Maillard comme journaliste auprès du ministère de l'intérieur »* et dénonce *« des pratiques qui ont conduit la direction de l'AFP à se plier à ce diktat ».*

● **Lancement de Maxi.** – Le premier numéro de l'hebdomadaire féminin *Maxi,* édité par le groupe de presse ouest-allemand Heinrich Bauer Verlag – qui publie déjà en France le mensuel *Playboy,* racheté en septembre 1985 – est en vente dans les kiosques au prix de 4 francs. Comprenant soixante-quatre pages de *mode, beauté, vie pratique,* santé, etc., *Maxi* est tiré à sept cent mille exemplaires et se fixe un objectif de diffusion de six cent mille exemplaires dans six mois.

Carnet du Monde

Décès

– Mme Michel Dransard,
Christine, Thierry et Claire Dransard,
ses enfants,
M. et Mme Jacques Dransard,
M. et Mme Henri Dransard
et leurs enfants,
Les familles Lenclos, Rousseau,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Michel DRANSARD,

survenu le 6 novembre 1986, dans sa cinquante-sixième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 10 novembre, à 9 heures, en l'église Saint-Martin d'Olivet (Loiret), et l'inhumation au cimetière de Vienne (Isère), à 16 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

Les dons pour la recherche contre le cancer de l'Institut Curie seront recueillis lors de la cérémonie religieuse ou adressés directement à *l'Institut Curie.*

Cet avis tient lieu de faire-part.

195, rue de Lourmel,
75015 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès du

professeur Jacques M. A. FAURE,
professeur honoraire
de la faculté de médecine de Bordeaux,
ex-chef biologiste des hôpitaux,
Senior Fellow de l'Institut neurologique de Montréal,
Université McGill,
croix de guerre 1939-1945,
croix du combattant volontaire de la Résistance,
officier des Palmes académiques,

décédé le 8 octobre 1986,

et de son épouse,
Mme Jacques FAURE,
née Odette Reboul,
décédée le 28 octobre 1986.

– Paris. Saint-Sever.

M. Pierre Saint-Jean,
son époux,
Isabelle et Carole Saint-Jean,
Philippe et Laurence Pagniez,
ses enfants,
M. et Mme Henri Page
et leurs enfants,
Mme Marcel Saint-Jean,
Les familles Saint-Jean, Agostini, Page et Guiraut,

font part du rappel à Dieu de

Marie-Laure SAINT-JEAN,
née Page,

le 7 novembre 1986.

Une messe sera célébrée le lundi 10 novembre, à 8 h 30, en l'église Saint-Christophe de Javel, à Paris-15e.

L'inhumation aura lieu à Saint-Sever (Landes), le mercredi 12 novembre.

22, avenue Emile-Zola,
75015 Paris.
24, avenue du Général-de-Gaulle,
40500 Saint-Sever.

Remerciements

– Mme Max Laeri,
Ses enfants et sa famille,

très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Max LAERI,

remercient très sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur peine et les prient de trouver ici l'expression de leur très vive reconnaissance.

Calvinet (Cantal).

Anniversaires

– 9 novembre 1986.
En ce deuxième anniversaire de sa disparition, nous nous souvenons de

Elisabeth BARAS.

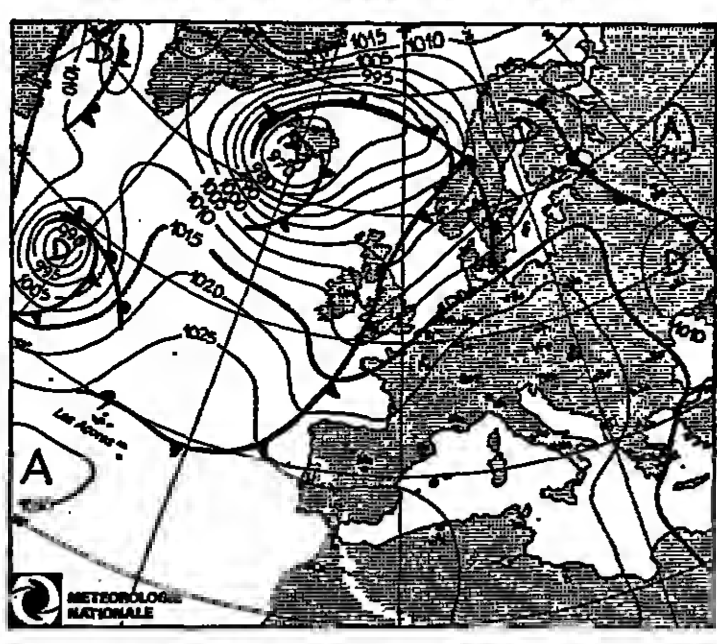
Communications diverses

– Une assemblée générale ordinaire et une assemblée générale extraordinaire de la Société des auteurs dans les arts *graphiques et plastiques,* dite AGAGP, auront lieu le mardi 9 décembre 1986, à 18 h 30 et 19 heures, dans la salle de réunions de la Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer, à Paris-8e. L'assemblée générale ordinaire aura pour ordre du jour : composition et nomination du conseil d'administration. L'assemblée générale extraordinaire aura pour ordre du jour : modification de l'article 41 des statuts par remplacement des termes : le journal *le Monde* et *le Figaro,* par les termes : le journal *les Petites Affiches* et le journal *la Gazette du Palais.*

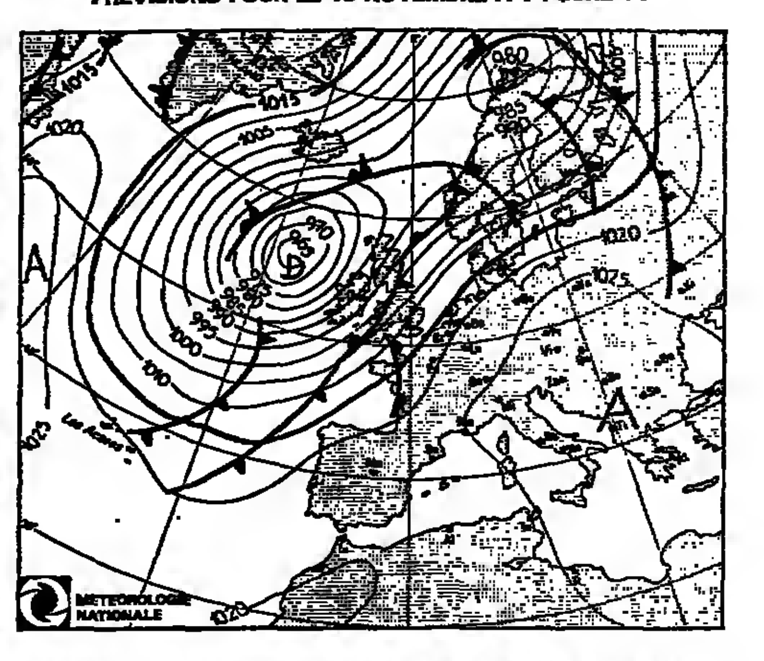
Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 8 NOVEMBRE 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 10 NOVEMBRE A 0 HEURE TU



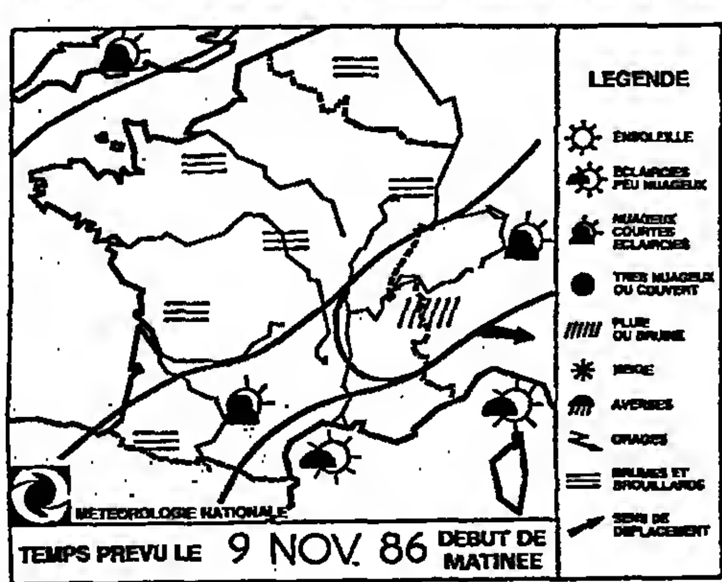
Evolution probable du temps en France entre le dimanche 9 novembre à 0 heure et le lundi 10 novembre à 24 heures.

Pendant les trente-six heures à venir, le champ de pression restera assez élevé. Nous ne verrons donc que des perturbations atténuées, le matin sur le sud du pays, et le soir sur la Bretagne.

Dimanche matin : il y aura beaucoup de nuages du sud de l'Aquitaine au Midi-Pyrénées, Auvergne, Lyonnais, Jura et nord des Alpes. Et ces nuages gagneront les régions de la Méditerranée, à l'exception de la Corse. Les températures minimales seront douces dans l'ensemble avec 8 à 12 degrés ; mais on verra très localement 2 à 4 degrés du sud des Alpes aux Pyrénées orientales. Sur tout le nord et l'ouest du pays, ce sont les brouillards et la fraîcheur qui prédomineront ; *brouillards fréquents* donc, et températures de 0 à 5 degrés, sauf sur la Manche où il fera 8 à 10 degrés.

Pour l'après-midi : de nombreuses régions bénéficieront d'un pâle soleil d'automne. Le ciel restera peut-être plus nuageux sur les côtes du Languedoc et de la Provence. Et il se couvrira de la Bretagne, aux pays de Loire et aux côtes de la Manche. Il y aura un peu de pluie, le soir, sur le Finistère et le vent de sud-ouest sera sensible.

Les températures seront de saison, 10 à 13 degrés sur la moitié nord, 15 à 20 degrés au sud.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 7-11 à 6 h TU et le 8-11-1986 à 6 h TU

FRANCE			
AJACCIO	19	9	D
BIARRITZ	17	6	N
BORDEAUX	15	3	N
BOURGES	11	2	B
BREST	12	8	P
CAEN	15	31	C
CHERBOURG	13	9	P
CLERMONT-FERR.	14	-3	B
DIJON	10	3	C
GRENOBLE St-M-H	13	-1	B
LILLE	11	8	C
LIMOGES	13	4	D
LYON	8	0	B
MARSEILLE-MAR.	17	7	N
NANCY	11	1	B
NANTES	15	7	C
NICE	18	10	C
PARIS-MONTS.	13	8	C
PAU	17	4	C
PERPIGNAN	17	7	D
RENNES	14	11	P
ST-ÉTIENNE	13	-2	B
STRASBOURG	9	1	P
TOURS	11	5	C
TOULOUSE	8	3	B
POINTE-À-P.	30	24	A

ÉTRANGER			
ALGER	23	7	D
AMSTERDAM	10	8	P
ATHÈNES	16	9	N
BANGKOK	32	26	N
BARCELONE	19	6	D
BELGRADE	10	0	D
BERLIN	9	5	P
BRUXELLES	11	7	C
LE CAIRE	22	16	D
COPENHAGUE	10	7	P
DAKAR	30	25	C
DELHI	28	14	D
DJERBA	20	13	N
GENÈVE	10	0	B
HONGKONG	27	22	C
ISTANBUL	10	4	D
JÉRUSALEM	16	10	P
LISBONNE	20	11	N
LONDRES	15	11	P
LOS ANGELES	20	11	N
LUXEMBOURG	6	1	B
MADRID	17	0	B
MARRAKECH	28	11	D
MEXICO	26	13	B
MILAN	13	0	B
MONTRÉAL	11	2	N
MOSCOU	0	-2	*
NAIROBI	26	13	C
NEW-YORK	12	6	C
OSLO	3	-1	C
PALMA-DE-MAL.	21	6	D
PÉKIN	12	-1	D
RIO-DE-JANEIRO	26	24	C
ROME	18	5	D
SINGAPOUR	31	25	P
STOCKHOLM	4	2	P
SYDNEY	18	16	C
TOKYO	17	10	C
TUNIS	19	11	N
VARSOVIE	7	1	N
VENISE	16	2	D
VIENNE	11	2	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	couvert	dégagé	nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Armistice

Les services ouverts et fermés

● PRESSE : tous les quotidiens paraissent le 11 novembre.

● BANQUES : fermées le mardi 11 novembre. Ouvertes le lundi 10 novembre (sauf celles dont c'est le jour de fermeture hebdomadaire) et le mercredi 12 novembre aux heures habituelles.

● PTT : pas de distribution de courrier à domicile le 11 novembre. Guichets fermés à l'exception de la poste centrale, 52, rue du Louvre, et du bureau du 77, Champs-Elysées.

● SNCF-RATP : trafic réduit des dimanches et jours fériés.

● GRANDS MAGASINS : tous les grands magasins seront fermés le mardi 11 novembre. Ouverts les lundi 10 et mercredi 12 novembre aux heures habituelles.

● ALLOCATIONS FAMILIALES : caisses fermées du lundi 10 novembre à 12 heures au mercredi 12 novembre au matin.

● ARCHIVES NATIONALES : salles de lecture fermées les 10 et 11 novembre. Le Musée de l'Histoire de France sera ouvert les 9 et 10 novembre et fermé le 11 novembre.

● MUSÉES : tous les monuments historiques de l'Etat affectés à la direction du patrimoine seront fermés au public. A Paris, seuls seront ouverts le musée Jean-Jacques-Henner et les musées de l'Hôtel national des Invalides : Armée (en particulier la salle 1914-1918), dôme royal (tombeau de l'Empereur) et l'église Saint-Louis (de 10 heures à 17 heures). Des films pris durant les combats de 1914-1918 seront projetés en permanence au cinéma du Musée de l'armée, le public aura accès à l'exposition photographique « Soldat et société 1850-1950 » et douze camions de Verdun seront présentés dans la cour d'honneur. Le Musée de l'air et de l'espace au Bourget sera ouvert également. En province, seront ouverts les musées de la préhistoire, Blérancourt, de l'île d'Aix des Deux-Victoires, et le château de Pau.

● POLICE : les services administratifs de la préfecture de police de Paris seront fermés au public les lundi 10 et mardi 11 novembre.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 8 novembre 1986 :

UN DÉCRET

● N° 86-1176 du 5 novembre 1986 portant application aux professions d'administrateur judiciaire et de mandataire liquidateur de la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966 relative aux sociétés civiles professionnelles.

UN ARRÊTÉ

● *Du 30 octobre 1986 relatif* au traitement des élèves instituteurs pendant la deuxième année de leur scolarité en école normale.

DES LISTES

● D'admissibilité aux *concours* externe et interne d'entrée à l'Ecole nationale d'administration (1986).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4352

HORIZONTALEMENT

I. Une personne pour qui le chien est plus un moyen d'attaque que de défense. Collectionneurs de pièces. – II. Cavalière très cavalière. Bœuf à l'ancienne. – III. En rouge. Vacances en Italie. – IV. Encouragement dans une course. Fait des plis mais a perdu beaucoup d'atouts. Instrument pour chasser les « mouches ». – V. Perd à moitié. Poudre fine. « Crème » de beauté. Pas dit. – VI. Des tire-bouchons pour des tord-boyaux. N'a vraiment pas la moindre idée. – VII. A donc reçu la correction qu'il méritait. Poudre à récurer. – VIII. Cale de navire. Démonstratif. Point de lancement d'un disque. – IX. Pas distingué. Mesure à quatre temps. Sans grâce ou sans graisse. – X. Etat d'une île. Sont en pleine divagation. – XI. Est à ranger parmi les cordes ou parmi les bois. Soupe populaire. – XII. Se reconnaît à la morgue. Est à mettre dans la liste des commissions. – XIII. Tête de loup. Flotte dans les affaires. Travailler parfois pour des haricots. – XIV. Vieil agrément. Tirés d'affaires. Peut donner du punch et retirer toute force. A toujours une suite. – XV. Linge de jeune fille. Passage pour piétons.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I											■				
II												■			
III			■		■										■
IV				■					■						
V			■					■					■		
VI		■							■						
VII									■						■
VIII		■				■	■			■		■			
IX									■			■			
X					■									■	
XI	■	■		■					■		■				
XII										■	■				
XIII			■				■								■
XIV				■				■					■		
XV										■					

VERTICALEMENT

1. Prise d'air. Pâté en bloc. – 2. Bonne pour la goutte, mauvaise pour les podagres. Négation. Très triste ou très gai. – 3. Note. Espèces de rigolos. Patron normand. – 4. Scène de la vie passée. Elément de la culture hollandaise. Initiales de dominicains. – 5. Démonstratif. Elément essentiel d'une composition pour flûte. Mouvements du cœur ou du corps. – 6. Don de naissance. Conservés ou suspendus. – 7. S'exprimer en termes clairs. Une sûreté ou peut conduire aux pires dangers. Personnel. – 8. Affluent de l'Oubangui. Se situe parfois au niveau de la ceinture. – 9. Essence pure. A l'état brut. – 10. Extrait de fève. Une nature difficile à cultiver. Traduit l'admiration. – 11. Préparation à la « fraise ». Incitation à la guerre. – 12. Voie de dégagement. *Humaniste hollandais.* – 13. Circule dans certaines artères. Une façon de manier ses fils. – 14. Acte de vente. S'utilise dans la *division* comme *dans* l'*union.* – 15. Personnel. Est chaussée là où on ne met pas les pieds. Salut romain. Règle à suivre.

Solution du problème n° 4351

Horizontalement

I. Gibecière. – II. Etalon. DA. – III. Rect. An. – IV. Elaguer. – V. Rata. Rit. – VI. Inondés. – VII. Lent. Aère. – VIII. Isée. Iéna. – IX. Ré. En. – X. Turf. Na. – XI. Ensoutané.

Verticalement

1. Généraliste. – 2. IT. La. Es. Un. – 3. Baratineurs. – 4. Elégante. FO. – 5. Cocu. – 6. Internaient. – 7. Ridée. Aa. – 8. R.D.A. Terne. – 9. Eaux. Séance.

GUY BROUTY.

Chronologie

Octobre 1986 dans le monde

La chronologie paraît le deuxième dimanche de chaque mois. Les chiffres entre parenthèses indiquent la datation du numéro du *Monde* où est rapporté l'événement cité.

par EDOUARD MASUREL

ÉTRANGER

2-3. – FRANCE-MAROC : M. Jacques Chirac se rend en visite officielle au Maroc (du 3 au 6).

4. – PAYS-BAS : La reine Beatrix inaugure le grand barrage mobile de l'Escaut oriental, long de 9 kilomètres, qui met à l'abri des inondations la province de Zélande (7).

5. – URSS : Youri Orlov est autorisé à gagner les Etats-Unis, avec sa femme, dans le cadre du règlement de l'affaire Daniloff. Un autre dissident soviétique, David Goldfarb, ainsi que son épouse arrivent à New-York le 16 (7, 9 et 18).

6. – ÉTATS-UNIS-NICARAGUA : Eugene Hasenfus, un Américain, est capturé par les sandinistes, après que son avion, qui transportait des armes pour les rebelles nicaraguayens, eut été abattu. Son procès devant un tribunal populaire commence le 20 (du 8 au 15, du 18 au 22 et 24).

6. – OCÉAN ATLANTIQUE : Un sous-marin nucléaire soviétique coule au large des Bermudes. Un incendie s'était déclaré à bord le 3, et Moscou avait rapidement informé Washington de l'accident, qui a coûté la vie à trois membres de l'équipage (7 et 8).

8. – INDONÉSIE : Les autorités confirment l'exécution, fin septembre et début octobre, de neuf anciens dirigeants communistes condamnés à mort depuis au moins treize ans (4, du 8 au 11, 18 et 23).

9. – URSS : Garry Kasparov conserve son titre de champion du monde d'échecs en remportant par 12,5 contre 11,5 le match revanche qui l'opposait, depuis le 28 juillet, à Anatoli Karpov (du 3 au 8 et 10).

10. – RFA : Gerald von Braunmühl, directeur politique du ministère des affaires étrangères, est assassiné à Bonn, devant son domicile, par un commando de la Fraction armée rouge. Le gouvernement annonce, le 22, des mesures pour intensifier la lutte antiterroriste (12-13, 14, 17, 22 et 24).

10. – SALVADOR : Un tremblement de terre provoque d'importants dégâts, en particulier à San-Salvador. Plus de mille personnes sont tuées, dix mille autres blessées, et au moins deux cent mille restent sans abri (du 12 au 16, 19-20 et 23).

11-12. – ÉTATS-UNIS-URSS : La rencontre à Reykjavik (Islande) entre M. Reagan et M. Gorbatchev n'aboutit pas à un accord : M. Reagan n'a pas voulu accepter les propositions soviétiques de réduction massive des armements nucléaires, car elles rendaient impossibles pendant dix ans les expériences prévues dans l'espace, dans le cadre de la « guerre des étoiles ». Les jours suivants, Moscou et Washington se félicitent des progrès accomplis et expriment leur volonté de poursuivre le dialogue, mais M. Gorbatchev affirme, le 22, que tous les dossiers de la négociation sur le désarmement sont liés et qu'ils doivent faire l'objet d'un accord global (du 2 au 25, 30 et 31).

12. – CHINE - GRANDE-BRETAGNE : La reine Elisabeth II effectue la première visite d'un monarque britannique en Chine (14, 16, 19-20 et 22).

15. – AFGHANISTAN : Le retrait de six régiments soviétiques (environ huit mille hommes), annoncé par M. Gorbatchev le 28 juillet, commence. C'est l'occasion de cérémonies de remerciement, organisées par le régime en présence de journalistes occidentaux (10 et du 15 au 21).

15. – BANGLADESH : Le général Ershad, au pouvoir depuis le coup d'Etat de mars 1982, remporte l'élection présidentielle boycottée par l'opposition et entachée par la fraude (14, 16 et 17).

15. – ISRAËL : Un attentat à la grenade près du Mur des lamentations à Jérusalem fait un mort et soixante-neuf blessés. Revendiqué par l'OLP, il est suivi, le 16, d'un raid de représailles israélien contre un camp palestinien au sud du Liban. Après la destruction d'un des chasseurs-bombardiers, une audacieuse opération héliportée permet le sauvetage d'un des deux pilotes ; l'autre est fait prisonnier par la milice chiite Amal (du 17 au 21).

15. – PHILIPPINES : Mme Aquino approuve un projet de nouvelle Constitution, qui sera soumis à référendum au début de 1987 (17).

17. – ESPACE : La RFA décide de participer au financement du projet d'avion spatial habité européen Hermès pour 30 %, et la France pour 45 % (18 et 19-20).

17. – JEUX OLYMPIQUES : Le Comité international olympique désigne Barcelone (Espagne) pour accueillir en 1992 les Jeux d'été, et Albertville (France) pour les Jeux d'hiver. La candidature de Paris pour les Jeux d'été n'a pas été retenue (9 et du 15 au 20).

19. – ÉTATS-UNIS - URSS : Moscou expulse cinq diplomates américains après que Washington eut exigé fin septembre le départ de vingt-cinq Soviétiques travaillant à la mission de l'URSS à l'ONU. Le 21, le gouvernement américain décide l'expulsion de cinquante-cinq représentants soviétiques, pour *« établir une stricte égalité »* du nombre des diplomates dans chaque pays. Le 22, Moscou ne renvoie que cinq diplomates américains, mais annonce le retrait des deux cent soixante employés soviétiques mis à la disposition des Américains à Moscou et à Léningrad (3, 21 et du 23 au 25).

19. – GRÈCE : Aux élections municipales, le recul du PASOK (socialiste) du premier ministre, M. Andréas Papandréou, s'accentue au deuxième tour, après le premier tour le 12. Les candidats de la Nouvelle Démocratie (droite) reprennent aux socialistes les trois principales villes du pays, Athènes, Le Pirée et Salonique (3, 14, 18 et 21).

19. – MOZAMBIQUE : Samora Machel, chef de l'Etat depuis l'indépendance proclamée en 1975, est tué dans un accident d'avion, dans le nord de l'Afrique du Sud, ainsi que trente-trois des quarante-trois autres personnes à bord. Des hypothèses contradictoires sont avancées sur les causes de l'accident (du 21 au 30).

20. – ISRAËL : M. Itzhak Shamir succède à la tête du gouvernement d'union nationale à M. Shimon Pérès, qui avait démissionné le 10, conformément à l'accord d'alternance conclu en septembre 1984 entre les deux grands partis de la coalition, le Likoud et le Parti travailliste (7, du 11 au 18, 21, 22 et 29).

22. – PÉTROLE : Les pays de l'OPEP réunis à Genève parviennent, après dix-sept jours de débats houleux, à reconduire pour deux mois leur accord du 4 août, en augmentant légèrement le plafond global de production de 16,8 millions à 17 millions de barils par jour. Les cours du brut se maintiennent aux environs de 15 dollars le baril. En Arabie saoudite, le 29, Cheikh Yamani, ministre du pétrole depuis 1962, qui aurait souhaité poursuivre la guerre des prix engagée à son initiative par l'OPEP en décembre 1985, est démis de ses fonctions par le roi Fahd (7, 8, 11, 14, 15, du 19 au 24, 28 et 31/X, 1er et 2-3/XI).

22-26. – FRANCE-ANGOLA : La visite à Paris et à Strasbourg de M. Jonas Savimbi, chef des maquisards angolais de l'UNITA, suscite les protestations du régime de Luanda (17 et du 23 au 29 et 31).

23. – CENTRAFRIQUE : L'ex-empereur Bokassa, renversé en septembre 1979 et condamné à mort par contumace en décembre 1980, regagne Bangui, où il est incarcéré. En France, le départ clandestin de M. Bokassa suscite une polémique (du 24/X au 3/XI).

24. – GRANDE-BRETAGNE-SYRIE : Trois heures après la condamnation à quarante-cinq ans de prison de Nezar Hindawi, qui avait tenté en avril de faire exploser en vol un Boeing 747 d'El Al, Londres rompt ses relations diplomatiques avec Damas, qui décide aussitôt une mesure identique. Le procès d'Hindawi, ouvert le 6 à Londres, avait mis en évidence l'implication des services secrets syriens. Washington soutient la décision britannique en rappelant, dès le 24, l'ambassadeur américain à Damas. Les membres de la CEE, sauf la Grèce, manifestent, le 27, leur solidarité avec Londres, mais refusent l'adoption de sanctions contre la Syrie avant d'avoir entendu les explications de Damas (7, 8, 9 du 12 au 17 et du 25 au 31).

25. – CROIX-ROUGE : L'expulsion de la délégation gouvernementale sud-africaine de la conférence internationale de la Croix-Rouge, réunie à Genève, est suivie du renvoi par Pretoria des délégués du CICR installés en Afrique du Sud (25, 28 et 29/X, 2-3/XI).

27. – GRANDE-BRETAGNE : Une importante libéralisation de la réglementation des activités financières entre en vigueur à la City de Londres. Mais le Big Bang (la grande explosion) est retardé par une panne du système informatique de la Bourse de Londres (5-6, 21 et du 26 au 30).

27. – ITALIE : Près de deux cents représentants de douze religions participent à Assise à la rencontre internationale de prière pour la paix, organisée par Jean-Paul II. Le pape avait appelé à une trêve des combats dans le monde, qui est peu respectée sauf en Amérique centrale (7, 21, 24, 28 et 29).

27-28. – FRANCE-RFA : Un accord destiné à accroître les relations culturelles est conclu à l'issue du quarante-huitième sommet régulier franco-allemand réuni à Francfort (du 26 au 30).

29. – ARGENTINE-GRANDE-BRETAGNE : La décision prise par Londres de réglementer le droit de pêche autour des Malouines suscite de vives protestations à Buenos-Aires (31/X et 1/XI).

31. – ÉTATS-UNIS-JAPON : La baisse d'un demi-point du taux d'escompte japonais, ramené à 3 % sous la pression de Washington, est suivie de la conclusion d'un « pacte » américano-japonais. Cet accord, qui associe les deux premières puissances économiques occidentales, dans le but avoué de stabiliser la parité entre le yen et le dollar, inquiète les Européens (du 1er au 5/XI).

Les prix Nobel

13. – MÉDECINE : Mme Rita Levi-Montalcini et M. Stanley Cohen (Etats-Unis) pour leurs découvertes sur le développement des cellules du système nerveux (14).

14. – PAIX : Elie Wiesel, écrivain juif américain de langue française (15, 16, 17 et 31).

15. – PHYSIQUE : MM. Ernst Ruska et Gerd Binnig (RFA), M. Heinrich Rohrer (Suisse), considérés comme les inventeurs de la microscopie moderne (16, 17 et 29).

15. – CHIMIE : MM. Dudley Robert Herschbach et Yuan Tseh Lee (Etats-Unis), M. John Charles Polanyi (Canada) pour leurs travaux sur les mécanismes élémentaires des réactions chimiques (17).

16. – ÉCONOMIE : M. James McGill Buchanan (Etats-Unis), théoricien des décisions politiques et de l'économie publique (17 et 28).

16. – LITTÉRATURE : Wole Soyinka (Nigéria). Il est le premier écrivain africain à obtenir le prix (du 17 au 20 et 25).

FRANCE

1. – M. Jacques Chirac, s'adressant aux parlementaires du RPR et de l'UDF réunis à Vittel, annonce que les députés sortants seront *« candidats uniques de la majorité dans les circonscriptions de leur choix »* (2 et 3).

2. – M. François Mitterrand refuse de signer les ordonnances sur le découpage électoral. Le conseil des ministres approuve, le 8, un projet de loi délimitant les circonscriptions législatives qui reprend le texte des ordonnances. M. Jacques Chirac engage, le 10, devant l'Assemblée nationale, la responsabilité de son gouvernement sur ce projet, qui est considéré comme adopté, le 13, après que la motion de censure déposée par les socialistes n'eut recueilli que 281 voix. Le Sénat vote, le 17, une question préalable déposée par la majorité, qui équivaut au rejet du projet et accélère la procédure. A l'Assemblée nationale, le 22, M. Chirac engage à nouveau sa responsabilité, mais les socialistes ne déposent pas de motion de censure. La loi est définitivement adoptée, le 24, par le Sénat. Le Conseil constitutionnel est saisi, le 27, par des députés socialistes (du 3 au 13, 15, 18, du 22 au 28 et 30).

4-7. – Jean-Paul II se rend à Lyon, ainsi qu'à Taizé, Paray-le-Monial, Ars et Annecy. Ce troisième voyage du pape en France, accompagné d'un dispositif de sécurité impressionnant, est marqué par des assemblées très chaleureuses (du 3 au 9).

8. – Le conseil des ministres approuve le projet de loi de programme qui prévoit 3,6 milliards de francs de 1987 à 1994 pour le développement économique et social des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte (8, 9, 10 et 21).

8. – Le conseil des ministres approuve l'ordonnance relative aux « zones d'entreprise » dans lesquelles sont prévues des incitations fiscales. Trois de ces zones sont créées à La Seyne, La Ciotat et Dunkerque, autour des chantiers navals (3, 9, 10 et 11).

8. – M. Chirac réaffirme, dans une déclaration à l'Assemblée nationale, sa fermeté à l'égard du terrorisme, alors que se multiplient les menaces contre la France et les otages détenus au Liban, mais les contradictions de la politique gouvernementale sont attaquées par l'opposition et critiquées par l'UDF (du 1 au 11 et du 16 au 21).

9. – M. Roland Dumas (PS) est élu président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale par 35 voix contre 31 à M. Bernard Stasi (UDF-CDS), candidat officiel de la majorité, contre lequel ont voté le Front national et au moins un élu de la majorité (2, 4, du 10 au 17 et 21).

9. – Le *Southern-Raider*, un chalutier panaméen pris en infraction, est coulé par un patrouilleur français, dans les parages de l'île Saint-Paul, dans les mers australes, après qu'il eut refusé de se laisser contrôler. Mais une confusion aurait été commise sur l'identité du chalutier (11, 19-20, 21, 25 et 31/X, 1, 2-3 et 4/XI).

10. – L'Assemblée nationale adopte en première lecture le projet de loi limitant les concentrations dans les médias. Le Sénat vote, le 21, une question préalable qui interdit l'examen en détail du texte (du 1 au 4, 9, 11, 12-13 et 23).

13. – M. François Mitterrand déclare devant les parachutistes du camp militaire de Caylus (Tarn-et-Garonne) qu'il *« engage l'autorité que requiert sa fonction »* sur les choix stratégiques de la France et qu'il est seul habilité à trancher les débats entre le gouvernement et la hiérarchie militaire. Un conseil de défense, réuni le 29 à l'Elysée, examine les engagements financiers de la future loi de programmation militaire 1987-1991. (11, 15, 17, 18 et du 26 au 31).

13. – M. Mitterrand indique, à Caylus, à propos de l'élection présidentielle : *« Je ne suis pas candidat. (...) Je n'ai pas l'intention de l'être. »* Mais il n'exclut pas que des *« éléments »* le poussent, d'ici à 1988, à se représenter. Confirmant, le 14, sa candidature, M. Michel Rocard souligne que *« jamais les Français n'ont donné deux mandats »* de sept ans à un président. Alors que des socialistes s'inquiètent que M. Rocard puisse se présenter contre M. Mitterrand, M. Lionel Jospin estime, le 27, qu'un candidat de gauche *« sans l'appui du PS (...) n'aurait aucune chance »*. (15, 16, 18, du 21 au 24, 26-27 et 29).

14. – La cession de 11 % du capital d'Elf-Aquitaine a été un succès mais les petits épargnants n'ont acheté que 26 % des actions vendues. (4, 8, 10, 16 et 31).

14. – Les décrets sur la réforme de l'Ecole nationale d'administration (ENA) sont publiés au *Journal officiel*. Ils prévoient que le nombre des places offertes au concours sera réduit de moitié et ramené à quatre-vingts dès 1987. (16).

15. – Le conseil des ministres approuve deux projets d'ordonnance visant à favoriser la participation des salariés à l'entreprise. (10, 11, 16 et 17).

15. – Le bureau exécutif du PS approuve la proposition de M. Lionel Jospin d'avancer au printemps la date du prochain congrès prévu pour l'automne 1987, afin de dissocier la réflexion sur le programme de la désignation du candidat socialiste à l'élection présidentielle. (14, 15, 18 et 29).

15. – MM. Valéry Giscard d'Estaing et Raymond Barre se rencontrent en tête-à-tête pour la première fois depuis mai 1981. (4, 9, 11 et 17).

15. – En septembre, le déficit du commerce extérieur a atteint 2,9 milliards de francs, le nombre des chômeurs a baissé de 0,5 % et les prix ont augmenté de 0,4 %. (12-13, 15, 16, 17, 18, 29 et 31).

17-21. – M. Jacques Chirac se rend dans l'océan Indien, où il visite deux îles françaises, la Réunion et Mayotte, mais aussi deux Etats indépendants, les Comores et Djibouti. (17, 18, 21, 22, 24 et 25).

18. – Cent un Maliens, qui, selon M. Robert Pandraud étaient en *« situation irrégulière »*, sont renvoyés dans leur pays à bord d'un avion charter. Ces expulsions ainsi que l'assignation à résidence, le 26, de treize opposants algériens, arrêtés le 20 dans le cadre de la lutte antiterroriste, suscitent les protestations de la gauche et des associations de défense des droits de l'homme (du 21 au 31).

21. – Les négociations patronat-syndicats sur les procédures de licenciement s'achèvent sur un accord, qui n'est d'abord signé que par le CNPF et la CFDT, puis par la CFTC et FO. La CGT et la CGC refusent de signer. La CGPME réserve sa position (5-6, 8 et du 21 au 30/X, 2-3/XI).

21. – La grève dans la fonction publique et le secteur public, pour la défense des salaires et de l'emploi, est assez largement suivie mais les syndicats manifestent séparément (du 3 au 6, 9, 11 et du 15 au 23 et 25).

22. – M. René Monory annonce les orientations qu'il a retenues pour *« adapter les lycées à l'évolution de la société »*. Il propose une réduction de l'horaire hebdomadaire de cours qui serait compensée par un allongement de l'année scolaire (9, 18, 23, 24 et 25).

22. – L'Air liquide, après avoir obtenu, le 20, l'autorisation des autorités américaines, prend le contrôle de la société Big Three et devient ainsi le troisième producteur de gaz industriels des Etats-Unis avec 20 % du marché (22 et 26-27).

24. – Mme Michèle Barzach annonce que des *« unités de soins palliatifs »* vont être créées dans les établissements de soins pour mieux assister les mourants (25).

25-26. – Au congrès extraordinaire du MRG, réuni en Avignon, la volonté d'autonomie par rapport au PS, défendue par le président, M. François Doubin, l'emporte sur le souhait de M. Michel Crépeau, partisan d'un meilleur ancrage à gauche du parti (5-6, 18, 23, 26-27 et 28).

27. – M. Edouard Balladur présente un projet de loi sur l'épargne qui encourage par des avantages fiscaux la constitution d'une épargne à long terme disponible au moment de la retraite (2, 8, 17, 25 et 28).

28. – M. Mitterrand déclare, à Francfort à l'issue du sommet franco-allemand, que *« les arrangements particuliers doivent toujours céder le pas à la solidarité contre le crime »*, tandis que l'UDF affirme que le gouvernement aurait dû avoir une attitude plus solidaire à l'égard de Londres après sa décision de rompre ses relations avec Damas. (du 26/X au 1/XI).

29. – Le conseil des ministres approuve un projet de loi réaménageant et augmentant les aides à la famille. (8, 10 et 30).

29. – Un plan contre la pauvreté, d'un montant total d'environ 300 millions de francs, est adopté en conseil des ministres. (30 et 31).

29. – Le gouvernement ne dément pas que des contacts ont été pris avec Damas et Alger après que *le Monde* eut expliqué comment une trêve des attentats a été obtenue avec les terroristes du clan Abdallah par l'intermédiaire de la Syrie et de l'Algérie. (30 et 31/X, 1 et 4/XI).

29. – M. Serge Dassault est élu PDG du groupe aéronautique fondé par son père, contre l'avis de M. André Giraud, ministre de la défense. (2, 24, 30 et 31).

30. – Le Conseil d'Etat rend un avis négatif sur le projet de réforme du code de la nationalité qui lui était soumis par le gouvernement. (12-13, 18 et 30/X, 2-3/XI).

30. – Le Sénat approuve en première lecture le projet de réforme de l'enseignement supérieur. M. Alain Devaquet a accepté que d'importantes modifications soient apportées à son texte. (4, 10, 12-13, 18, 21, 24, 25 et 31).

CULTURE

4. – Inauguration, à Lille, de l'exposition de dix-neuf peintures et de dix dessins de Matisse, prêtés par les musées de Leningrad et de Moscou (7).

8. – L'Orchestre de Paris interprète, pour la première audition en France, la *Symphonie nº 13 – Babi Yar* composée en 1962 par Chostakovitch sur des poèmes d'Evtouchenko (11).

11. – Mort de Georges Dumézil, historien et linguiste spécialiste des civilisations indo-européennes, de l'Académie française (14 et 31).

16. – Mort d'Arthur Grumiaux, violoniste belge (18 et 19-20).

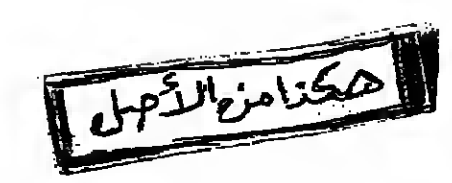
18. – Jorge Lavelli met en scène *le Songe d'une nuit d'été*, de Shakespeare, à la Comédie-Française (26-27).

24. – La « 5 » est autorisée à reprendre la diffusion de films après un accord avec les professionnels du cinéma (24, 26-27 et 28).

25. – Un cycle Prokofiev est organisé à Paris : il est inauguré avec le ballet *Cendrillon*, donné à l'Opéra dans une nouvelle chorégraphie de Rudolf Noureev (31).

28. – Le septième Festival de jazz de Paris s'ouvre sur un concert du saxophoniste Sonny Rollins (28 et 31).

31. – *L'Opéra de quat'sous*, de Bertolt Brecht et Kurt Weill est mis en scène par Giorgio Strehler, au Théâtre musical de Paris.



Le projet de budget des affaires sociales

M. Séguin en porte à faux

Le projet de budget 1987 des affaires sociales et de l'emploi – qui a été discuté par l'Assemblée nationale les 5 et 6 novembre (*le Monde* du 8 novembre) – a perdu sa souplesse traditionnelle.

Jusqu'à présent, en raison du caractère obsédant de la lutte contre le chômage, le titulaire du ministère de la rue de Grenelle disposait généralement d'une marge de manœuvre lui permettant d'utiliser opportunément les moyens financiers nécessaires à sa politique de l'emploi. Désormais, M. Philippe Séguin devra systématiquement se retourner vers M. Edouard Balladur pour obtenir son aval. Quand on connaît les divergences qui opposent les deux hommes, à propos du plan d'emploi pour les jeunes, des cotisations pour la Sécurité sociale, ou encore pour le SMIC-jeunes, pour n'évoquer que les thèmes les plus évidents, ce ne sera pas sans conséquences sur le devenir de la poltique sociale du gouvernement. Quelques chiffres donnent la mesure de cette situation. A structure *« apparente »* ou à structure constante, le budget des affaires sociales et de l'emploi s'établit aux environs de 104 milliards de francs, en progression de 0,3 % ou de 1 %, selon les définitions. Au sein de cet ensemble avec 66,7 milliards, le budget de l'emploi progresse, lui, de 1,8 %, c'est-à-dire au même rythme que le budget de l'Etat. Les 4,2 milliards destinés au financement des exonérations de charges sociales prévues *en application du plan d'urgence* pour l'emploi des jeunes, pendant le premier semestre, 1987, ne figurent pas dans *cette* enveloppe. *M.* Philippe Séguin ne pourra pas en user pour les transférer sur d'autres programmes qui se révéleraient indispensables.

De plus, l' *« élagage budgétaire »* auquel il a été procédé n'est pas davantage compensé par l'apparition d'une provision de 2,8 milliards de francs, accordée pour des opérations ponctuelles. Ce montant est d'ores et déjà en grande partie *« gagé »*. Le ministère des affaires sociales et de l'emploi a en effet lancé une opération de 107 000 stages pour les jeunes (stages chômeurs de longue durée, stages seize dix-huit ans et dix-huit vingt-cinq ans), qui lui coûtera 1,6 milliard en 1987. A ce prélèvement, il conviendra d'ajouter les 197 millions de francs nécessaires au *fonctionnement* des missions locales.

A gros traits, il apparaît que tout ce qui ne correspond pas à une insertion professionnelle par l'économie est supprimé ou remis en cause. Les jeunes en difficulté en seront les premières victimes. Non seulement les entreprises intermédiaires voient disparaître leurs subventions *(le Monde* du 16 octobre 1986), *mais aussi les emplois d'initiative* locale (EIL), le fonds départemental d'initiatives jeunes (FDIJ) et les programmes expérimentaux. Or cela a représenté 386 millions de subventions en 1986 (1).

Désormais, certains dispositifs paraissent amalgamés dans des ensembles qui *gomment leur spécificité*. C'est le cas des stages jeunes pour les seize-dix-huit ans et les dix-huit-vingt-cinq ans, devenus conjoncturels, alors qu'ils correspondaient aux besoins d'un public précis. Ce public ne saurait s'intégrer d'emblée aux formules de formation en alternance, aujourd'hui prioritaires, si ce n'est exclusives (67,3 millions *supplémentaires* pour les stages d'initiation à la vie professionnelle). Les crédits pour leur *rémunération* (2,26 milliards de francs en 1986) se fondent dans un ensemble plus vaste.

Au coup par coup

Curieusement, l'aide à la création d'entreprises par les chômeurs ne paraît pas mieux lotie. Il est prévu d'y consacrer 2,2 milliards de francs en 1987 (contre 2,4 milliards dépensés à ce titre en 1985). Ensuite, il s'agit d'un crédit limitatif *quand le précédent était évaluatif* et permettait de suivre *« en tant que de besoin »* le rythme des demandes. Enfin, cette modification suppose que soit exercé un examen des dossiers qui pourrait aboutir, paradoxalement, notent les mauvais esprits, à une *« autorisation administrative de la création d'entreprise »*. Faut-il rappeler que, en 1985, 75 000 chômeurs ont ainsi créé leur propre emploi, plus quelques autres, et que le taux de disparition de leurs entreprises n'a pas été différent de celui des créations normales ?

Des économies sont également envisagées sur le montant des alloca*tions versées aux chômeurs* dans le cadre de la contribution de solidarité, exclusivement financée par le budget de l'Etat. Les conditions d'attribution de l'allocation d'insertion, versée principalement aux jeunes à la recherche d'un premier *emploi, seront modifiées. Pour en* bénéficier, il faudra avoir obtenu un diplôme scolaire, et plus seulement *avoir achevé un cycle, ce qui* entraînera une diminution de 230 millions de francs des dépenses. Parallèlement, la non-revalorisation de cette allocation permettra d'économiser 73 millions de francs.

Au total, si l'on excepte les 3,5 milliards de francs qui viendront supporter l'effort en faveur des TUC (travaux d'utilité collective), dont le gouvernement souhaite maintenant le développement, après les avoir dénigrés, on ne voit pas se dégager les lignes de force d'une action pour le traitement social du chômage. Les programmes existants sont financés au plus juste, voire *diminués. La formation professionnelle* n'est pas autrement soutenue. Les dispositifs envisagés devront se faire *« à coût nul »*, à la manière des PIL (programmes d'insertion locale), qui sont négociés avec l'UNEDIC.

Le ministre des affaires sociales et de l'emploi en est réduit à batailler au coup par coup, en courant le risque à chaque fois d'être contredit par les faits ou de se voir désavoué.

ALAIN LEBAUBE.

(1) Il est prévu de sauver les meilleurs de ces programmes ou actions en cours en les greffant sur le dispositif de formation en alternance. Des assurances ont été données à certaines entreprises intermédiaires particulièrement performantes.

REPÈRES

Croissance

France : pas de progrès en 1987 selon le BIPE...

Les prix de détail augmenteront plus vite l'année prochaine (+ 2,7 %) que cette année (+ 2,4 %) prévoit le Bureau d'informations et prévisions économiques (BIPE) dans sa dernière analyse de conjoncture. Hors énergie, la hausse des prix se ralentirait revenant à 2,8 % après + 4,1 % en 1986.

Le BIPE, qui retient comme hypothèse le baril à 15 dollars, prévoit une croissance du PIB de 2,2 % : + 4,9 % pour les investissements du secteur concurrentiel (+ 4,7 % en 1986), + 2,2 % pour la consommation des ménages (+ 3,2 % cette année), + 3 % pour les exportations, + 5,1 % pour les importations. Le commerce extérieur serait faiblement excédentaire l'année prochaine (+ 20 milliards) mais l'excédent industriel se contracterait à nouveau pour n'être plus que de 20 milliards en 1987.

Le chômage augmenterait à nouveau et atteindrait 10,8 % de la population active en 1987, soit 2,6 millions de personnes.

...9 % pour Taiwan en 1986

Taiwan devrait connaître une croissance de 9 % cette année – contre 5 % en 1985, – largement *alimentée par les exportations*, a indiqué le 7 novembre un responsable du conseil pour la planification et le *développement. Sur les dix premiers* mois de 1986, le commerce extérieur a atteint 51,8 milliards de *dollars, soit 23,2 % de plus qu'en* 1985, et l'excédent des échanges a représenté 12,5 milliards de dollars. Les exportations ont fait un bond de 28,6 % alors que les importations progressaient de 18,1 %. Cette forte poussée des ventes à l'étranger gonflera un peu plus les réserves monétaires, dont le niveau pourrait atteindre un record de 44 milliards de dollars à la fin de l'année. Cette évolution risque fort de faire de Taiwan l'une des nouvelles cibles de l'offensive américaine pour réduire le fort déficit commercial des Etats-Unis, principal partenaire de l'île.

Chômage

Stabilisation aux Etats-Unis et baisse au Canada

La création de près de 350 000 emplois a permis de stabiliser le taux de chômage américain à 7 % de la population active, soit 8,3 millions de personnes, en octobre, annonce le département du travail. Le même département, dans une autre étude, fait état de la création de 298 000 emplois seulement, dont 228 000 à temps partiel. Par contre, les résultats d'octobre font apparaître un signe encourageant : pour la première fois depuis le début de l'année, la contraction du nombre de postes, dans le secteur minier, et tout particulièrement énergétique, s'est arrêté. Un léger retournement a même été enregistré avec une progression de 3 000 emplois d'un mois sur l'autre.

Le Canada s'engage pour sa part dans une lente décélération du chô*mage, avec un taux de 9,4 %* en octobre contre 9,5 % en septembre. Le taux du mois dernier est le plus *bas depuis quatre ans.*

TEXTILE

La taxe parafiscale sera maintenue mais diminuée de 31 %

Fin du suspense sur l'avenir de la taxe parafiscale dans l'industrie textile. Les trois ministères concernés, des finances, du budget et de l'industrie, ont annoncé, le 7 novembre, qu'ils réduiraient son taux de 31,4 % en 1987 par rapport à 1986, et encore de 8 % l'année suivante. L'arrêté ministériel, déjà paraphé par MM. Juppé et Madelin, devrait être signé incessamment par M. Balladur.

On s'était pourtant demandé si le gouvernement libéral n'allait pas supprimer la taxe parafiscale que le précédent gouvernement socialiste avait déjà écornée de 20 % en 1986. Les pressions émanaient surtout de la Rue de Rivoli, soucieuse d'alléger les prélèvements pesant sur les entreprises. Elle réclamait des réductions de 50 %, quand la Rue de Grenelle, plus proche de la profession, se contentait d'une baisse de 25 %. Il est finalement établi que les entreprises à l'amont de la filière verseront 0,24 % de leur chiffre d'affaires en 1987 (contre 0,35 % cette année), et celles du vêtement 0,12 % (contre 0,175 %), pour le paiement de cet impôt.

Cette charge s'explique par le morcellement du secteur, qui rend nécessaire des actions collectives. Celles-ci sont prises en charge par le DEFI (développement, exportation, formation, image), organisme professionnel qui centralise depuis 1984 la gestion de la totalité de la taxe, soit 230 millions de francs en 1986. Pour le DEFI, qui menaçait un moment de mettre la clé sous la porte si la réduction de l'assiette était trop forte, la décision permettra juste *« de sauvegarder l'essentiel des actions prioritaires »* : recherche, aides à l'exportation hors CEE (elles sont interdites à l'intérieur de la Communauté) et formation professionnelle, conclut M. Xavier Larère, directeur général du comité.

Les plus touchées seront les actions promotionnelles. Il n'y aura pas, l'an prochain, de campagnes du type de celle lancée en octobre dernier, pour l'ensemble de la filière, au cours de laquelle quelques pages du quotidien *Libération* avaient été imprimées sur du coton.

En fait, l'incidence des réductions sera moindre qu'il n'y paraît. L'action de DEFI avait été surtout freinée par l'interdiction, par la commission de Bruxelles, des aides aux entreprises. Or le comité avait réservé à cet effet plus de 250 millions de francs en 1984 et 1985, qu'il reporte progressivement sur les trois années suivantes. Au total, le budget réel de fonctionnement ne baissera pas de 31,4 % en 1987, par rapport à l'année précédente, comme le nouvel arrêté interministériel le laisse croire, mais seulement de 21 %.

Une gêne, certes. Mais, de l'avis du gouvernement, les entreprises de la filière textile aussi doivent bénéficier de charges moins lourdes. Quant à la profession, elle a accepté cette réduction d'antant mieux que l'Etat s'est, par la même occasion, engagé sur deux ans. L'abaissement n'étant plus alors que de 8 %, le DEFI peut espérer que le principe de la taxe ne sera plus remis en cause.

DOMINIK BAROUCH.

A TRAVERS LES ENTREPRISES

M. Schwab veut racheter Schwab and Co à BankAmerica

M. Charles Schwab, fondateur de la société de courtage Schwab and Co en 1971, vendue à BankAmerica en 1983, a proposé de racheter cette filiale de la deuxième banque des Etats-Unis, derrière Citicorp. BankAmerica *a décidé de vendre Schwab* (dont le chiffre d'affaires s'est élevé à 160 millions de dollars en 1985), dans le cadre d'un ensemble de mesures destinées à redresser une situation financière très critique. BankAmerica a déjà rejeté une offre de *rachat total* de 3,4 milliards de dollars faite par First Interstate. La vente d'un nouvel actif, pour lequel d'autres acquéreurs sont sur les rangs (Citicorp, Security Pacific, First Interstate), pourrait décourager une tentative de prise de *contrôle hostile.*

LCT : les activités radar transférées à Thomson-CSF

Les activités radar du *Laboratoire* central de télécommunications (LCT – cinq cents salariés pour un chiffre d'affaires total de 235 millions de francs en 1985) vont être transfé*rées* avant la fin de l'année à Thomson-CSF.

Lorsqu'il avait repris, en juillet dernier, la *téléphonie privée* de la CGCT, Matra était devenu le principal actionnaire (à 43 %) du LCT, aux côtés notamment de Thomson (13 %). Mais, considérant que les *activités radar* du LCT, pour lesquelles deux cents ingénieurs et techniciens de haut niveau travaillent, n'était pas *son métier*, Matra les a cédées à Thomson. Le groupe de Jean-Luc Lagardère prévoit de réaliser en 1987 un chiffre d'affaires compris entre 125 et 150 *millions de francs* dans les domaines du LCT qu'il conserve (communication d'entreprise, radiotéléphonie numérique *et télécommunications* aérospatiales).

Sacilor prévoit une perte courante de 2,8 milliards en 1986

Sacilor devrait afficher en 1986 une perte *courante* de 2,8 milliards de francs, en baisse sensible sur l'année précédente (4,3 milliards à *périmètre presque comparable*).

En revanche, le groupe n'a pas chiffré le montant de ses pertes *exceptionnelles*, lors de l'assemblée générale convoquée pour entériner les « coups d'accordéon » sur le *capital de Sacilor à l'image de ce* qui avait été fait la veille chez Usinor (*le Monde* du 6 novembre 1986).

Electrolux se renforce dans les outils de jardin

Le géant de l'électroménager *suédois vient de conclure* le rachat de la division tondeuse à gazon et outils de jardin de l'américain Emerson Electric, dont le *chiffre* d'affaires a été de 190 millions de dollars (1,3 milliard de francs) en 1985, et emploie mille employés. Huit mois auparavant, il avait absorbé White Consolidated, le numéro trois de l'électroménager outre-Atlantique. L'accord préliminaire entre les *deux sociétés* doit encore être approuvé par la Banque centrale suédoise, et se soumettre à certaines formalités aux Etats-Unis. L'acquisition devrait renforcer le secteur outils de jardin et forestiers d'Electrolux (2,5 milliards de couronnes suédoises de ventes, soit 2,4 *milliards de francs*), qui *représente* plus de la moitié d'une activité autrement essentiellement centrée sur l'électroménager.

AFFAIRES

Saint-Louis Bouchon et Lesieur

Un projet de mariage pour former le deuxième groupe français de l'agro-alimentaire

La société sucrière Saint-Louis Bouchon (SLB), qui contrôle la Générale sucrière à 85 %, va proposer aux actionnaires du groupe Lesieur un échange sans limitation de quantité contre des actions Saint-Louis Bouchon. La Chambre syndicale des agents de change a annoncé le vendredi 7 novembre la suspension des cotations des deux sociétés. En clair, cela signifie que les deux sociétés seraient prêtes à fusionner. Si l'opération d'offre publique d'échange se réalise, le nouveau groupe deviendra le numéro deux de l'agro-alimentaire en France, avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 15 milliards de francs, derrière BSN (28,5 milliards) et devant l'Union laitière normande et Beghin-Say.

Déjà, Saint-Louis Bouchon détient 14 % de Lesieur, qui possède 5 % de Saint-Louis Bouchon. M. Guy de Brignac, PDG du groupe huilier, est administrateur du groupe *sucrier.* Tous deux ont parmi leurs actionnaires la Banexi, filiale d'affaires de la BNP, qui, selon des informations non confirmées, aurait cédé les 20 % qu'elle détient dans Lesieur à Saint-Louis Bouchon. La hausse récente de l'action Lesieur indique que SLB a procédé à des achats dans le public, mais pas suffisamment pour avoir le contrôle de Lesieur, d'où cette OPE qui se présente comme plutôt amicale afin d'éviter peut-être une attaque mal venue.

Dans la vague de rachats qui inonde le secteur agro-alimentaire, les rumeurs d'OPA sauvages vont bon train. Les « raiders », qu'ils soient transalpins ou transatlantiques, ont l'œil sur les sociétés dont les capitaux sont, sinon mal contrôlés, du moins suffisamment épars pour faire bouger les majorités.

Dans cette hypothèse, le nouveau groupe pourrait se recentrer sur le seul agro-alimentaire. On peut imaginer en effet que Lesieur dans l'avenir se défasse de ses activités dans les détergents, qui ne représentent que 14 % d'un chiffre d'affaires global de 9,25 milliards de francs en 1985, et se constitue ainsi un trésor de guerre pour un renforcement interne ou externe.

Les deux sociétés, enfin, ont un autre point commun : après une passe difficile – les années 1984 et 1985 pour Lesieur, l'exercice 1984-1985 pour la Générale sucrière, – elles commencent à se redresser, ce qui en fait plus aisément des objets de convoitise.

Le groupe Lesieur est né de la fusion en 1967 de la société Georges Lesieur et fils, spécialisée dans les huiles alimentaires depuis 1922, avec la société Cotelle et Foucher, qui fabriquait des produits d'entretien. C'est en 1979, avec la reprise de William Saurin et Pikarôme, que Lesieur a opéré une diversification importante dans le secteur alimentaire, celui des conserves et, plus récemment, des plats cuisinés pour la restauration, rapide dont le marché progresse d'environ 7 % par an.

En 1980, Lesieur prend, avec Koïpé, 30 % du marché espagnol des huiles végétales. Mais le gouvernement de Madrid lui interdit d'aller plus avant et de prendre le contrôle de Carbonell dans l'année 1985. En 1981, extension dans l'alimentaire *encore avec* l'achat du deuxième margarinier français, Soprodel et des Nouvelles Huileries et Raffineries *Massilia, plus connues sous la* marque Végétaline.

Lesieur s'intéresse ensuite à la pâte industrielle surgelée pour les boulangeries avec Gelfinor, puis prend en 1985 dans une association à 50/50 avec Saint-Louis Bouchon 70 % du groupe Guilbaud, leader de la production, de la transformation et de la commercialisation du champignon en France. 1984 et 1985 seront les années noires de la bataille avec Unilever qui, par Astra-Calvé interposé, veut briser le monopole *des huiles de tournesol de Lesieur*, lequel réplique en lançant de nouveaux produits, à base de margarine, *fief* d'Unilever. *Fin 1985*, les *oléagi*neux et les condiments représentaient les trois quarts du chiffre *d'affaires* de *Lesieur* et *les plats cui*sinés près de 10 %.

La société Saint-Louis Bouchon est née en 1878. C'est en 1967 qu'étaient regroupées dans une filiale baptisée Générale sucrière plusieurs sucreries. La GS par concentrations successives deviendra le quatrième groupe sucrier européen et le deuxième français derrière Beghin-Say. Dans un marché perturbé par une surproduction mondiale, la GS a procédé à une restructuration coûteuse, sur le plan *financier et social*, qui semble commencer à porter ses fruits. Saint-Louis Bouchon a pris 5 % de Lesieur *dès 1982 ; elle avait porté sa partici*pation à 10 % en 1985. Les principaux actionnaires connus sont le groupe privé Worms (*20 % dont* 17,8 % par Pechelbronn), la Banexi (5 %) et Lesieur (5 %). Les actionnaires de Lesieur, avant l'OPE, étaient la Banexi (20 %), la famille Lesieur (9 %), Saint-Louis Bouchon (14 %) et l'UAP (6 %).

JACQUES GRALL.

AGRICULTURE

● **Un acompte complémentaire pour les producteurs de moutons.** – A la demande du gouvernement français, le comité de gestion du marché ovin réuni à Bruxelles, vendredi 7 novembre, a *décidé de verser un complément* d'acompte sur les primes compensatrices à la brebis. (Prévues par le règlement communautaire, ces primes doivent compenser la différence entre le prix du marché et le prix de référence.) Ce complément, qui s'élève à 30 F par tête, s'ajoute aux 25 F versés en septembre dernier. Au total, les acomptes s'élèvent à 330 millions de francs. Les éleveurs de moutons manifestent depuis le mois d'octobre

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 3 au 7 novembre

Le syndrome démocrate

A chaque instant, il se passe quelque chose rue Vivienne. Ce n'est pas rien de le dire. Alors qu'avec la maigreur des courants d'échanges tout inclinait à penser que la semaine allait se dérouler sans histoire, pas une journée, si ce n'est celle de mardi, ne s'est passée sans être marquée par un événement.

Le ban fut ouvert dès lundi. *« Le marché est horizontal »*, constate ce jour-là, avec une pointe d'ironie, un fondé de pouvoir. De fait, la séance fut morne, teintée d'une légère irrégularité paralysante (– 0,27 %) et sans affaires, mais non dénuée d'un certain intérêt avec la suspension de cotation des certificats d'investissement Saint-Gobain, décidée par M. Balladur dans la perspective de la privatisation, d'Alcatel également et des Câbles de Lyon. L'accord CGE-ITT a été en effet étendu aux câbles téléphoniques et aux fibres optiques, et, dans ce cadre, Alcatel apporte au nouvel ensemble ses activités dans cette branche. Les boursiers ne devaient l'apprendre que le lendemain. Mais le remue-ménage causé eut pour effet d'occuper des esprits passablement désœuvrés. Mardi donc, rien ne se produisit si ce n'est la hausse d'Alcatel (+ 5 %). Dans les travées, les professionnels se consumaient d'ennui, et il leur tardait d'arriver au week-end, tant l'inactivité leur pesait. La veille, les transactions avaient porté sur moins de 600 millions de francs. Une misère ! Heureusement, la providence veillait et s'ingénia à trouver le moyen d'occuper nos malheureux boursiers.

Elle ne trouva rien de mieux que d'accorder la victoire aux démocrates à l'occasion des élections sénatoriales qui s'étaient déroulées mardi aux Etats-Unis. Le résultat était garanti sur facture. Mercredi, la Bourse, jusque-là en état d'apesanteur, s'affaissa brusquement (– 1,6 %), tandis que, sous les arcades, l'écho prolongeait le bruit de la galopade effrénée des commis. Dans un coin, quelqu'un, nerveusement, demandait à son agent de change de lui vendre, au meilleur prix bien sûr, 2 700 Bouygues.

Pourquoi cette douche glacée ? La Bourse s'est tout simplement mise à redouter un retour au protectionnisme, arme favorite des démocrates, à qui l'on prête aussi des penchants inflationnistes. La nouvelle fit grand bruit. Louis Vuitton, qui pensait probablement avoir la vedette en annonçant son prochain mariage avec la Veuve Clicquot, passa presque inaperçu. L'information ne manquait pas de piquant. Mais, actualité oblige, elle fut reléguée au second plan.

Mais trop, c'est trop. Alors que beaucoup, en Europe, attendaient une réaction fortement négative de Wall Street aux résultats du scrutin, tout au contraire, comme les financiers américains l'avaient prévu, le New York Stock Exchange poursuivit son ascension. *« Ridicule,* disait-on autour du Big Board, *la cohabitation ne changera rien au paysage économique. Le protectionnisme est un argument électoral. »* Il n'en fallut pas plus pour ramener le calme à la corbeille. Rassuré, le marché parisien se mettait jeudi en devoir de corriger son erreur d'interprétation et, d'une traite, ramenait le compteur à zéro ou non loin (+ 1 %). Allait-il poursuivre sur sa lancée ? Vendredi dans la matinée, l'effritement était de nouveau au rendez-vous. Mais, finalement, la grande séance, marquée, elle, par l'OPE de Saint-Louis sur Lesieur, se terminait sur un score légèrement positif (+ 0,28 %). Ce n'était pas si mal à la veille d'un long week-end. La Bourse, certes, ne fera pas le pont le 10 novembre ; cependant, en majorité, les boursiers se disaient bien décidés à rester dans leurs « campagnes ». Parodiant Tristan Bernard, un spécialiste recommandait à son vis-à-vis de venir lundi bien armé : *« Les lieux seront déserts. »*

Que faut-il finalement retenir de cette semaine, certes riche en événements mais peu instructive au vu du bilan à peu près nul au niveau des cours ? D'un vendredi à l'autre, les divers indices n'ont guère varié.

Interrogés, des agents de change et divers professionnels étaient bien embarrassés pour répondre. *« La Bourse est rentrée dans une zone d'incertitude »*, disait l'un d'entre eux. *« Tout dépendra de l'attitude des investisseurs américains »*, ajoutait un autre. A ce sujet, il n'est pas inintéressant de noter que certains opérateurs du Nouveau Monde, profitant des écarts de change, ont, ces derniers jours, commencé à prendre leurs bénéfices. Rien de plus normal. Mais ne serait-ce pas aussi dans le but de ne pas avoir à payer trop de taxes dans le cadre de la nouvelle loi fiscale américaine mise en application le 1er janvier prochain ? Cette hypothèse était sérieusement évoquée, et beaucoup se posaient la question de savoir si l'on ne commençait pas à assister au début d'un reflux plus massif. Possible. Mais l'inverse peut aussi bien être vrai. A leur tour, le BIPE et l'INSEE se montrent plutôt optimistes sur les perspectives de croissance en France. Reste l'inconnue des taux. La décision du Japon d'abaisser son escompte est restée sans effet en Europe et, malgré ses meilleures couleurs, le dollar n'est pas à l'abri d'une rechute, dont les exportations françaises auraient à pâtir. Le démenti sur un accord américano-japonais pour maintenir les parités actuelles yen-dollar a plongé la Communauté dans un abîme de perplexité, une perplexité mêlée de la crainte d'une reprise de l'inflation, et donc d'une remontée du loyer de l'argent à la clé. A cette idée, le marché obligataire a tourné de l'œil.

En plus, il faut compter avec l'effet d'aspiration provoqué par la City de Londres, parée maintenant de nouveaux habits étincelants. Plusieurs redoutaient qu'une grande partie des opérations réalisées sur les places européennes ne passent désormais dans la capitale britannique. Bref, les interrogations étaient nombreuses. Preuve supplémentaire de l'incertitude ambiante : malgré des résultats semestriels brillants, Darty (+ 65 %), Arjomari (+ 41 %), BSN (+ 68,2 %) n'ont pas réussi à décoller.

Un analyste n'était pas, lui, éloigné de croire que le vaste cycle haussier des grandes Bourses de valeurs touchait à sa fin. Le refrain est connu. Mais, dans le contexte actuel, il prend une nouvelle résonance.

ANDRÉ DESSOT

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	7-11-86	Diff.
4 1/2 % 1973	1 630	– 14
7 % 1973	9 120	+ 171
10,30 % 1975	103,20	– 0,15
PME 10,6 % 1976	105,10	+ 0,20
8,80 % 1977	123,50	+ 0,20
10 % 1978	104,40	– 0,20
9,80 % 1978	103,90	– 0,25
8,80 % 1978	100,19	+ 0,13
9 % 1979	101,70	– 0,30
10,80 % 1979	107,60	– 0,80
13,80 % 1980	105,22	– 0,03
16,75 % 1981	106,96	+ 0,18
16,20 % 1982	120,90	– 0,90
16 % 1982	122,60	– 1,05
15,75 % 1982	118,20	– 0,80
CNE 3 %	4 460	+ 10
CNB bq. 5 000 F	102,75	– 0,23
CNB Paribas 5 000 F	103	– 0,20
CNB Suez 5 000 F	103,25	+ 0,40
CNI 5 000 F	102,66	– 0,14

Bâtiment, travaux publics

	7-11-86	Diff.
Auxil. d'entrepr.	1 300	– 170
Bouygues	1 260	– 105
Ciments Français	716	– 19
Dumez	1 798	– 18
GTM	501	– 22
J. Lefebvre	1 106	+ 32
Lafarge C.	1 319	– 59
Maisons Phénix	185	– 5
Poliet et Chausson	1 673	+ 53
SCREG	496	– 23
SGE-SB	71,10	– 3,85

Mines d'or, diamants

	7-11-86	Diff.
Anglo-American	97,10	+ 9,10
Amgold	488	+ 30
Buf. Gold M.	125,50	+ 9,50
De Beers (1)	49,20	+ 2,04
Drief. Cons.	101,30	+ 8,50
Gencor	83,50	+ 8
Gold Field	64,50	+ 6
Harmony	67	+ 2,20
Randfontein	565	+ 30
Saint-Helena	90,50	+ 9,50
Western Deep	249	+ 18

(1) Coupon.

Banques, assurances sociétés d'investissement

	7-11-86	Diff.
Bail Équipement	495	+ 2
Bancaire (Cie)	1 065	– 65
Cetelem	1 151	– 149
Chargeurs SA	1 361	+ 2
CFF	1 171	– 79
CFI	530	– 15
Eurafrance	3 100	– 60
Hénin (La)	782	– 23
Imm. Pl.-Monceau	925	+ 75
Locafrance	641	– 289
Locindus	1 121	inch.
Midi	1 568	– 20
Midland Bank	443	– 22
O F P	1 460	– 15
Paris. de réesc	785	– 13
Prétabail	1 670	– 4
Schneider	690	– 17
UCB	560	– 55

Mines, caoutchouc, outre-mer

	7-11-86	Diff.
Géophysique	285	– 5
Imétal	60,10	– 0,10
INCO	85,80	+ 2,40
Michelin	2 340	– 150
Min. Penarroya	35,50	– 1,80
RTZ	66	+ 2,10
ZCI	1,20	+ 0,03

Valeurs diverses

	7-11-86	Diff.
Accor	439	+ 10
Agence Havas	2 049	+ 99
Arjomari	2 020	– 40
Bic	624	+ 8
Bis	1 400	– 10
CGIP	1 116	– 59
Club Méditerranée	616	+ 21
Essilor	3 260	+ 125
Europe 1	790	– 10
Hachette	2 649	+ 39
L'Air Liquide (1)	670	– 26
L'Oréal	3 688	+ 128
Navigation Mixte	1 043	– 44
Nord-Est	183,10	– 4,40
Presse de la Cité	2 620	– 75
Sanofi	670	– 10
Skis Rossignol	1 200	– 40

(1) Droit 54 F.

Pétroles

	7-11-86	Diff.
Elf-Aquitaine	313,30	– 5,20
Esso	452,50	– 24,50
Exxon	467	+ 15
Francarep	331	+ 5
Petrofina	1 458	– 4
Pétroles B.P.	149,10	– 3,40
Primagaz	510	– 20
Raffinage	151	– 13
Royal Dutch	594	+ 14
Sogerap	405	– 18
Total	434	– 5

Produits chimiques

	7-11-86	Diff.
BASF	915	– 1
Bayer	991	+ 6
Hoechst	855	– 15
Imp. Chemical	102,30	+ 2,30
Institut Mérieux	4 050	+ 120
Laboratoire Bellon	1 920	– 25
Norsk Hydro	127,70	– 2,30
Roussel-Uclaf	1 375	– 54

Matériel électrique services publics

	7-11-86	Diff.
Alsthom	315	– 20
CIT-Alcatel	2 091	+ 121
Crouzet	283,50	– 5,10
Générale des Eaux	1 328	– 36
IBM	820	– 5
Intertechnique	1 550	+ 20
ITT	371	+ 3,50
Legrand	4 895	+ 250
Lyonnaise des Eaux	1 375	– 35
Matra	2 070	– 180
Merlin-Gérin	2 540	+ 40
Moteurs Leroy-Somer	898	– 12
Moulinex	66	+ 2
PM Labinal	955	+ 101
Radiotechnique	839	+ 10
Schlumberger	229	+ 10
SEB	583	+ 18
Siemens	2 296	– 6
Signaux	520	– 9
Télémée. Electrique	2 845	– 80
Thomson-CSF	1 525	– 20

Filatures, textiles, magasins

	7-11-86	Diff.
André Roudière	220	– 5
Agache Willot	1 075	– 4
BHV	516	– 38
CFAO	1 826	+ 116
Damart-Serviposte	2 155	– 51
Darty	4 150	+ 30
DMC	540	+ 2
Galeries Lafayette	942	– 52
La Redoute	2 245	– 35
Nouvelles Galeries	501	– 17
Printemps	512	+ 14,10
SCOA	67,90	– 10,01

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Lesieur	220 606	287 657 355
Moët-Hennessy	68 558	156 751 063
Elf-Aquitaine	468 637	153 415 915
Spie Batignolle	145 920	131 694 994
Générale Eaux	89 796	121 707 540
Michelin	49 565	119 891 698
L'Air liquide	165 406	117 809 254
Thomson CSF	75 119	108 367 673
Lafarge Coppée	78 665	106 063 545
Cabural	106 066	94 456 360
BSN	21 282	91 497 772
Bouygues	65 657	87 056 343
Midi	52 931	85 737 268

(*) Du 31 octobre au 6 novembre inclus.

BONS DU TRÉSOR

Séance du 7 novembre 1986

Échéances	Plus haut	Plus bas	Cours compensation	Variation (jour/veille) en pts
Déc.	92,70	92,70	92,70	– 0,02
Mars 87	92,78	92,77	92,78	– 0,05
Juin 87	92,79	92,78	92,79	– 0,04
Sept. 87	92,79	92,77	92,77	– 0,06

Métallurgie construction mécanique

	7-11-86	Diff.
Alspi	375	– 18
Avions Dassault-B.	1 165	– 22
Chiers-Châtillon	59	– 2,50
De Dietrich	1 750	– 110
FACOM	1 498	– 10
Fives-Lille	163,10	– 11,40
Marine Wendel	371	– 13
Penhoët	1 320	– 25
Peugeot SA	1 100	+ 1
Poclain	35,80	– 1,20
Sagem	3 000	+ 25
Strafor	512	+ 6
Valéo	517	– 3
Vallourec	79,30	– 3,70

Alimentation

	7-11-86	Diff.
Béghin-Say	503	– 5
Bongrain	2 230	– 5
BSN G.-Danone	4 320	+ 40
Carrefour	3 625	– 18
Casino	2 405	+ 45
Euromarché	2 815	+ 15
Guyenne et Gasc.	671	– 5
Martell	1 795	+ 277
Moët-Hennessy	2 322	+ 47
Nestlé	34 950	+ 100
Occidentale (Gle)	990	– 10
Olida-Caby	160,10	inch.
Pernod-Ricard	1 013	– 31
Promodès	1 895	+ 35
C.S. Saupiquet	740	+ 7
Source Perrier	790	– 18

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 30 oct.	Cours 7 nov.
Or fin (kilo en barre)	86 500	88 000
– (kilo en lingot)	87 500	88 500
Pièce française (20 fr.)	523	522
● Pièce française (10 fr.)	380	386
Pièce suisse (20 fr.)	527	538
Pièce latine (20 fr.)	491	501
● Pièce tunisienne (20 fr.)	499	500
Souverain	625	641
Souverain Elizabeth II	640	630
● Demi-souverain	390	385
Pièce de 20 dollars	3 055	3 118
– 10 dollars	1 600	1 600
● – 5 dollars	975	1 065
– 50 pesos	3 335	3 280
● – 20 marks	520	531
– 10 florins	520	531
● – 5 roubles	355	360

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	3 nov.	4 nov.	5 nov.	6 nov.	7 nov.
RM	677 567	855 946	956 405	1 038 005	–
Comptant					
R. et obl.	7 804 967	5 562 609	6 664 346	4 651 562	–
Actions	119 711	168 316	198 760	284 461	–
Total	8 602 245	6 586 871	7 819 511	5 974 028	–
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1985)					
Françaises	146,3	145,6	143,8	144,6	–
Étrangères	110,4	110,9	109,9	110,6	–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1985)					
Tendance	146,5	146,4	144,4	144,7	146,9
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	382,6	382,4	376,3	379,4	379,3

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Martell	+ 18,2	SCOA	– 12,9
Berger	+ 12,4	Aux. entrepr.	– 11,6
Labinal	+ 11,8	Cetelem	– 11,5
Imm. Marceau	+ 8,8	TRT	– 9,9
Spie-Batign.	+ 8	Un. Créd. Bât.	– 9,1
Bouygues	+ 7,7	Matra	– 8
CFAO	+ 6,8	Raffinage	– 7,9
UIC	+ 6,2	UFB	– 7,6
Alcatel	+ 6,1	Manurhin	– 7,5
Pechelbronn	+ 5,7	BHV	– 6,9
Legrand	+ 5,4	Talcs	– 6,7
Locafrance	+ 5,4	Fives-Lille	– 6,5
Havas	+ 5,1	Via Banque	– 6,5

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 31 octobre

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Nov. 86	Déc. 86	Mars 87	Juin 87
Premier	–	106,35	107,15	107	106,70
+ haut	–	106,35	107,35	107,25	107,05
+ bas	–	106,35	106,95	106,80	106,60
Dernier	–	106,35	107	106,85	106,80
Compensation	–	106,35	107	106,85	106,90

Nombre de contrats : 21 436

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Soutenu

Un moment hésitante devant la victoire démocrate aux élections législatives de mardi, la Bourse de New-York a finalement connu une semaine de hausse, des prises de bénéfice pesant cependant sur la tendance vendredi. Une demande sélective a, tout au long de la période, soutenu l'activité. Les boursiers ont été rassurés par les propos de nombreux analystes, indiquant qu'ils ne s'attendent pas à des changements notables de la politique économique américaine ni à une hausse des taux d'intérêt. Si l'indice Dow Jones a, pour la première fois depuis deux mois, refranchi la barre des 1 900 points, il s'est ensuite replié à la suite d'ajustements techniques. Il terminait le 7 novembre à 1 886,67 points (contre 1 877,81).

	Cours 31 oct.	Cours 7 nov.
Alcoa	36 3/8	36
ATT	25	25 3/8
Boeing	52 7/8	52 5/8
Chase Man. Bank	35 3/4	35
Du Pont de Nemours	86	88
Eastman Kodak	61 1/8	62 3/4
Exxon	68	69
Ford	57 3/8	58 1/8
General Electric	76 1/2	78
General Motors	71 1/8	72 1/2
Goodyear	48 1/4	48
IBM	123 1/2	121 3/8
ITT	53 7/8	53 3/4
Mobil Oil	38 3/8	38 7/8
Pfizer	59 7/8	62 1/8
Schlumberger	31 3/4	33 5/8
Texaco	35 1/4	36 1/4
UAL Inc.	57 7/8	59 7/8
Union Carbide	22 1/8	23 1/4
US Steel	26	23 3/4
Westinghouse	57	58
Xerox Corp	54 3/4	57 3/4

LONDRES

Progression

Une nouvelle panne d'ordinateur en fin de semaine n'a pas empêché le Stock Exchange de progresser, confirmant ainsi ses gains de la semaine précédente. L'annonce jeudi par le chancelier de l'Echiquier d'une augmentation des dépenses publiques a eu un effet positif sur les valeurs industrielles. Le secteur pétrolier a été soutenu, dans l'espoir que le nouveau ministre saoudien du pétrole convaincra les autres membres de l'OPEP de réduire leur production pour permettre un redressement des prix.

	Cours 31 oct.	Cours 7 nov.
Beecham	432	444
Bowater	345	337
Brit. Petroleum	687	695
Charter	260	274
Courtaulds	304	323
De Beers (*)	692	740
Free State Geduld (*)	130	129
Glaxo	947	925
Gt. Univ. Stores	14 1/2	14 5/8
Imp. Chemical	10,89	10 25/32
Shell	930	946
Unilever	19,10	19 29/32
Vickers	393	399
War Loan	34,375	34 13/32

(*) En dollars.

FRANCFORT

Consolidation

La bonne orientation de Wall Street a profité à la Bourse de Francfort, le raffermissement du dollar favorisant les secteurs fortement exportateurs, Daimler (automobile), qui a annoncé une augmentation de son capital, a ainsi gagné 37 %, tandis que le marché obligataire retrouve son calme, après sa forte secousse de la semaine précédente.

Indice de la Commerzbank du 7 novembre : 2 019,10 contre 1 995,70.

	Cours 31 oct.	Cours 7 nov.
AEG	313	311,80
BASF	277,50	278,50
Bayer	302,80	307,50
Commerzbank	311	311
Deutschebank	784	789,80
Hoechst	269,70	264
Karstadt	469	468,50
Mannesman	177,50	189,50
Siemens	696	703,50
Volkswagen	474,50	464

TOKYO

Modestes gains

Au lendemain des élections sénatoriales américaines, de nombreux investisseurs, telles les banques et les compagnies d'assurances, ont semblé hésitants, craignant que la victoire des démocrates ne soit suivie d'une relance du protectionnisme outre-Atlantique. La baisse du taux d'escompte à 3 %, son plus bas niveau depuis la guerre, a, en revanche, favorisé les actions intérieures japonaises.

Indices du 7 novembre : Nikkei : 16 973,64 (contre 16 836,59) ; Indice général : 1 409,18 (contre 1 401,59).

	Cours 31 oct.	Cours 7 nov.
Akaï	400	387
Bridgestone	625	655
Canon	1 110	1 050
Fuji Bank	1 690	1 670
Honda Motors	1 320	1 230
Matsushita Electric	1 840	1 770
Mitsubishi Heavy	435	448
Sony Corp.	3 550	3 360
Toyota Motors	1 910	1 800

Crédits, changes, grands marchés

L'EUROMARCHÉ

Enfin une affaire bien montée : Saint-Gobain

La privatisation de Saint-Gobain, qui va commencer le 24 novembre et s'étendre sur deux semaines, se doit d'être une réussite. Elle le sera, tout particulièrement la tranche internationale qui représentera quelque 1,5 milliard de francs français, soit environ 20 % du total. Les autorités françaises ont, en effet, tiré les leçons des expériences passées et semblent déterminées à ce que la partie destinée à être placée à l'étranger le soit selon les seules règles en vigueur sur le marché international des capitaux. Sous la houlette conjointe de Lazard Frères (teneur de plume du placement étranger) et de la BNP (responsable des livres enregistrant le placement domestique), le consortium bancaire international sera composé tout d'abord de quatre établissements co-leaders : le Crédit suisse-First Boston (CSFB), la Deutsche Bank, le CCF et la britannique Kleinwort Benson. La présence du CSFB et de la Deutsche Bank indique une volonté de régionaliser le placement en Suisse et, tout particulièrement, en Allemagne, où Saint-Gobain occupe la première place dans le domaine verrier. A cette équipe viendra s'ajouter un groupe d'une quinzaine de banques co-chefs de file ainsi qu'une équipe de sous-garants.

Le tout aura un aspect profondément international puisque, à l'exception d'Indosuez et, bien entendu, de la BNP et du CCF déjà désignés aux échelons supérieurs, aucune autre maison française ne devrait figurer *dans* le syndicat étranger.

Deux autres caractéristiques des placements internationaux *seront* également présentes. Les eurobanques y participant seront assurées d'un certain niveau de protection. Cela veut dire qu'elles sauront au départ de quel volume de titres elles pourront disposer compte tenu de la petite réduction que l'émetteur se réserve le droit de décider à l'issue du placement étranger. La protection est un élément extrêmement important qui était absent de la plupart des émissions de certificats d'investissement réalisées plus tôt cette année et qui avait amené tout un chacun à enfler d'une manière exagérée sa demande afin d'obtenir le maximum de papier.

Enfin la commission bancaire répond également aux normes internationales. Elle totalisera 3 %, offrant ainsi aux banques le stimulant indispensable pour effectuer un bon travail. Notons enfin que la transaction sera vraisemblablement libérable début janvier 1987.

Warburg Securities, dans une étude que la banque britannique vient de terminer, estime que le bénéfice net du groupe Saint-Gobain devrait croître de 68 % cette année, puis de 27 % en 1987, pour atteindre respectivement 1,26 milliard de francs (sans inclure le produit de la vente de sa participation dans la CGE) et 1,6 milliard de francs. L'*optimisme* de Warburg à l'égard de Saint-Gobain s'appuie sur plusieurs observations : premièrement, l'amélioration des marges bénéficiaires obtenues par l'activité de base du groupe et la quasi-certitude d'une croissance supplémentaire dans ce domaine, même sans augmentation notable de l'industrie de la construction en France; deuxièmement, la perspective de quelques restructurations additionnelles malgré la forte réduction des coûts obtenue par celles déjà effectuées; troisièmement, une vive diminution des charges *financières* au cours des deux prochaines années par suite de taux d'intérêt plus bas et d'une réduction de l'ordre de 7,5 milliards de francs de la dette du groupe.

Au *terme* de son *étude*, Warburg envisage un prix des actions dans la fourchette des 360-380 F français pour procurer un ratio *prix/gains de quatorze à quinze fois* par rapport aux résultats anticipés pour 1986. C'est toutefois une autre affaire. Le choix final du prix reviendra aux principaux intéressés, c'est-à-dire à l'Etat, le principal actionnaire, et à la société elle-même. On peut être assuré que, compte tenu de la nécessité de réaliser une belle performance pour ce qui va être la première d'une longue série de privatisations en France, le prix sera réaliste. On ne peut, de toute manière, que conseiller au gouvernement et à Saint-Gobain d'ignorer les critiques qui ne manqueront pas de se manifester quel que soit le prix retenu. Ceux qui avaient déclaré dans la vente récente des actions ELF qu'elles avaient été bradées feraient bien de demander leur avis aux porteurs étrangers. Pour ceux-ci, le cours du titre est aujourd'hui en dessous de celui auquel il a été offert.

La mort du Libid ?

Le marché international des capitaux a vécu cette semaine au ralenti, courbant patiemment la tête en attendant que passe l'orage que ne manquent jamais de provoquer les grandes enchères du Trésor américain. Cependant, deux euro-émissions ont tout particulièrement retenu l'attention. La première a été lancée jeudi par la province canadienne d'Alberta, emprunteur hautement estimé dont c'est la première apparition sur l'euromarché. D'un montant global de 1,25 milliard de dollars, son offre se divise en deux tranches : *750 millions sur cinq ans à taux fixe* et 500 millions sur sept ans à taux variable. L'une et l'autre ont d'emblée été très bien accueillies.

Dirigée par Morgan Stanley, la partie à taux d'intérêt fixe a été proposée à un prix de 100,625 avec un coupon annuel de 7,375 % et une commission bancaire globale de 1,875 %, soit, lors du lancement, un rendement de 81 points de base supérieur à celui des emprunts de même durée du Trésor américain. La relativement brève échéance combinée avec des conditions attrayantes a assuré un *succès immédiat* qui a *permis* d'augmenter de 200 millions le montant initial, qui n'était que de 500 millions de dollars. La qualité de la signature d'Alberta, dont la richesse repose sur ses immenses ressources en hydrocarbures, n'a pas été affectée par la chute du prix du pétrole. La province canadienne bénéficie des revenus que lui procure son Canadian Heritage Fund. Celui-ci, qui avait été sagement créé en 1976, représente *aujourd'hui* 13 *milliards* de dollars canadiens, c'est-à-dire près de 9,4 milliards de dollars des Etats-Unis.

La tranche à taux variable simultanément offerte par l'Alberta sur la base d'une marge de 0,03125 % venant s'ajouter au LIBOR à six mois, s'est, elle aussi, *révélée* un succès. Celui-ci est d'autant plus spectaculaire que le marché des euro-emprunts à taux d'intérêt flottant a été très fortement secoué cette semaine. Mais le choix du LIBOR (taux interbancaire offert) comme taux de référence a emporté les suffrages. Las de devoir pourvoir des capitaux à partir du Libid (taux demandé inférieur au LIBOR), voire en dessous, les prêteurs ont manifesté leur approbation à haute voix. Les euro-obligations canadiennes à taux variable se traitaient en fin de semaine avec une décote de 0,06-*0,04*, soit en dessous de la commission globale de 0,10 %.

La décision de l'Alberta signifie-t-elle la mort du Libid ? *On serait* tenté de le croire en étudiant les termes accompagnant la première *euro-émission* perpétuelle offerte par une banque américaine. L'opération, qui a également vu le jour jeudi, émane de Citicorp. D'un montant de 500 millions de dollars, elle a été lancée au pair sur la base d'un intérêt trimestriel qui sera l'addition d'une marge de 0,375 % au taux du Libid à trois mois. Mais l'utilisation du Libid est, dans ce cas, purement cosmétique puisque 0,375 % en sus du Libid équivaut à l'ajout d'environ 0,125 % au taux du LIBOR. Malgré la réserve certaine de nombreux prêteurs s'attendant à ce que cette première américaine soit suivie par beaucoup d'autres, l'offre de Citicorp a été bien reçue. Elle se traitait en fin de semaine sur le marché gris aux alentours de 99,55-99,50, c'est-à-dire bien en deçà d'une généreuse commission bancaire de 0,75 %.

CHRISTOPHER HUGHES.

LES DEVISES ET L'OR

Fermeté inattendue pour le dollar

Décidément, tout arrive! Trois semaines auparavant, la quasi-totalité des opérateurs pronostiquaient un nouveau glissement du dollar, qui valait, à ce moment, moins de 2 DM, de 6,50 F et de 155 yens. Aujourd'hui, le voilà qui caracole *au-dessus de 2,07 DM*, de 6,75 F et de 163 yens, en hausse de 5%. Le regain de fermeté amorcé il y a une quinzaine de jours ne s'est pas démenti cette semaine.

Il y a huit jours pourtant, les milieux *financiers* internationaux prédisaient un petit accès de faiblesse du dollar au cas où le Parti *démocrate deviendrait majoritaire* au Sénat des Etats-Unis, lors des élections du 4 novembre, dites de *« mid-term »*. *En Europe*, le Parti démocrate signifie retour à l'inflation, laxisme, hostilité relative vis-à-*vis des entreprises*.

Effectivement, à l'aube du 5 novembre, après la victoire des démocrates, le billet vert accusait un petit coup de baisse, revenant de 2,06 DM à 2,04 DM et de 6,72 F à 6,68 F. *Mais, très rapidement, la* tendance haussière reprenait le dessus et, à la veille du week-end, le *dollar était recherché*.

En fait, le marché de New-York, qui a donné le ton cette semaine, est plus sensible aux nouvelles de l'économie qu'aux aléas électoraux. Le Parti démocrate fait moins peur *qu'avant aux milieux d'affaires* et, surtout, les nouvelles en question sont bonnes. Les indicateurs *économiques sont en hausse de 0,4 %* pour le mois de septembre, les commandes à l'industrie ont progressé *de 3,4 % dans ce même mois (+ 5 %* pour les biens durables).

Il est encore trop tôt pour en être *certain, mais il* semble que les premiers effets de la baisse du dollar commencent à se faire sentir, le déficit de la balance *commerciale* américaine ayant fléchi en septembre comme en août.

Tous ces jours-ci, les milieux financiers internationaux n'ont cessé de commenter la déclaration commune, vendredi 31 octobre, du secrétaire américain au Trésor, M. James Baker, et du ministre des finances japonais, M. Kiichi Miyazawa. Ces derniers ont estimé que le dollar et le yen avaient atteint *« des niveaux à peu près compatibles avec l'évolution des paramètres économiques fondamentaux »* dans les deux pays. Ce qui envoyait aux marchés un *signal* très clair : le *dollar* a, maintenant, suffisamment baissé par rapport au yen.

De quel prix a été payé cet accord ? Sans doute la Banque du Japon a-t-elle, la semaine dernière, contrairement à toutes ses déclarations antérieures, ramené son taux d'escompte de 3,5 % à 3 %, mesure plutôt symbolique mais de nature à satisfaire, non moins symboliquement, les exigences formulées récemment par les Etats-Unis. Sans doute également Washington a-t-il reconnu que la punition infligée aux exportateurs japonais par la hausse brutale du yen était suffisante pour l'instant.

Mais on peut voir, également, dans le retour des investisseurs japonais sur le marché financier américain une contribution tout à fait intéressante au financement du déficit budgétaire américain. C'est une forme comme une autre du recyclage des « nippo-dollars » que le Japon exporte actuellement au rythme record de 10 milliards par mois. Il fallait offrir une garantie contre les pertes de change à ces investisseurs, récemment autorisés à porter de 20 % à 30 % la part étrangère dans leurs énormes placements.

Pour M. Daniel Lebègue, directeur du Trésor français, intervenant à Bruxelles dans un colloque sur l'avenir des services financiers en Europe, l'accord Japon-Etats-Unis ouvre la perspective d'un accord *mondial pour une stabilisation des* grande monnaies. Mais, pour l'instant, l'Europe est tenue à l'écart, *essentiellement* du fait de l'Allemagne, qui a refusé, encore cette semaine, de sacrifier son taux d'escompte sur l'autel américain. Le président de la Bundesbank, M. Karl Otto Poehl, estime que la RFA, avec une croissance de 3 %, se trouve dans une position complètement différente de celle du Japon et des Etats-Unis.

La livre sterling s'est très nettement redressée cette semaine, progressant vigoureusement non seulement par rapport au dollar, mais surtout par rapport aux monnaies européennes, repassant au-dessus de la barre des 2,90 DM et des 9,50 F à Paris. La possibilité, encore hypothétique, d'un raffermissement du prix du pétrole après le renvoi de Cheikh Yamani l'a dopée, de même que des sondages électoraux plus favorables à Mme Thatcher.

A Paris, enfin, le franc s'est raffermi vis-à-vis du mark, dont le cours a encore fléchi, revenant à un peu plus de 3,26 F et se rapprochant de son cours pivot de 3,2562 F. En raison de la remontée du dollar aux dépens du mark, les marchés se désintéressent de la spéculation sur la devise allemande, ce qui laisse le franc en paix, malgré le creusement de l'écart d'inflation entre la France et l'Allemagne (– 0,3 % sur les prix en octobre dans ce dernier pays). Le calme devrait durer au moins jusqu'à la fin de l'année et jusqu'aux élections allemandes, à moins que le dollar ne fléchisse à nouveau, ce qui relancerait la spéculation sur le mark.

FRANÇOIS RENARD.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 3 au 7 novembre 1986

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York ...	1,4260	–	14,8283	57,9710	48,3559	2,3272	42,8081	[illegible]
	1,3990	–	14,8258	57,7920	48,4496	2,3299	42,8540	[illegible]
Paris	9,6219	6,7475	–	391,16	326,23	15,7823	288,85	[illegible]
	9,4362	6,7450	–	393,18	326,79	15,7128	289,05	4,7380
Zurich	2,4559	1,7250	[illegible]	–	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	2,3399	1,7155	25,4376	–	83,1153	3,9969	73,5161	1,2830
Francfort ...	2,9990	2,0680	30,6483	119,88	–	4,8126	88,5274	1,4462
	2,8875	2,0640	30,6006	120,31	–	4,8089	88,4508	1,4474
Bruxelles ...	61,2752	42,97	6,3633	24,9181	207,79	–	18,3947	3,0049
	60,0450	42,92	6,3642	25,0139	207,94	–	18,3929	3,0098
Amsterdam ...	3,3311	2,3340	34,6202	135,42	112,96	5,4363	–	1,6336
	3,2645	2,3335	34,5960	136,02	113,05	5,4368	–	1,6353
Milan	2039,18	1430	211,93	828,99	691,49	33,2790	612,16	–
	1994,97	1426	211,42	831,24	690,89	33,2246	611,09	–
Tokyo	232,87	163,30	24,2016	94,6667	78,9651	3,8003	69,9058	[illegible]
	227,82	162,85	24,1440	94,9286	78,9001	3,7942	69,7878	0,1142

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 7 novembre, 4,1320 F contre 4,1418 F le vendredi 31 octobre.

LES MONNAIES DU S.M.E.*: DE LA PLUS FORTE À LA PLUS FAIBLE

*Système monétaire européen

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Imprévisible sucre

LONDRES
de notre envoyé spécial

Lorsqu'un *négociant* en matières premières lance, avec un petit sourire, que la hausse est à craindre et la baisse à redouter, il ne cède pas seulement au solide humour des hommes de marché, habitués à voir les cours se comporter avec bizarrerie. La boutade, si elle dissimule parfois une volonté de ne rien dire – les *traders* (négociants) se complaisent dans le secret, – *témoigne* souvent d'une réelle incertitude devant l'évolution prochaine d'un produit.

Le 5 novembre, la remontée des cours du sucre au London Commodity Exchange (LCE) (à plus de 160 dollars la tonne, soit leur plus haut niveau depuis août) n'a ainsi provoqué aucun débordement verbal chez les professionnels de la City. Une prudence de bon aloi : le marché s'est replié en fin de semaine, victime de prises de bénéfices.

PRODUITS	COURS DU 7-11
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	909 (– 40) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	806,5 (– 15) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	2 640 (+ 25) Livres/tonne
Sucre (Paris) Décembre	1 248 (+ 20) Francs/tonne
Café (Londres) Novembre	2 377 (+ 105) Livres/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 887 (+ 11) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	288,5 (+ 1,5) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	173,25 (+ 0) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	150,3 (– 1,4) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Où va le sucre ? *« Il est sans tendance »*, estime un *spécialiste* de Rudolf Wolf, une société surtout réputée pour ses analyses sur les métaux non ferreux. Non loin de là, dans un immeuble moderne de Mark Lane, un responsable de la firme Czarnikow – grand négociant en sucre depuis 1873 – est plus catégorique : *« Il faudrait qu'un problème majeur surgisse au Brésil, en Chine ou en Union soviétique pour voir les cours varier sensiblement. »*

Il est vrai que le sucre fait actuellement l'objet d'informations et de rumeurs tantôt haussières, tantôt *baissières, dont les effets s'annulent*. L'annonce – encore officieuse – d'une récente vente de 87 000 tonnes par Mexico a pesé, jeudi, sur les cours mondiaux. On murmure dans les coulisses du LCE que les Mexicains seraient prêts à vendre au plus vite jusqu'à 200 000 tonnes dans de très brefs délais. L'Union soviétique se tient de surcroît à l'écart du marché depuis un mois. Le ramassage et le stockage des betteraves, qui doivent impérativement être achevés avant la mi-novembre – sous peine de destruction par le froid, – sont semble-t-il satisfaisants. *« Moscou reste un acheteur potentiel, mais ne devrait pas se réapprovisionner avant 1987 »*, estime-t-on chez Rudolph Wolf.

Cuba mise pour sa part sur une récolte supérieure à 7 millions de tonnes, si le ciel redevient clément. La sécheresse et l'ouragan Kate avaient, l'an passé, détruit une partie importante de plantations, juste avant la période de coupe des cannes. *« Fidel Castro mentionne même une production de 12 millions de tonnes pour 1990 »*, souligne un opérateur britannique, avec un brin d'incrédulité.

D'autres nouvelles permettent, à l'inverse, aux prix de se maintenir *« dans un couloir étroit »*, selon l'expression des négociants. *« L'Inde avait dit bien haut qu'elle n'achèterait plus de sucre*, rappelle l'un d'eux. *Elle a acquis une dizaine de cargos de 10 000 tonnes fin octobre et serait demandeuse d'encore 50 000 tonnes au minimum, livrables en début d'année. Au total, ses besoins extérieurs se situent autour de 1 million de tonnes. »*

La consommation grimpe aussi en flèche au Pakistan (+ 25 % en douze mois d'après Czarnikow), pour s'établir autour de 1,6-1,7 million de tonnes. Un engouement qui suit la décision gouvernementale d'encourager les achats sur les marchés tiers, en réduisant de 20 % la taxe à l'importation sur le sucre.

Mais c'est au Brésil que la demande connaît la plus forte croissance (+ 30 % en rythme annuel), depuis l'adoption du plan Cruzado contre l'inflation. Le gel des prix alimentaires rend le sucre meilleur marché à l'intérieur du pays. La sécheresse qui touche l'Etat de Sao-Paulo risque, en revanche, de réduire les capacités d'exportation brésiliennes. Le sucre disponible sera en priorité réservé à la consommation domestique et à la fabrication d'éthanol, dont l'usage continue de progresser (95 % des voitures sortant des chaînes nationales fonctionnent à l'alcool de sucre).

Autre *élément de soutien* : la percée des édulcorants à base de maïs aux Etats-Unis est stoppée ou en *voie de* l'être. Il faut néanmoins conserver à l'esprit qu'en 1985, pour la première fois, ces substituts ont *représenté plus de la moitié* de la consommation américaine de produits caloriques sucrants. En 1975, la *proportion n'était* que de 24,5 %.

Ce flot d'informations qui s'accumule à chaque instant chez les négociants a quelque chose de paralysant pour qui doit agir vite. Deviner le prix du lendemain, ou seulement la tendance, est généralement affaire de flair, plus que de sophistication (ordinateurs, graphiques). *« Sur le marché, le sucre peut être blanc ou roux, mais jamais transparent »*, prévient un habitué de la place britannique et de ses sautes d'humeur...

ERIC FOTTORINO.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Lourde rechute à Paris

Tout va très mal à nouveau sur le marché obligataire de Paris, où la petite flambée d'espoir en une baisse des taux, après la réduction du taux d'escompte de la Banque du Japon, a fait place à une très lourde rechute en fin de semaine.

Les cours du MATIF ont « plongé » à nouveau, revenant à *leur plus bas niveau depuis* le début d'avril, déjà touché lors du vendredi « noir » du 17 octobre, c'est-à-dire 106,95 (base 100 : 20 *février* 1980). Les rendements des emprunts d'Etat, qui étaient retombés à 8,10 %, 8,20 %, ont bondi derechef à 8,60 % environ, pour des durées supérieures à sept ans, et la psychose d'une hausse de ces rendements dans les prochains mois s'est réinstallée au cœur du marché.

A vrai dire, tout s'est conjugué pour provoquer cette sévère rechute. Tout d'abord, l'espoir, de voir la Banque fédérale d'Allemagne suivre l'exemple de la Banque du Japon a été, très logiquement, déçu, la Bundesbank restant ferme sur les prix.

Ensuite, l'annonce et le résultat de l'adjudication mensuelle d'obligations assimilables du Trésor (OAT) ont constitué le détonateur d'une nouvelle crise sur un marché déjà surchargé de papier à long terme et qui a dû *absorber* 10,2 *milliards* de francs de plus. *« Cela fait 25 milliards de trop »*, soupirait un opérateur, faisant allusion aux émissions du Trésor depuis le début de septembre. A cette date, ledit Trésor a levé 135 milliards de francs d'emprunts bruts (104 milliards de francs nets compte tenu des remboursements, y compris celui de 15 milliards de francs de l'emprunt forcé Delors en janvier). L'an dernier, il avait levé 100 milliards de francs bruts pour l'année tout entière.

Mais, plus sans doute que le montant, *ce sont les conditions* de l'adjudication qui ont fait chuter le marché vendredi. Le Trésor, qui avait *annoncé* une fourchette de 6 à 12 milliards de francs et, par prudence, s'était réservé le choix entre une tranche à taux fixe, normalement très mal accueillie lorsque les rendements ne baissent plus, et une tranche à taux variable, bien mieux reçue pour la même raison, a recouru aux deux formules.

Il a recueilli 5,85 milliards de francs à taux variable, *révisable* annuellement (TRA), dont le rendement de 7,54 % jeudi avait déjà bondi à 8,10 % vendredi, ce qui est beaucoup, et 4,35 milliards de francs à taux fixe sur une tranche à 7,50 % adjugée à 94,10 % de son nominal, soit un rendement réel de 8,44 % contre 7,68 % lors de la dernière adjudication d'octobre.

Fondamentalement, la situation est mauvaise sur le front mondial des taux d'intérêt. Aux Etats-Unis, l'adjudication des 29 milliards de dollars d'émissions trimestrielles du *Trésor, commencée dans l'euphorie* en début de semaine, avec le retour massif des Japonais, s'est achevée dans la *désillusion*, notamment pour les obligations à trente ans, et les cours ont fléchi à Chicago. En Allemagne, les taux à long terme remontent lentement.

Quant à la France, on y redoute, un peu vite semble-t-il, le retour à l'inflation, et, en tout cas, on sait maintenant que les taux à court terme, bloqués depuis le 16 juin à un *minimum* de 7 % (taux d'intervention de la Banque de France), ne seraient absolument pas abaissés sans une *décision similaire* de la Bundesbank, totalement exclue, comme on l'a vu. De plus, on se rend compte très *clairement* qu'en haut lieu on a décidé de laisser se recreuser un écart d'un point et demi entre le *court terme et le long terme*, rétablissant ainsi une hiérarchie des taux écrasée au début de l'automne *par de folles anticipations à la* baisse.

Quand les rendements diminuent, les détenteurs d'obligations à taux fixe sont pris de panique les cours des obligations précédemment émises montent d'autant, mais, quand le phénomène s'inverse, les cours redégringolent et les performances des SICAV à court terme peuvent se transformer en pertes en capital. Horrible perspective ! C'est pourquoi on voit, depuis quelques semaines, les gérants de SICAV se couvrir à tout prix contre cet affreux risque, vendant des obligations à taux fixe sur le marché au comptant et *surtout* sur le marché à terme qu'est le MATIF, où la position « ouverte » (engagements sur décembre et mars) doit frôler les 75 milliards de francs. Ce montant correspond, dit-on, approximativement, à *l'ensemble du « papier »* à taux fixe qui soit susceptible de sortir des portefeuilles dans les mois qui viennent – certains parlent même de 100 milliards de francs. Dans l'immédiat, le marché ne peut pas les absorber.

Autre préoccupation, enfin, la masse monétaire augmente plus rapidement en France : sa croissance atteignait 5 % l'an, limite supérieure de la fourchette de 3 % à 5 % fixée comme objectif pour 1986.

F. R.

Le Monde

Auteur de « l'Aveu »

Artur London est mort

Artur London est décédé dans la nuit du vendredi 7 au samedi 8 novembre à son domicile parisien. L'auteur de *l'Aveu* était âgé de soixante et onze ans.

Artur London a eu une existence exemplaire. Il fut le symbole de cette génération de communistes d'Europe de l'Est qui ont subi toutes les vicissitudes et les tragédies du mouvement communiste, payant le prix fort sur le plan personnel tout en s'efforçant de rester fidèles, jusqu'à ce que cela ne soit vraiment plus possible.

Pour les Français, il restera le héros de *l'Aveu*, le film tourné en 1969 par Costa-Gavras d'après son livre. *L'Aveu*, c'était le sien propre, celui qu'il fit, ou plutôt qu'on lui extorqua, lors d'un célèbre procès à Prague, en novembre 1952. Quatorze accusés – pour la plupart importants dirigeants du PC tchécoslovaque, – quatorze « aveux » de « *trahison, espionnage et sabotage* », onze condamnés, dont Slansky, envoyés à la potence, et trois, dont London, alors vice-ministre des affaires étrangères, condamnés à perpétuité, puis réhabilités en 1956.

Ce procès fabriqué et le récit qu'en fit Artur London révéleront l'essence du stalinisme et son éphémère triomphe : faire admettre aux victimes des crimes imaginaires et pousser leur propre famille à adopter le point de vue du procureur, c'est-à-dire du parti.

Artur London était né en 1915, à Ostrava, dans une famille juive. Membre du Parti communiste tchécoslovaque, il avait rejoint les Brigades internationales de la guerre d'Espagne, en passant par Moscou et Paris. Revenu en France en 1939, il participa à la Résistance (sous le pseudonyme de « Gérard »), fut arrêté et déporté à Mauthausen. Après la guerre et une période de convalescence en Suisse, il regagne la Tchécoslovaquie, où les communistes ont pris le pouvoir, et devient vice-ministre des affaires étrangères, jusqu'à ce jour de 1951 où, soudainement, il est kidnappé par les hommes de la police politique et bascule du côté des « ennemis du peuple ».

Après sa libération et sa réhabilitation, il reste quelques années dans son pays, avant de revenir en France au début des années 60. Il partagera ensuite les espoirs du printemps de Prague, croyant même que son livre – *l'Aveu* – pourrait être publié en Tchécoslovaquie. N'avait-il pas été décoré le 1er mai 1968 de l'ordre de la République tchécoslovaque ?

Ses illusions seront vite dissipées : dès 1970, il est déchu de sa nationalité tchécoslovaque, précisément pour ce livre « antitchécoslovaque », et pour n'avoir pas pris ses distances à l'égard du film « anticommuniste » qui en fut tiré.

« Dès lors, la presse de Prague ressortit contre lui toutes les vieilles accusations infamantes tirées du dossier du procès de Prague. Et il fut à nouveau question de son attitude prétendument équivoque à Mauthausen, de son luxueux séjour en Suisse aux frais de la CIA, et même, comble d'une odieuse ironie, de sa « responsabilité » dans l'exécution de ses onze coaccusés du procès de Prague : n'avait-il pas témoigné contre eux...

Le « cas London » a toujours été particulièrement délicat pour le PC français, dont il fut membre et auquel il était même lié familialement, sa femme étant la belle-sœur de Raymond Guyot, membre du bureau politique de 1945 à 1972. Maurice Thorez lui-même serait intervenu auprès de Staline en sa faveur, au moment de son procès – ce qui n'empêcha nullement *l'Humanité* de l'époque de traîner dans la boue les accusés de Prague et de se réjouir de leur condamnation. En 1968, l'organe du PC français fit assez bon accueil au livre *l'Aveu*, une « *relation, hélas ! vécue* », mais deux ans plus tard vilipenda le film.

Jusqu'à la fin de sa vie, Artur London s'est déclaré fidèle aux idéaux socialistes et a milité avec d'autres communistes devenus contestataires en faveur des libertés en Tchécoslovaquie.

J. K.

Le sort des otages occidentaux au Liban

• Washington met en garde contre les « spéculations »
• M. Rafsandjani rappelle les conditions de Téhéran

Soupçonné d'avoir engagé son pays dans une « *négociation* » avec l'Iran pour la libération des otages américains du Liban, le président Reagan maintient la même ligne de défense : il ne faut, selon lui, rien dire sur le sujet sauf à mettre en danger la vie des otages. De nouveau soumis, vendredi 7 novembre, aux questions des journalistes, le président a vivement rétorqué : « *Il n'y a pas moyen de répondre à ces questions (...) sans mettre en danger les gens que nous essayons de sauver.* » Son porte-parole, M. Larry Speakes a exhorté la presse à la discrétion et à fuir les spéculations. Le même conseil a été donné aux journalistes par M. David Jacobsen, l'otage américain libéré dimanche dernier : « *Une simple spéculation de votre part peut provoquer la mort de mes chers amis.* »

A Téhéran, l'hodjatoleslam Hachemi Rafsandjani, président du Parlement, qui avait révélé il y a quelques jours qu'un émissaire américain avait « *récemment* » séjourné en Iran, a démenti les informations selon lesquelles des otages américains du Liban auraient été libérés à la suite de la livraison d'armes américaines à la République islamique (*le Monde* du 7 novembre). Lors d'un discours prononcé à l'occasion de la prière du vendredi, à Téhéran, il a expliqué que « *l'Iran se procurait des pièces détachées pour ses avions de fabrication américaine sur le marché libre en passant par des intermédiaires* ».

M. Rafsandjani, qui est un des principaux dirigeants du régime, n'en a pas moins confirmé que les Etats-Unis avaient cherché à nouer de nouveaux contacts avec l'Iran. « *Les Etats-Unis*, a-t-il dit, *utilisent tous les canaux à leur disposition pour mendier auprès de l'Iran l'acceptation de l'ouverture d'un dialogue (...). C'est une indication de notre victoire et de la défaite de l'Amérique.* » Il a rappelé que l'Iran était prêt à intervenir auprès des ravisseurs des otages américains et français au Liban à condition que les « *Etats-Unis acceptent de rembourser des dizaines de milliards de dollars à la République islamique et la France 2 milliards* ».

Il a précisé que les relations de l'Iran avec la France étaient différentes de celles que Téhéran entretient avec Washington. « *Nous avons des relations diplomatiques avec Paris et nous échangeons des délégations ; à ce stade, Paris attend un geste de notre part, nos conditions sont les mêmes : la France doit nous rembourser l'argent qu'elle nous doit, c'est-à-dire 2 milliards de dollars.* »

Rappelons qu'à la suite du paraphe d'un accord partiel sur ce différend financier, fin octobre, la France a fait savoir à l'Iran qu'elle attendait un geste de la part de Téhéran dans l'affaire des otages avant de signer définitivement ce document, qui porte sur un premier remboursement de 330 millions de dollars.

Pour le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, qui s'adressait vendredi à la presse anglo-saxonne, « *rien ne permet de penser que nos otages ne puissent pas être libérés rapidement* ». Au passage, M. Raimond a lancé une pique à l'adresse des Etats-Unis : « *Tout permet de penser qu'ils négocient, bien qu'ils aient dit qu'ils ne négociaient pas* », a lancé le ministre en commentant les nouvelles sur des tractations américano-iraniennes qui ont suivi la libération de M. Jacobsen.

« *Ce n'est pas notre politique qui est incohérente*, c'est *la situation au Proche-Orient qui l'est* », a poursuivi le ministre en évoquant, sans expliciter plus avant, « *les contradictions de la politique britannique dans cette région* ».

Enfin, à Beyrouth, un haut dignitaire chiite, cheikh Mohammed Hussein Fadlallah, guide spirituel du Hezbollah (le parti de Dieu, extrémistes pro-iraniens), a fait état, vendredi, d'un « assouplissement » dans l'affaire des otages. « *L'assouplissement dans l'affaire des otages*, a-t-il dit à l'AFP, *a pu être possible parce qu'elle s'est transformée d'un simple troc* [contre la libération de militants islamistes emprisonnés] *en un moyen de pression politique, et les parties islamiques en ont tiré bénéfice.* » L'Iran, a poursuivi le cheikh, « *a su utiliser la carte des otages pour amener la France à discuter des problèmes en suspens entre les deux pays et a tenté d'en faire autant avec les Etats-Unis pour engager avec eux un dialogue en position de force* ». « *Téhéran*, a-t-il conclu, *a obtenu quelque chose avec la France, mais avec les Américains cela est moins clair.* » – (*AFP, Reuter, AP.*)

Dans la région parisienne

Trafic de cocaïne : dix-neuf arrestations

Un important réseau de trafiquants de drogue, opérant à Paris et dans la région parisienne, vient d'être démantelé par la police française, qui a arrêté dix-neuf personnes et saisi 11,5 kilos de pâte de cocaïne, 600 grammes de cocaïne en poudre.

L'affaire a commencé par l'interpellation, le 31 octobre à Courbevoie (Hauts-de-Seine), d'un jeune toxicomane, âgé de vingt-deux ans, qui avait sur lui 1 gramme de cocaïne en poudre. En une semaine d'enquête, les policiers du service départemental de police judiciaire des Hauts-de-Seine ont remonté toute la filière, arrêtant à Paris le chef du réseau, un ressortissant colombien, Rafael Ospina Losada, vingt-quatre ans. Son principal complice, un Argentin âgé de trente-cinq ans, Enrique Ajuilera, né à Buenos-Aires, a également été arrêté.

Le réseau faisait venir la pâte de cocaïne de Colombie jusqu'à Nantes (Loire-Atlantique), dissimulée dans des bouteilles de champagne. Près de Nantes, à Pornichet, les trafiquants avaient installé un laboratoire de transformation permettant de fabriquer, à partir de la pâte de cocaïne, de la cocaïne en poudre.

A Paris

Quatorze personnes écrouées pour trafic d'automobiles

Une bande de malfaiteurs spécialisés depuis deux ans dans le vol, le maquillage et la revente en Europe et aux Etats-Unis de plus de cent Mercedes, Ferrari ou Rolls-Royce vient d'être démantelée, et quatorze personnes écrouées sous l'inculpation de « *vol, recel, contrefaçons, complicité, association de malfaiteurs* ».

C'est l'arrestation aux Pays-Bas de deux complices du chef de gang, Daniel Loune, quarante ans, qui a déclenché cette opération. Déjà condamné pour trafic international de véhicules, Daniel Loune n'en continuait pas moins son activité. Il ne se déplaçait qu'en Rolls, changeait d'hôtel chaque jour, précaution qui n'a pas empêché son arrestation dans un hôtel parisien ainsi que celle de sa femme, qui prenait une part active à ce trafic.

Daniel Loune avait en sa possession tous les documents relatifs à son gang, ce qui a facilité largement la tâche des enquêteurs.

Le numéro du « Monde » daté 8 novembre 1986 a été tiré à 481 594 exemplaires

Le gouvernement assouplit son projet sur le code de la nationalité

Le gouvernement n'a pas ignoré l'avis du Conseil d'Etat : sur plusieurs points, il vient d'assouplir son projet de loi réformant le code de la nationalité, qui sera examiné mercredi 12 novembre par le conseil des ministres. La principale disposition du texte est cependant maintenue, puisque les enfants d'étrangers nés en France de parents eux-mêmes nés à l'étranger ne deviendraient plus automatiquement français à leur majorité.

Le Conseil d'Etat avait été très net. Selon lui, rien ne justifiait la réforme du « droit au sol », en vigueur depuis plus d'un siècle. Mises bout à bout, les diverses remarques des « sages » du Palais-Royal revenaient à condamner l'ensemble du projet de loi.

Fallait-il s'incliner ? Les représentants de la majorité – MM. Toubon et Messmer pour le RPR, M. Gaudin pour l'UDF – avaient tout de suite fait savoir leur refus. Selon eux, le projet gouvernemental devait être soumis tel quel au Parlement. Et ils reprochaient à demi-mot au Conseil d'Etat, dont les avis sont en principe secrets, de jouer un jeu politicien.

Un conseil interministériel, réuni vendredi 7 novembre, a vu les choses autrement, décidant d'apporter quatre modifications au projet gouvernemental.

D'abord, il n'est plus question de demander aux candidats à la nationalité française de prêter serment aux « *lois de la République* ». Cette démarche serait remplacée par la remise solennelle à l'intéressé, au tribunal, d'un document rappelant les devoirs du citoyen.

Ensuite, le jeune étranger né en France disposerait d'un délai plus long pour faire sa demande : entre l'âge de seize ans et l'âge de vingt-trois ans.

D'autre part, parmi les personnes reconnues coupables de crimes ou délits, seules celles ayant subi une condamnation supérieure à six mois ne pourraient pas acquérir la nationalité française. Et on ne tiendrait pas compte des condamnations prononcées à l'étranger.

Enfin, le conjoint étranger d'un Français ne devrait pas déposer une demande de naturalisation en bonne et due forme : il lui suffirait, comme aujourd'hui, de faire une déclaration au bout de six mois de mariage, mais la justice disposerait d'un an et demi pour opposer un refus s'il était établi que c'était un « mariage blanc » destiné uniquement à acquérir la nationalité ou à éviter une expulsion.

Ce nouveau texte est nettement en retrait par rapport à la proposition de loi du Front national, à celle de M. Pierre Mazeaud (RPR) ou même par rapport aux premiers textes examinés par le garde des sceaux. Il n'y est pas question, en particulier, de toucher à l'article 23, qui rend français à la naissance tout fils d'étranger né en France et dont l'un des parents était lui-même né sur le territoire national (y compris les ex-colonies). La réforme majeure reste cependant la modification de l'article 44, qui rend automatiquement français à dix-huit ans les jeunes nés en France, de parents nés à l'étranger, et qui n'auraient pas manifesté l'intention de refuser la nationalité française dans l'année précédant leur majorité.

Le secrétaire d'Etat américain à Paris

M. Shultz a eu une « franche » discussion avec M. Chirac

De passage à Paris, vendredi 7 novembre, le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, s'est entretenu successivement avec M. Chirac et M. Mitterrand.

A l'hôtel Matignon, on indique que le secrétaire d'Etat a fait à M. Chirac un « *récit assez complet* » de l'état des négociations sur le contrôle des armements, tandis que le premier ministre et son ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, qui participait à l'entretien, ont salué le « *pas en avant* » de Reykjavik, tout en exprimant les inquiétudes européennes face aux risques d'un découplement entre la sécurité des Etats-Unis et celle de l'Europe.

Dans son intervention devant la CSCE à Vienne, M. Raimond avait exprimé cette crainte de manière particulièrement nette, expliquant qu'un accord soviéto-américain prévoyant un retrait total des fusées nucléaires américaines d'Europe n'aurait pas forcément été une bonne chose pour la sécurité de notre continent.

A l'Elysée, on souligne que les propos de M. Shultz ont fait ressortir que Washington et Moscou n'étaient pas actuellement « *sur la même longueur d'ondes* » concernant le contrôle des armements. Le secrétaire d'Etat s'est montré, ajoute-t-on, « *très prudent* » quant aux perspectives d'avenir. D'autre part, M. Shultz a interrogé M. Mitterrand sur diverses questions africaines, à une semaine du sommet franco-africain de Lomé.

Un entretien « rassurant » avec M. Mitterrand

Sur le terrorisme, il semble que l'entretien de M. Shultz avec M. Chirac ait surtout fait ressortir les divergences sensibles d'appréciation quant à l'attitude à adopter à l'égard de la Syrie. Le secrétaire d'Etat a rappelé qu'à ses yeux la culpabilité syrienne dans les préparatifs de l'attentat manqué contre un avion d'El Al à Londres était indubitable, « *les éléments apportés par les Britanniques étant sans ambiguïté et convaincants* ». Et M. Shultz a ajouté, non sans humour : « *Nous* [c'est-à-dire M. Chirac et lui-même] *voyons le problème de la même manière : la franchise et la volonté de présenter des remarques critiques sont la marque d'une réelle amitié ; nous avons manifesté beaucoup de réelle amitié.* » Autant dire que les divergences furent nettes.

M. Shultz a abordé par la suite le même sujet avec M. Mitterrand qui lui a, indique-t-on à l'Elysée, « *longuement exposé* » la position française.

A sa sortie de l'Elysée, le secrétaire d'Etat a indiqué que sa conversation avec M. Mitterrand avait été « *intéressante et rassurante* ». Sans préciser plus explicitement sur quel point il avait été « rassuré ».



Echecs

Beliavsky gagne le Tournoi de Tilburg

Le Soviétique Alexandre Beliavsky a remporté, le jeudi 6 novembre, le traditionnel et très fort Tournoi de Tilburg (Pays-Bas). Fatigué par son match contre Kasparov, l'ancien champion du monde Anatoli Karpov n'a pu terminer qu'à la troisième place de ce tournoi disputé en quatorze rondes.

Classement : 1. Beliavsky (URSS), 8,5 ; 2. Ljubojevic (Youg.), 8 ; 3. Karpov (URSS), 7,5 ; 4. Timman (P-B), Miles (G-B) et Portisch (Hong.), 7 ; 7. Huebner (RFA), 6,5 ; 8. Kortchnoï, 4,5.

● **ANGOLA : l'UNITA annonce la mort de son chef d'état-major.** – Le chef d'état-major général de l'UNITA, le général de brigade Alberto Joaquim Chenbavava, est mort dans un accident de la circulation, le 10 octobre à Mavinga, dans la province de Kuando-Kubango, a annoncé, vendredi 7 novembre à Lisbonne, un communiqué du mouvement rebelle angolais. Le texte, signé par M. Jonas Savimbi, précise que M. Chenbavava a été remplacé dans ses fonctions par le général de brigade Demosteme Amos Chilingutila, qui exerçait jusqu'alors le commandement des opérations spéciales de l'UNITA. – (*AFP.*)

Régions

L'abondance de l'actualité nous oblige à reporter à la semaine prochaine la publication de la page Régions.

M. LAURENT FABIUS
invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Laurent Fabius, ancien premier ministre, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* » dimanche 9 novembre, de 18 h 15 à 19 h 30.

Le député socialiste de Seine-Maritime, adjoint au maire du Grand-Quevilly, répondra aux questions d'André Passeron et Jean-Louis Andréani, du *Monde*, et de Paul-Jacques Truffaut et Gilles Leclerc, de RTL, le débat étant dirigé par Alexandre Baloud.